SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

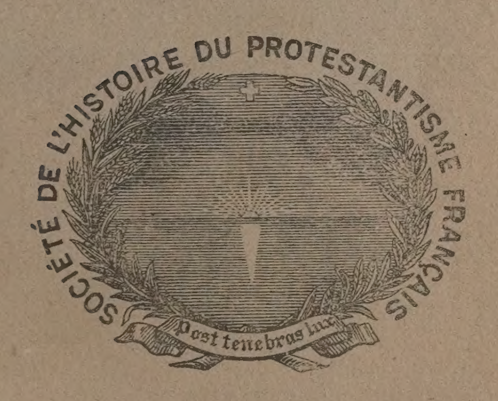
Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXXVIIe ANNÉE
ONZIÈME DE LA 6e SÉRIE

Janvier-Mars 1938



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VIIe)

1938

BULLETIN

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du Nº de JANVIER-MARS 1938

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : **Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)**

France et Colonies : **30** fr. (pasteurs et professeurs : **15** fr.)
Etranger (*nouveau tarif*) : **50** fr. (pasteurs : **40** fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).**

Les abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8º de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

En cas de changement d'adresse, il est dû 2 fr. pour nouvelle bande.

Prix d'un numéro : avant 1913, **5** fr. ; après 1914, **10** fr. (port en sus).

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Secrètaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

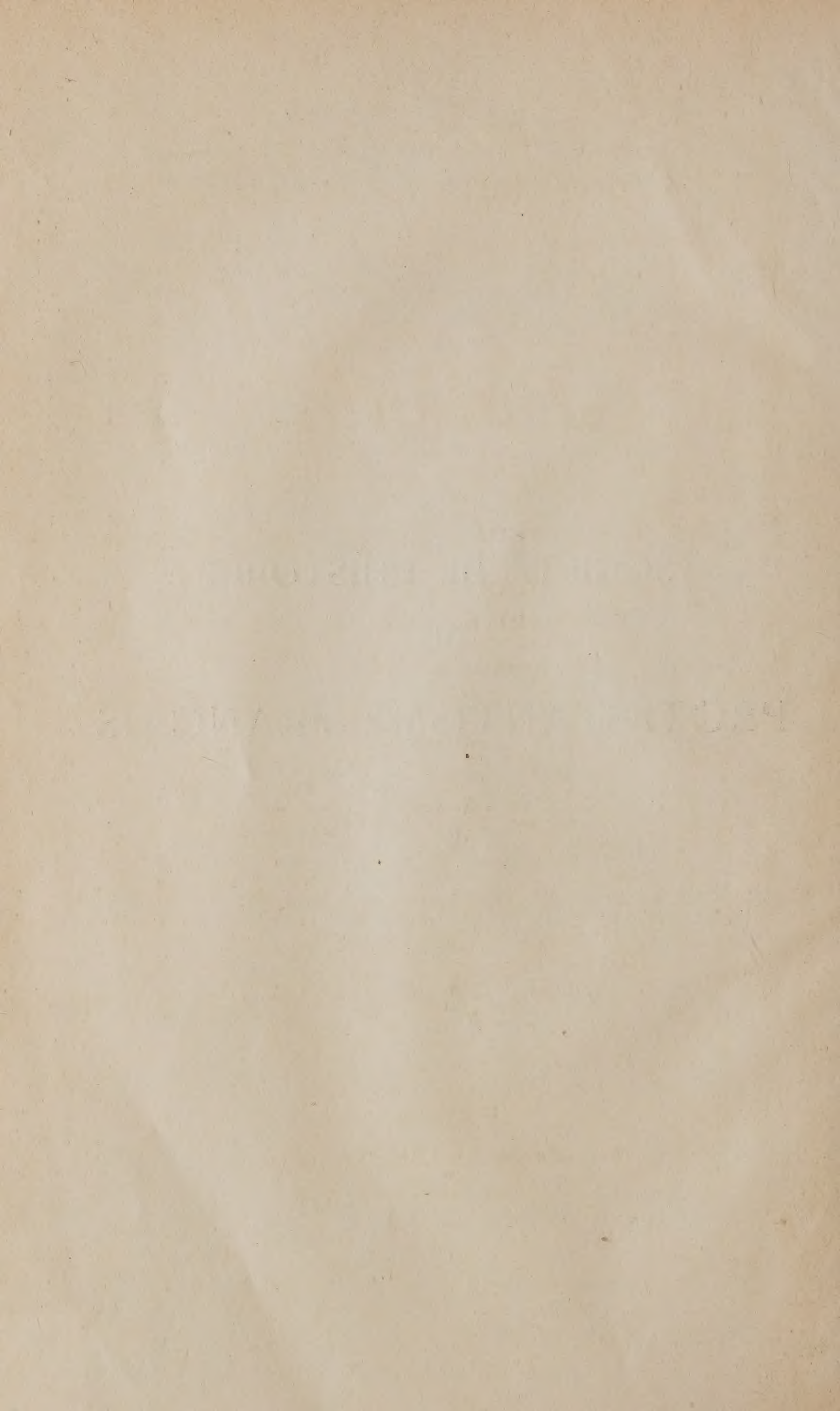
Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

ANNONCES

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXXVII[e] ANNÉE
ONZIÈME DE LA 6[e] SÉRIE

Janvier-Mars 1938



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VII[e])

1938

A nos Lecteurs

« *L'Eglise française fut dressée premièrement à Strasbourg par Jean Calvin* ». *Cet événement de* 1538 *est celui que notre Société s'appliquera surtout à commémorer, à Strasbourg et ailleurs, en* 1938.

Mihi sunt filii in orbe universo, *écrivait le réformateur, non par orgueil, mais avec reconnaissance. Et constamment notre Bibliothèque reçoit les témoignages de l'impression profonde faite, aujourd'hui encore, par la pensée du grand Noyonnais, interprète de la Parole de Dieu.* Son Institution, *à propos du* 4e *centenaire, vient d'être traduite de nouveau en hongrois, et pour la première fois en japonais.*

La vie du protestantisme français renferme quelques-uns des « événements les plus mémorables dont l'histoire se » puisse charger d'instruire ceux qui vivront après nous » ; Elie Benoît l'a bien dit à propos de l'Edit de Nantes et de sa révocation. Celle-ci donna aux réfugiés français une nouvelle occasion, singulièrement dramatique, de se répandre jusqu'aux extrémités de la terre. Le 250e *anniversaire de leur arrivée en* 1688 *va être célébré au sud de l'Afrique.*

Notre Société, depuis 86 *ans, poursuit la noble tâche de faire connaître ce glorieux passé. Ce* Bulletin *est estimé en dehors de nos Eglises et de notre patrie : le dernier fascicule renfermait deux articles de catholiques français et deux articles de protestantes étrangères. Mais notre Société a particulièrement à cœur d'exercer son action dans nos Eglises, dans toutes nos Eglises. La salle de la Bibliothèque « représente », suivant le vœu de son fondateur, « l'union des cœurs sur le terrain de l'histoire ».*

La récente renaissance des études de théologie calviniste a pour conséquence heureuse un renouveau d'intérêt pour l'histoire de la Réforme. Sous l'influence de jeunes pasteurs, on recommence dans leurs paroisses à lire ce Bulletin, *et à collecter pour notre œuvre lors de la fête de la Réformation.*

Ces progrès s'affermiront en 1938 *si nos lecteurs deviennent vraiment nos collaborateurs, recrutant de nouveaux abonnés, envoyant de nouveaux livres et manuscrits ; le tout, suivant la devise de Calvin :* Prompte ac sincere.

LA RÉDACTION.

ÉTUDES HISTORIQUES

Églises de Bourgogne

COUCHES

La récente monographie de l'Eglise d'Is-sur-Tille (1) nous a suggéré l'idée de réunir quelques traits de l'histoire d'une autre Eglise de Bourgogne. Non seulement à cause de l'intérêt du sujet en lui-même, mais pour indiquer à tel de nos lecteurs comment on peut utiliser divers documents des archives générales ou particulières.

Nous allons combiner certaines constatations faites sur les lieux mêmes (bâtiments anciens existant encore, données du cadastre) avec les pièces que possèdent les Archives nationales à Paris, la Bibliothèque publique à Genève, l'hospice de Pont-de-Veyle : pièces dont les copies, faites par le pasteur Auzière vers 1880, sont conservées dans la Bibliothèque du protestantisme français (manuscrits : séries *Synodes*, *Eglises* et *Pasteurs*).

Il existe déjà bon nombre de monographies locales. Il serait bien à désirer qu'une histoire de chaque ancienne Eglise soit ainsi écrite, de préférence par un auteur connaissant le pays.

Plusieurs de ces documents — surtout les actes des synodes — ont le grave défaut de faire connaître un seul côté de la vérité, d'enregistrer des décisions administratives ou financières remédiant à un fâcheux état de choses dans les Eglises ou les familles. Il ne faut jamais

---

(1) *Bulletin*, 1937, p. 401.

oublier que, si les assemblées ecclésiastiques censurent quelques personnes n'ayant pas observé la discipline dans tel cas particulier, la grande majorité des autres membres de l'Eglise, dont il n'est jamais question, se conformait simplement, et scrupuleusement, à ces dispositions qui réglaient tous les actes de la vie quotidienne.

Origines de la Réforme dans la région

Couches-les-Mines est un village au nord-ouest du Creusot, à mi-chemin entre Autun et Chalon ; aujourd'hui il n'y a ni mines ni protestants, mais il existait des uns et des autres au xvi[e] siècle.

La Réforme a pénétré de bonne heure dans cette région. Dès 1536, un laboureur est brûlé à Mâcon comme « luthérien ». L'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées* parle, à diverses reprises, d'Autun, ville épiscopale où, vers 1555, sont brûlés deux colporteurs. L'année suivante, deux autres, arrêtés près d'Autun, sont seulement fouettés, parce que « quelques-uns des principaux d'Autun avaient déjà embrassé la Religion » (1). En 1559, une fois établies la confession de foi et la discipline des Eglises réformées, deux chanoines convertis à « la pureté de l'Evangile » le prêchent au peuple d'Autun, et une Eglise est aussi dressée à Chalon.

Mais sur les origines de la Réforme à Couches, située entre ces deux villes, nous ne connaissons aucun document du xvi[e] siècle (2).

Une des principales familles protestantes de la région est la famille *Armet*. En 1587 est inscrit sur le Livre du reéteur, comme étudiant en droit, « Johannes Armetus Colzensis », *Jean Armet*, de Couches (3).

---

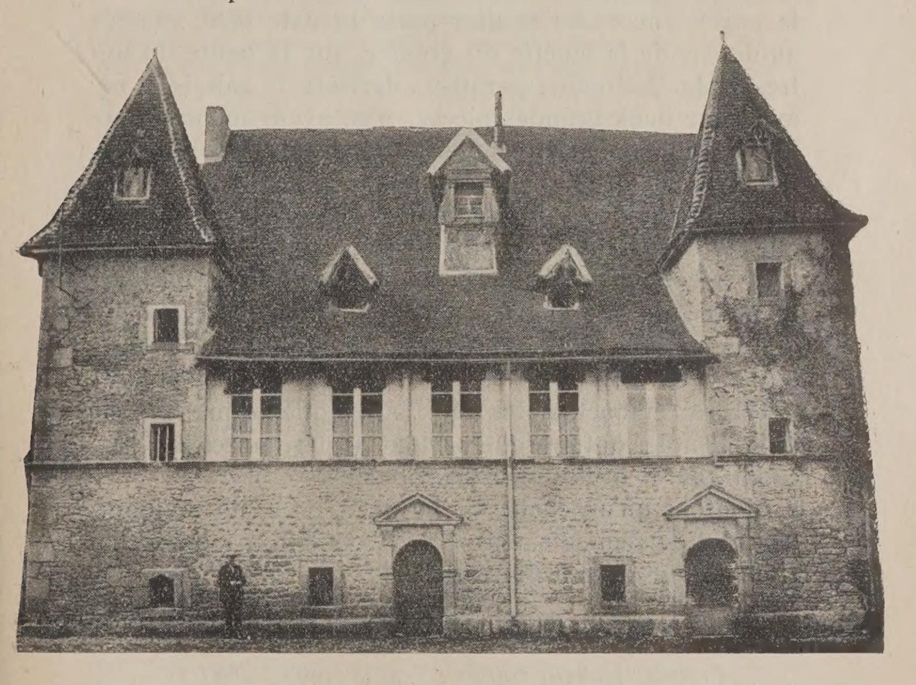
(1) T. I, p. 110 et 219.

(2) En mai 1591 le maréchal d'Aumont, nommé lieutenant-général en Bourgogne par Henri IV, met le siège devant Autun. A Couches, longtemps auparavant, il avait fait état de sa qualité de seigneur bourguignon. Cf. Acte du 19 nov. 1566 (Archives de la Côte d'Or, E. 2111) cité par Drouot, *Mayenne et Bourgogne*, Paris, 1937, I, 430.

(3) *Livre du Recteur*, Genève, 1860, p. 42.

Il y a lieu de penser cependant que l'Eglise y fut non pas établie, mais rétablie aprés l'édit de Nantes. En tout cas les commissaires, chargés de fixer les lieux d'exercice dans le ressort du Parlement de Dijon, désignèrent Couches pour le bailliage d'Autun.

Et, chose rare, on peut penser qu'il subsiste aujourd'hui encore deux bâtiments ayant servi aux protestants dans les siècles passés.



COUCHES-LES-MINES
La « Maison des Templiers » (Temple et collège du XVIIe siècle ?)

Vestiges du passé

Après un pont sur la Vielle, au coin de la route de Nolay, sur une maison Renaissance, avec tourelle, on lit la date *1565* au-dessus de la porte, et cet immeuble, aujourd'hui dénommé « la Colombière », aurait été,

d'après la tradition locale, « la maison du pasteur ». De même, le long de la rue Saint-Nicolas (route de Chalon à Autun), près de l'école communale, un grand édifice, flanqué de deux pavillons quadrangulaires à toits pyramidaux, est dit : « le Temple » ou « les Templiers » (1). Quatre colonnettes, au premier étage, indiquent qu'il y avait là autrefois une galerie ouverte qu'ont remplacé cinq fenêtres. A l'une des extrémités, au rez-de-chaussée, la porte d'accès à l'escalier porte la date *1610*, répétée au-dessus de la fenêtre du grenier, sur la pente du toit très vaste. Autrefois, paraît-il, derrière la galerie il n'y avait que deux grandes pièces, n'en ayant même formé qu'une seule ; peut-être, antérieurement, le temple aurait-il été là, et cette pièce au même étage, dans un des pavillons, qu'on montre comme « une sacristie », aurait-elle été « la chambre des méditations » du pasteur ?

Au rez-de-chaussée, la façade présente un grand mur nu percé de deux portes à fronton triangulaire, par où l'on entre dans deux pièces obscures, aujourd'hui grande et petite caves.

Tel est l'état actuel des lieux. Alors que les presbytères et les temples ont presque partout disparu après la Révocation, auraient-ils subsisté à Couches ?

Ajoutons qu'au centre de la place, on a, en fouillant, trouvé des ossements. Seraient-ce les vestiges d'un ancien cimetière protestant du XVIIe siècle... ?

L'Eglise et le Collège

Premier pasteur connu : Textor (1603 ?-1617 ?)

La première mention de l'Eglise de Couches que nous ayons trouvée dans les actes des Synodes provinciaux (2) remonte à 1603 : le 5 juin, à Oullins, siègent « pour les Eglises de Couches et Autun » le pasteur Textor et l'ancien Lazare Fèvre.

---

(1) Sur le cadastre, section K, n° 584 : « Maison des Templiers ».

(2) Bibliothèque de Genève. Copies à la Bibl. du prot. fr., ms. 550, 3 et 4.

Textor était précédemment pasteur de Lorges, Beaugency et Marchenoir, mais « son âge ni sa santé ne permettant qu'il charge sur soi tant de travail », il avait quitté la province d'Orléanais pour celle de Bourgogne à la fin de 1601 ou au commencement de 1602 (1).

Dans les actes du Synode d'Oullins, on ne trouve pas moins de quatre exemples de l'application stricte de la discipline réformée par le Consistoire de Couches (2).

I. « Le s[r] Textor a fait entendre à l'assemblée que maître *Maurice Bohot*, sergent royal, estant des membres de l'Eglise de Couches, se seroit tant oublié que du vivant de sa femme défuncte il auroit commis adultère avec une sienne servante, et de ceste faute fait recognoissance publique ; depuis, advenu le décès de sadicte femme, il auroit contracté mariage avec sadite servante, en vertu des promesses qu'il luy avoit faictes lorsqu'il abusa d'elle. Lequel contrat il auroit représenté au consistoire de ladicte Eglise à l'effect d'obtenir prononciation des annonces [les bans à publier au temple].

» Ce que ledit Textor, suivant la discipline, a refusé de faire. De quoy aucuns se seroyent formalisés, particulièrement ledit *Bohot*, lequel auroit donné mémoires sur ce subjet aux députés de ladicte Egilse, pour représenter à ladicte assemblée, afin de faire passer outre à l'accomplissement dudit mariage. Lesquels mémoires vus, et par iceux le fait estant avéré, a esté dit par l'assemblée qu'il a esté bien procédé par ledict sieur Textor, et que, suivant la discipline ecclésiastique, il ne sera faict aucune publication d'annonces, mais que le magistrat sera averti dudit fait pour y pourvoir. »

II. « Le sieur Textor a remonstré qu'une femme vefve, ayant de grands moyens et plusieurs enfans, faisant profession de la religion réformée, seroit entrée en pourparler de mariage avec un gentilhomme de religion contraire. De quoy ayant esté adverti il luy auroit fait entendre que la discipline ecclésiastique défendoit tels mariages ; comme de mesme il auroit déclaré audict gentilhomme et au frère d'iceluy, faisant profession de la religion réformée. Mais, nonobstant, il auroit esté prié instamment par ledit gentilhomme d'en communiquer au synode, et néantmoins déclaré que son intention n'estoit de se ranger à ladicte religion réformée.

» A esté résolu que la discipline ecclésiastique sera exactement observée pour ce regard. »

III. « Le député de l'Eglise de Couches ayant rapporté avoir adverti le sieur *Anthoine Le Sage*, du dict lieu, de se trouver en

(1) Synode de Mer, 26 mars 1601 ; consistoire de Marchenoir, 10 octobre 1601 Synode de Châtillon-sur-Loing, 11 sept. 1602 (Arch. nat., TT 242 ; Bib. pr. f., ms. 550, 2, f° 307).

(2) Affaire n° 28. B. p. f., ms. 550, 3, f[os] 13, 17, 20, 21.

ce synode, suyvant ce qui luy avoit esté ordonné par le colloque de Bussy (1); lequel luy avoit fait réponse qu'il avoit affaire, et qu'il ne pourroit venir, et que puisque le sieur *Cassegrain* (2) n'en faisoit instance, qu'il n'estoit besoin qu'il y vinst, dit a esté que le sieur Textor et le consistoire [de Couches] sont chargés de censurer aigrement ledit *Saget.* »

IV. « Le sieur *Poulet,* ancien de l'Eglise de Couches, ayant esté adverti, suivant la résolution du colloque de Bussy, de se présenter au consistoire du dict lieu pour le faict nommé audict colloque, et néantmoins n'y ayant comparu ; ouy aussi ce qui a esté dit qu'il avoit laissé passer quatre cènes sans y communiquer, a esté dit que selon ladicte résolution il sera encore ouy audict consistoire et exhorté de se réconcilier avec ceux avec lesquels il est en difficulté ; et sa faute luy sera sérieusement remonstrée, et en cas qu'il se montre réfractaire, sera pourvu à la décharge de sa charge. »

La fermeté du pasteur Textor lui valut d'être nommé modérateur (président) par le Synode suivant et d'être chargé d'une mission délicate auprès de l'Eglise de Vosne qui était en difficulté avec le pasteur Cassegrain, ci-dessus nommé :

« Sur la plainte faicte par le sieur Cassegrain que ses anciens de Vaulne ne tenoyent aucun ordre selon la discipline, la compagnie a député le sieur Textor pour s'y acheminer dans quinze jours, pour observer la discipline et tâcher d'y pourvoir » (3).

A ce Synode de Buxy, en mai 1604, l'Eglise de Couches était représentée par son pasteur et par deux anciens, MM. *de Chavilli* et *Armet* (4). MM. Textor et Armet sont chargés de toucher certaines sommes d'un legs fait à l'Eglise d'Autun. D'autre part un délégué synodal exhortera l'Eglise de Couches à payer plus régulièrement le traitement de son pasteur :

« Sur la plainte faite par le sieur Textor et demande de l'exécution du XIII[e] article [de la discipline], considéré l'offre fait par le sieur *Armet,* avocat, d'assister le sieur Textor jusques à cent escus, si besoin a, la compagnie a enjoint à l'Eglise de Couches de satisfaire à l'ordonnance du synode dans trois mois : à faute de quoy faire et garder l'article de la discipline, demeurera sa liberté [de Textor] pour se ranger à une autre Eglise de la province.

---

(1) Buxy, au sud-ouest de Chalon.

(2) Théophile Cassegrain, élève de Bèze à Genève en 1583, pasteur à Dijon en 1586, puis dans d'autres Eglises de Bourgogne, mourut en 1637 (*France prot.*, 2[e] éd., III, 832).

(3) Bib. p. f., ms. 550-1, f° 125.

(4) Bib. p. f., ms. 550-3, f[os] 2, 9 et 15.

Et a esté député le sieur Colinet (1) pour conduire les frères de Couches, par toutes exhortations de la part de cette compagnie, au paiement de tout ce qui lui peut estre deu, et de pourvoir à sa nécessité mieux que n'a esté fait cy-devant. »

Il est évident que les protestants de Couches étaient assez difficiles d'humeur :

« Sur la plaincte faicte par la demoiselle *de Chavilly* du refus faict d'une attestation qu'elle estoit de la religion, et ouys les députés de l'Eglise de Couches, la compagnie (le même synode de 1604) a jugé que l'attestation ne pouvoit estre refusée ; et sera exhortée lad. damoyselle par le sieur Bonnot (2) de faire son devoir, et le dommage qu'elle porte à l'Eglise de Couches luy sera représenté, qu'elle devoit escrire sans aigreur, et avec plus de modestie.

Et seront exhortés tous de faire leur devoir. »

« Sur la proposition faite par l'Eglise de Couches qu'il fust ordonné de payer les cotes (3) selon qu'elles estoyent faictes ès consistoires, la compagnie a jugé qu'il y falloit procéder avec la plus grande douceur que faire se pourra, et après, faire le département [la répartition] par autorité du magistrat, suivant la permission du Roy et non autrement. »

Entre Couches et Chalon se trouvaient des disséminés, et parmi eux un « ancien » ou le parent d'un ancien :

« Sur l'appel interjeté par le sieur *Poullet* de l'ordonnance du colloque de Buxy sur le choix de s'en aller joindre à l'Eglise de Chalon ou de demeurer à Couches, la compagnie a laissé au choix dudit Poullet de demeurer à l'Eglise de Couches ou de se joindre à l'Eglise de Chalon, dans la prochaine cène, qu'il sera tenu de déclarer au consistoire [de Couches ou de Chalon]. »

Dans la répartition des « deniers » attribués à la Bourgogne par le synode national de Gap en 1603, 84 livres 13 sols sont remis à l'Eglise de Couches (4).

En 1605 à Châtellerault, en 1611 à Saumur, l'avocat Armet est député de la Bourgogne aux assemblées politiques protestantes (5). Vers cette époque, un *Armet* est, de nouveau, étudiant à Genève (6).

En mai 1610, le synode se réunit à Buxy et le pasteur Tex-

---

(1) Pierre Collinet, pasteur à Paray-le-Monial.
(2) Avocat, ancien de l'Eglise de Chalon.
(3) Contributions aux frais du culte.
(4) Bib. pr. f., ms. 550-3, f° 29.
(5) *France prot.*, 2e éd., I, 352.
(6) « Promoti anno 1607 mense Mayo : ... *Franciscus Armetus* Colchiensis » (*Livre du Recteur*, p. 70).

tor est seul à y représenter son Eglise ; il se préoccupe de l'état des deux collèges de la province, à Pont-de-Veyle et Paray-le-Monial, et blâme les conditions irrégulières dans lesquelles le fils du pasteur de Couches a été consacré à Saint Ministère par un seul pasteur, alors que la participation d'un second était requise :

« Au chef de la procédure tenue à l'imposition des mains du sieur Textor fils, la compagnie a jugé le sieur Collinet (1) excusable, à cause de la nécessité, d'avoir imposé seul les mains audit sieur Textor fils. Et néantmoins luy sera remonstré qu'en un aultre occasion luy et les aultres pasteurs de ceste province en telles occurences observeront estroictement la discipline et n'en relascheront rien. Et ladite Eglise (2) jugée griefvement censurable pour une telle négligence. Et continuera ledit sieur Textor son ministère en ladite Eglise, sauf de pourvoir à la demande du sieur Textor son père, au prochain synode, selon qu'il sera trouvé raisonnable. »

L'Eglise de Couches demandait qu'outre ce qui lui revenait dans la répartition ordinaire des deniers, « une demi-portion » supplémentaire lui fût accordée. « Sa demande ne lui a été octroyée pour le présent ». (Six ans auparavant nous avons déjà vu que le traitement du pasteur n'était pas régulièrement fourni par les membres de l'Eglise). Sur la liste des « deniers du quint des aumônes des pauvres », Couches ne figure que pour 5 livres alors que Chalon, par exemple, en verse 31.

Au Synode d'Arnay-le-Duc, en 1611, « le sieur Textor est excusé pour sa caducité ». L'ancien, *Arnet* (sic), représente seul Couches.

Le collège (1610)

Un collège y existe maintenant, et reçoit du Synode une allocation de 60 livres (3). Ce fait est à rapprocher de la date 1610 qu'on voit inscrite sur l'immeuble de la rue Saint-Nicolas où désormais le lieu de culte et l'établissement d'enseignement secondaire ont pu coexister.

---

(1) Pasteur à Paray, modérateur du Synode de 1610. Ci-dessus p. 11, n. 1.

(2) Probablement celle de Maringues et Paillat, où Textor fils est pasteur en 1611 (Bib. p. f., ms. 550-3, 1610, f° 13). Comme « proposant », il avait touché, en 1610 : 20 livres 4 sols 3 deniers (*ib.*, 1611, f° 18).

(3) Bib. pr. fr., ms. 550-3, Synode de 1611, fol. 13 et 17 : Le collège touche en outre une portion de 12 livres, tandis que l'Eglise a 4 livres 19 sols 6 deniers.

2e *pasteur : Herbinot* (1618 ?-1625 ?)

Nous ne savons à quelle date exacte a cessé le ministère du vieux Jacob Textor : en 1616 ou 17 probablement. En 1618, au synode de Paray, Couches est représentée par un jeune pasteur : *Claude Erbinet* (*Herbinet* ou plutôt *Herbinot*) (1) et un ancien dont le nom n'avait pas paru jusqu'ici : *Abdenago* (ou *Abednego*) *Blondeau*. Il semble que le nouveau ministre ait d'abord été là provisoirement, comme « proposant ».

« Le synode décide que « le sieur Herbinot demeure pour toujours affecté à l'Eglise de Couches pour y exercer son ministère ; et ladicte Eglise a failly en mettant en compromis la résolution du dernier synode de Gex qui en avoit ainsy jugé. »

Les deux collèges de la province sont réunis : un seul subsiste, à Pont-de-Veyle, avec deux régents ; à Couches il n'y a plus qu'une « école » pour laquelle le Synode accorde 60 livres (2).

Nous ne savons rien des synodes provinciaux, ni des députés de Couches, jusqu'en 1625 inclus. Cette année-là, il est décidé que

« l'Eglise de Couches comptera avec la veuve du sieur *Vergerot*, après quoy sera pourvu pour le paiement de ce qui luy pourra être dû de reste. »

Ce *Vergerot* ou *Vergeret* était un maître d'Ecole (3). Le collège est encore à Pont-de-Veyle.

L'Eglise de Couches reçoit « une portion » des deniers, et une fois de plus il lui est « enjoint de convenir de la pension de son pasteur et de pourvoir au paiement d'icelle ».

Les procès-verbaux du synode sont certifiés exacts par *Philibert Le Sage*, conseiller au bailliage d'Autun (4).

En 1626, « il est commissaire député de la part de Sa Majesté » au synode d'Is-sur-Tille. Couches est représentée par un nouveau pasteur, *Geoffroy Bruys*, et censurée pour n'avoir député avec lui aucun ancien.

---

(1) Il est inscrit à Genève, en 1609, sur le livre du Recteur, comme « *Claudius Herbinottus Burgundus* ». Il mourra avant 1626, pasteur à Noyers (Synodes de Bourgogne, 1626 et 1627).

(2) Bib, pr. fr., ms. 550-3, Synode de 1618, fol. 24 (copie des originaux conservés à l'hospice de Pont-de-Veyle).

(3) Les Synodes de 1626 et 1627 répètent cette exhortation. Bib. pr. fr., ms. 550-3, Syn. de 1626, f. 12 ; 1627, f. 7.

(4) Sans doute parent d'*Antoine*, ci-dessus mentionné p. 9 en 1603.

3e *pasteur : Bruys* (1626-1656)

« *Godefridus Bruyus* Matisconensis » est inscrit à Genève sur le livre du recteur en 1610. Il était pasteur à Cluny en 1618 et 1620, et sauf un court ministère à Bourg « par prêt » en 1632, restera en fonction à Couches une trentaine d'années (1).

« Les sieur et dame de Couches seront de plus fort exhortés de la part du synode par les sieurs Textor [le fils, pasteur à Pont de Veyle] et Bruy, ou autres pasteurs et anciens, de mettre hors de leur famille et service ung prestre nommé Privat, mal famé. Et à faute d'y satisfaire leur sera déclarée la suspension de la cène, avec défense à toutes Eglises de l'y recevoir. »

« L'école de Couches est continuée aux gages de 60 livres. » De même en 1627, « à charge d'avoir un régent ».

La portion de deniers accordée à l'Eglise est, en 1626 et 1627, augmentée d'un quart.

Cependant en 1627 elle paie encore mal le traitement de son pasteur.

En 1631 *Timothée Armet*, avocat au Conseil privé, ancien de l'Eglise de Couches, est député de la Bourgogne au synode national assemblé à Charenton (2). On s'y occupa spécialement des Académies et collèges, la Bourgogne devant fournir 531 livres. Elle recevra d'autre part 400 livres pour son collège.

Rétablissement du collège (1634)

En 1634 le synode de Buxy prend un décision importante :

« Le collège de la province a esté remis [comme il avait été mis une première fois en 1611, pour peu de temps] à l'Eglise de Couches, aux gages accoustumés, jusques au prochain synode ; laquelle est exhortée d'y veiller (3).

Malheureusement, nous ne savons rien de ces premières années du collège rétabli, où probablement il n'y avait, comme à Pont-de-Veyle, que deux « régents » ou professeurs, et un « écrivain », ou secrétaire-économe.

On peut se demander si la posibilité de rétablir et main-

(1) En 1658, l'Eglise de Couches est exhortée à « user de charité » envers sa veuve, Marie Fournier (Bib. pr. fr., ms. 550-1, f° 101).

(2) AYMON, *Actes des Synodes*, II, p. 450 (il y a là, par erreur, — comme souvent ailleurs — *Conches*.

(3) Bib. pr. fr., ms. 550-3, f. 17. *Bull. h. pr.*, 1878, p. 566, et 1885, p. 250.

tenir un collège à Couches a quelque rapport avec un fait récemment établi dans ce *Bulletin* (1). Vers cette époque, un jeune gentilhomme réformé de famille dauphinoise, François de Rochemont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, maréchal de bataille ès armées du roi, reçut le commandement du château de Couches. Il épousera le 1er juillet 1642 une jeune fille du pays : Espérance Armet, fille de Jacques Armet, seigneur de la Motte-sur-Dheune (le petit cours d'eau qui passe à Couches est un affluent de la Dheune). En 1650, François de Rochemont acquit la terre des Buissons en Charolais (2) de noble Claude de Perreault.

L'aînée de ses filles, Antoinette de Rochemont, se mariera également à Couches, y ayant épousé le pasteur Philippe Des Prez.

Nous ne savons rien non plus du synode réuni à Couches en 1642, d'après le procès-verbal du synode suivant : à Buxy siègent alors en 1644 le pasteur Bruys et l'ancien *François Armet,* avocat en Parlement.

Une fois de plus l'Eglise est exhortée à payer les sommes dûes à son pasteur.

« Entre les cènes de Pâques et de Pentecôte de chacun an les comptes se feront en présence des chefs de famille qui seront avrtis un mois avant le compte par le sieur Bruys à l'issue de sa prédication, du jour auquel il sera procédé à l'examen d'iceluy [compte] afin que chacun fasse son devoir de s'y trouver.

« La somme de six vingts livres dûe à l'Eglise de Couches par cédule de feu *Jean Armet*, laquelle il avoit touchée de la libéralité que dame *Magdeleine Piget* avoit faite à la dite église, sera payée par les sieurs *Armet frères,* héritiers du dit sieur Jean Armet, qui sont exhortés de payer en outre les intérêts promis par ladite cédule à compter du jour et date d'icelle. »

Deux pasteur nés à Couches : S. de Carrouge

Si les procès-verbaux des synodes relatent surtout des difficultés administratives et financières, d'autres indices, heureusement, témoignent de la vie spirituelle qui animait certaines familles de Couches.

---

(1) 1937, p. 471 et 472.

(2) Près Mont-Saint-Vincent, au sud du Creusot. Cf. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. III, p. 423. Jules-Mathieu, fils de François, devenu catholique, se maria en 1717 (contrat par-devant Mailly, notaire à Couches).

A l'une d'elles appartient *Salomon de Carrouge* (1), étudiant en théologie de l'Académie de Saumur.

Nous connaissons les résumés de deux thèses soutenues par lui : l'une *De Christo mediatore*, l'autre *De duarum Christi naturarum in una persona*, toutes deux sous la présidence du professeur Louis Cappel (2).

En 1644, le synode de Bourgogne prie le synode d'Anjou

« de vouloir examiner Salomon de Carrouge, et s'il est trouvé capable, de le recevoir au saint ministère, et il ira exercer son ministère dans les Eglises de Châtillon-sur-Seine et Monestreux. »

En 1647 il sera pasteur à Beaune, puis reviendra en 1649 à Châtillon où il est encore en 1660, lorsqu'il revient assister au synode dans sa ville natale. Il meurt avant 1665. Son frère, ancien de Couches, et sa sœur Marguerite, sont ses héritiers (3).

Lazare Armet

Pour la troisième fois, en 1649, le *Livre du Recteur* mentionne la présence à Genève d'un membre de la famille *Armet*, et, cette fois, c'est un étudiant en théologie, *Lazare*, fils de *Jean*, conseiller au présidial de Bourg :

« Theologiæ candidati, philosophiæ et humaniorum literarum studiosi... Lazarus Armetus Sebusianus. »

Onze ans plus tard, en 1660, on le trouve exerçant son ministère à l'autre extrémité de la province de Bourgogne, dans le colloque de Gex, à Meyrin (4). Il mourra à quatre-vingt-un ans, en 1705, à Londres.

Affaires diverses

En 1644, le Synode provincial décide que

« les députés au synode national prochain seront chargés de présenter très humbles requêtes à Son Altesse pour confirmer l'innocence de ceux de l'Eglise réformée de Couches, en ce

(1) Carrouge est un hameau de la Nièvre, près de Château-Chinon ; il y a aussi un hameau de Montrevel (Ain) qui s'appelle Carouge.

(2) *Syntagma thesium*, 2e éd., Saumur, 1665, I, p. 244 ; II, p. 1.

(3) Bib. prot. fr., ms. 550-1, f° 119. Le Synode de 1669 invite l'Eglise de Châtillon à payer à Mlle de Carouge 76 livres qu'elle lui doit encore (*ib.*, 550-4, f. 17).

(4) *Bull.*, 1866, p. 526. Cf. *France prot.*, 2e éd., I, 352.

que, en révoquant l'ordonnance de M. l'intendant, deffenses soyent faittes au prevost d'Autun de faire aucunes poursuites contre eux pour l'exécution et contrainte des 500 livres adjugés par ladicte ordonnance » (1).

Lorsque le synode national se réunit en décembre 1644 et en janvier 1645 à Charenton, un des députés de Bourgogne fut *François Armet*, avocat au parlement, ancien de l'Eglise de Couches (2).

En 1647 aucun ancien n'accompagne Bruys au synode provincial d'Is-sur-Tille.

La question des disséminés revient :

« Pour appaiser le différend d'entre les Eglises de Beaune et de Couches au sujet de la demeure et distribution de quelques membres d'icelles, a esté dit que la demoiselle *Racaud* se rangera à ladite Eglise de Couches et y paiera ses cotes ; et la demoiselle *Segaud*, de Nolay, à celle de Beaune. »

Il est aussi question d'une autre libéralité testamentaire, considérable, difficile à toucher :

« La Compagnie exhorte le sieur *Perreaud*, avocat à Autun, que continuant à payer à l'Eglise de Couches les arrérages de la somme de 600 livres, léguées à icelle par feu M. *Lazare Tessier*, avocat, il ait à se déclarer débiteur de la dite somme, sans préjudice du droit que sur icelle peut avoir l'Eglise d'Autun lorsqu'elle sera rétablie, et sans que tel paiement d'arrérages puisse être imputé audit sieur sur la cote qu'il doit payer en l'Eglise de Couches selon ses facultés. »

Ce *Charles Perreaud* est l'« ancien » député au synode de 1649 à Is-sur-Tille avec Bruys « pour les Eglises de Couches et Autun ».

Il est stipulé que « les deniers des pauvres ne pourront estre divertis à aucun autre usage, particulièrement en l'Eglise de Couches ».

L'affaire du legs Tessier reparaît ainsi que celle du traitement pastoral :

« Le sieur Bruys ayant requis, suivant le mémoire de l'Eglise de Couches, l'exécution de l'article du synode touchant le légat que prétend avoir esté fait par le sieur *Texier*, avocat à Autun, de la somme de 600 livres ; la compagnie, ayant ouy le sieur *Perreaud*, avocat, cohéritier dudit sieur Texier ; et vu les offres

(1) Actes du Synode, copie Auzière, Bibl. hist. prot., ms. 549, f° 93.

(2) Dans les *Actes des Synodes* d'Aymon, t. II, p. 627, on a imprimé par erreur *Loches*.

faites à l'Eglise de Couches, la Compagnie a déclaré les dictes offres raisonnables et suffisantes, et suivant icelles ordonne à ladite Eglise de Couches de le rembourser du prix de l'acquisition qu'il a faite de M. le conseiller Perrier par-dessus la somme de 600 livres ; ensemble de ses frais, réparations, et loyaux coûts, et de donner sûreté de restablir ladicte somme de 600 livres à l'Eglise d'Autun quand Dieu lui aura donné le moyen d'avoir un lieu pour son exercice »..., ledit Perreaud... continuant le paiement de la somme de 45 livres chacun an pour sa cote de l'entretien du pasteur » (1).

A propos d'une nouvelle plainte — si souvent réitérée depuis quinze ans — sur le non-paiement du traitement pastoral, nous apprenons pour la première fois à combien se montait ce traitement :

« La compagnie ordonne que le sieur Bruys recevra ses gages à raison de 420 livres par an, à compter depuis le mois de may 1634 jusques à présent [septembre 1649]. Pour en tenir les comptes et exécuter le payement sont nommés les sieurs *Dunoyer*, pasteur [de Buxy et Cluny], et *de Morande*, ancien [de la même Eglise : Salomon Rey, sieur de Morande]. Ils assigneront jour certain aux parties, et par faute de comparoistre sera par eux passé outre, et jugé définitivement. Et en cas que ladite Eglise se trouvât estre débitrice du sieur Bruys, compensation en sera faite sur les arrérages de la rente qu'il doit à ladite Eglise [pour location d'une maison, ou toute autre cause]. »

En 1650 Couches figure sur un état des biens des consistoires dans la généralité de Dijon (2).

... Après cinq ans sur lesquels nous ne savons rien, sinon qu'il y eut une session à Buxy en 1651, le synode se réunit en 1654 à Pont-de-Veyle. Le commissaire royal est un personnage que nous connaissons : *Jean Armet*, conseiller du roi au bailliage de Bourg et siège présidial de Bresse (3).

Les Eglises de Couches et Autun sont encore réunies avec G. Bruys pour pasteur, et *François Armet*, avocat, sieur de Noiseret pour ancien. Les deux membres du synode chargés en 1649 de régler les affaires financières entre Bruys et son Eglise se sont acquittés de leur mission. Un « contrat portant constitution de rente » a été signé le 8 décembre 1653. « Le sieur Bruys s'y arrêtera, à peine de censure ».

Il y avait toujours des récalcitrants lorsqu'il s'agissait de contribuer aux frais du culte :

---

(1) Bib. prot. fr., ms. 549, f. 93 v°.

(2) Archives de la Côte-d'Or. — Bib. pr. fr., ms. 549, f° 93 v°. *Bull. h. pr.*, 1860, p. 101.

(3) Bib. pr. fr., ms. 550-4, f. 2. Copie des actes conservés à l'hospice de Pont-de-Veyle.

« A la réquisition de l'Eglise de Couches Madame *de Digoine* est exhortée de contribuer pour l'entretien du pasteur. Pareillement le sieur *Charles Perreau,* avocat et ancien, est exhorté de payer ce qu'il doit à ladite Eglise et qu'il a promis » (1).

Fait plus important : le collège provincial qui sans doute était resté jusqu'alors établi à Couches en est enlevé et « donné à l'Eglise de Pont-de-Veyle [où il avait déjà été auparavant] ; laquelle aura soing de se pourvoir de deux régents pour l'établir ».

En 1656 le commissaire du roi n'est plus Armet, mais de nouveau *Antoine le Sage,* conseiller du roi au bailliage d'Autun. Le pasteur de Couches est toujours Bruys, mais l'ancien qui l'accompagne à Gex est Mr *Aymé de la Grange,* greffier pour le roi.

Le pasteur et l'Eglise continuent à être fâcheusement en difficulté sur des questions financières.

« L'Eglise propose qu'il soit enjoint au sieur Bruys de satisfaire à l'ordonnance des précédents synodes, touchant le compte fait avec luy, et en conséquence passer au profit de ladite Eglise le contrat de rente qui a été minuté avec eux.

» Ouy le sieur Bruys qui a requis très instamment qu'il plût à la Compagnie que les sieurs Janthial et Girard, anciens de l'Eglise de Chalon, recognoistront les erreurs et obmissions qui ont esté faictes auxdits comptes, la compagnie pour luy donner satisfaction... a ordonné que ledit sieur Bruys fera recognoistre dans trois mois prochains les dites prétendues erreurs et obmissions par devant les dits arbitres qui en jugeront définitivement. »

En attendant, et jusqu'au prochain synode, Bruys quittera Couches. Il est « donné par prêt aux Eglises d'Arnay-le-Duc et Saulieu ».

« L'Eglise de Couches se pourvoira d'un pasteur dedans ou dehors la province, au plus tôt que faire se pourra, et en cas que l'imposition des mains fust nécessaire à celuy qui ira dans ladite Eglise, la Compagnie ordonne qu'elle sera faicte par les deux pasteurs plus voisins » (2).

4e *pasteur : Ph. Després* (1656-1660)

Dès l'automne 1656 le consistoire de Couches avait écrit à la compagnie des pasteurs de Genève qui avait envoyé un jeune homme, *Philippe des Prés.* Le 6 novembre, dans une lettre écrite par lui, de Couches, il dit sa joie d'avoir été si

(1) Digoine était un château proche du village de Palinges (Côte d'Or). Le baron de Digoine, réfugié en Suisse, y signe une adresse en 1688 (*B. h. p.*, 1860, p. 153).

(2) Bib. h. prot., ms. 549, f. 93 v°.

bien reçu (1). Au bout d'un an, le consistoire de Couches demande à la compagnie des pasteurs, et obtient, la contination de ce ministère (4 octobre 1658). Elle est accordée.

Des Prés siège le 19 octobre 1658 au synode d'Arnay-le-Duc avec un ancien : *Etienne Geoffroy.* C'est un nom nouveau. Et précisément le synode, à propos de Couches, prend au sujet de la composition des consistoires une décision importante, interprétant, pour toute la province, les indications vagues de la discipline sur la durée de la charge d'ancien :

« Sur les remontrances faites par l'Eglise de Couches qu'il est nécessaire, pour le bien et repos de ladite Eglise, qu'il leur fût permis, de temps en temps, de changer quelques anciens de leur consistoire, et en substituer d'autres en leur place, afin que chaque particulier puisse avoir connoissance de toutes les choses qui concernent ladite Eglise, la compagnie a permis à ladite Eglise de changer de temps en temps quelques anciens de son corps.

» Ce qui sera observé par toutes les Eglises de cette province où tel changement se pourra faire commodément. »

La famille *Armet* continuait, de Couches et de Bourg, à envoyer ses fils étudier à Genève.

Philippus Armetus Burgensis figure à la date du 27 mai 1657 sur le Livre du Recteur.

En août 1660 le synode se réunit à Couches même (ce qui n'avait pas eu lieu depuis dix-huit ans), en présence de Ph. Le Sage commissaire du roi. Avec Des Prés siègent deux anciens : *François de Rochemont,* écuyer, seigneur du Buisson, ancien (dont la fille a épousé le pasteur Des Prés) (2), et Me *Aymé de la Grange* greffier pour le roi au bourg de Couches.

Le traité des Pyrénées avait mis fin à une longue période de guerres. Les représentants de Couches ont « rendu les respects des Eglises de toute la province à Son Altesse sérénissime [le duc d'Epernon] pour son heureux retour en son gouvernement [de Bourgogne] ».

Le synode exhorte l'Eglise de Couches à « rembourser le sieur *Geoffroy* de toute la dépense qu'il a faite pour la répa-

---

(1) Biblioth. de Genève. Lettres et pièces diverses. Carton 10. Copie à la Bibl. hist. prot., ms. 550-1, f° 193.

(2) Ci-dessus, p. 15, et 1937, p. 472, où l'on voit que la famille de Rochemont conserva des attaches avec ce pays pendant deux générations, puisque, en 1680, René (beau-frère du pasteur Des Prez) épousa Marie Bernard, fille d'un avocat d'Autun.

ration du temple, à peine de censure » (1). C'est sans doute l'ancien de 1658.

Une fâcheuse nouvelle contriste l'Eglise de Couches et tout le synode : on apprend que Des Prés est rappelé à Genève.

« La compagnie, quoique à regret, lui a donné la liberté de se retirer de ladite Eglise et de la province qui eust extrêmement desiré de conserver son ministère pour les grands dons que Dieu a mis en luy, outre l'intégrité entière de ses mœurs et la pureté en sa doctrine, et les soins particuliers qu'il a pris de ladite Eglise » (2).

Des Prés reste encore deux mois, écrivant de Beaune le 3 octobre à la Compagnie des pasteurs de Genève pour la prier de prolonger son congé.

« Il a perdu en quelques jours sa mère et son père ; il faut faire nommer des tuteurs à ses frères. »

5e *pasteur : Pinault* (1660-

Pour le remplacer, le consistoire de Couches demande que lui soit accordé le ministère de *Melchissédec Pinault,* arrivé de Genève à Arnay-le-Duc en 1657. Celui-ci y consent, « au cas que son père le veuille ». Il en est ainsi, et un engagement « jusqu'au prochain synode » est arrangé. Il est renouvelé d'année en année jusqu'en 1669 au moins (3).

Pinaud siège en 1665 au synode de Sergy (dans le pays de Gex) avec un ancien, *Pierre de Carrouge,* bourgeois (4). Celui-ci en appelle d'une décision du synode de 1663 ordonnant à l'Eglise de Couches de rembourser à celle d'Arnay-le-Duc 80 livres « pour les frais supportés en la recherche du sr Pinaud ».

Ce pasteur est désigné par le synode « pour faire les compliments à S. A. S. Mgr le Prince » [de Condé, gouverneur de la Bourgogne], et pour aller au Synode national à défaut du pasteur de Lyon, *Pierre Mussard,* député titulaire (5).

Il assiste, à Genève, à un souper offert aux pasteurs bour-

---

(1) Bib. h. pr., ms. 549, fo 94. Cf. *Bull. h. pr.* 1885, p. 256.

(2) Bibl. de Genève etc., carton 11. Bibl. prot. f., ms. 550-1, fo 194, et 550-4, fo 36.

(3) Bibl. de Genève etc., cartons 10 et 11. Bib. pr. fr., ms. 550-2, fo 181.

(4) Frère d'un pasteur défunt. Cf. ci-dessus, p. 16.

(5) Archives nat., TT 284. Bib. prot. fr., ms. 550-4, f. 41.

guignons le 22 août 1665 par quelques pasteurs genevois (1).
Il siège encore, à Vaux-Jaucourt, en 1667, avec l'ancien (depuis 1658 au moins) *Etienne Geoffroy,* et est nommé modérateur adjoint.

L'Eglise d'Autun n'avait toujours pas de lieu d'exercice, malgré « le droit qu'elle en a ». Les députés généraux inséreront cette affaire dans le cahier de plaintes présenté au roi ; mais la signature de Pinault figure au bas des actes du synode, conservés à l'hospice de Pont-de-Veyle.

« Ladite église d'Autun ayant requis qu'une portion luy soit donnée des deniers des pauvres qui se recueillent en l'église de Couches, a été déboutée de sa demande. »

En 1669, au synode d'Is-sur-Tille, Couches est représentée par deux pasteurs, Pinault et *Marc Michel Michely,* et un ancien : *François le Sage de la Colombière.* Pinault est nommé secrétaire.

Le synode accorde à l'Eglise de Couches la continuation du ministère de ses deux pasteurs, « aux conditions qu'ils ont faites entre eux ».

Mais en 1671 il n'est plus question de l'un ni de l'autre : il n'y a plus qu'un seul pasteur récemment appelé à Couches.

5e *pasteur : César Rey*
(1671-1681)

Au synode de Buxy vient, avec l'ancien *Abraham Dupuy,* écuyer, seigneur de Saint-Gervais, le pasteur *César Rey,* qui est nommé secrétaire. Il était en 1658 pasteur de Ferney et Versoix et assistait en 1660 au synode de Couches. Il restera en fonctions à Couches et à Autun jusqu'à sa mort, en 1681.

Le synode charge Rey et F. Le Sage d'aller « faire la révérence » au nouveau gouverneur (le duc d'Enghien). A leur retour ils sont loués et remerciés de la façon dont ils lui ont souhaité « toutes sortes de prospérités ».

Si l'Eglise d'Autun a « quelques pauvres », celle de Couches lui fournira des deniers pour les secourir, et le consistoire de Couches en rendra compte en présence d'un ancien d'Autun.

« Sur la demande faite par l'Eglise de Couches que la demoiselle *Morlet,* veuve du sieur *Henry Armet,* et le sieur *Lespinasse,*

(1) *Bull. h. pr.,* 1858, p. 332 (Conche, faute de lecture).

son gendre, aient à contribuer pour l'entretenement du ministère dudit lieu suivant leurs facultés, la compagnie a ordonné que ladite Eglise se contentera par chacun an de la somme de 20 livres que ladite demoiselle *Morlet* a accoustumé de payer, tant par le moyen d'une rente annuelle de 18 livres 15 sols constituée par défunt son mari, que de 25 sols qu'elle y a mis. Le sieur Lespinasse sera cottisé audit Couches où il fait sa résidence actuelle. »

En 1673 le synode se réunit à Couches, le 15 août. Avec Rey siègent deux anciens : *Aymé de la Grange*, greffier pour le roi à Couches, et *Pierre Armet*, demeurant audit lieu (1). Rey est loué d'avoir fait diligence pour que son Eglise paie enfin à celle d'Arnay-le-Duc 80 livres qu'elle doit depuis longtemps, tandis que l'Eglise de Couches est blâmée d'en avoir appelé à ce sujet au synode national.

César Rey est décidément devenu un personnage de premier plan dans la province. Modérateur adjoint du synode, il est chargé, avec son collègue de Beaune, d'aller « rendre leurs devoirs » au gouverneur, et il est nommé éventuellement suppléant pour représenter la province au Synode national ; (mais après 1659 celui-ci ne fut plus jamais autorisé à se réunir).

Interdiction de l'exercice (1673)

Survient une mesure qui, douze ans d'avance, fait prévoir la Révocation de l'édit de Nantes :

Le 28 novembre 1673, l'intendant de Bourgogne, Bouchu, fit interdire l'exercice, par les commissaires du roi, exécuteurs de l'édit, Bouchet et Salvert, dans plusieurs Eglises, « sans épargner même », remarque Elie Benoît (2), « celles qui avaient le droit de bailliage », entre autres celle de Couches. Les réformés en appelèrent, d'abord sans succès. Par arrêt du 5 mars 1674 il fut ordonné que la porte des temples serait murée, à la diligence du syndic du clergé du diocèse d'Autun, dans d'autres endroits, mais le culte fut autorisé à Couches (3).

---

(1) Original à l'hospice de Pont-de-Veyle. Copies aux Archives nat., TT 246 et 289, et à la Bibl. pub. de Genève. Lettres etc. concernant les Eglises réf., carton 12. Bib. prot. fr., ms. 550-4, f. 1 à 30. *Bull. h. pr.*, 1863, p. 487.

(2) *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. III, p. 276. Cf. Archives nat., TT 246.

(3) Arch. nat., TT 287. Bib. prot. fr., 549, f. 93.

L'église de Couches n'est pas représentée au synode de 1678 ; c'est la première fois que nous constatons cette abstention, et l'on peut se demander si le procès-verbal n'est pas fautif, car *César Rey*, avec l'ancien *Pierre Morlet*, avocat, secrétaire du synode, sont chargés d'aller « solliciter au conseil du roi les affaires des Eglises », et César Rey doit de nouveau aller « rendre les devoirs » au gouverneur, si le pasteur d'Is-sur-Tille ne peut s'y rendre.

Voici enfin en 1682 le dernier synode autorisé avant la Révocation (1). Aucun pasteur ne représente Couches, avec l'ancien *Jean Armet*, avocat : Rey est « décédé depuis quelques mois ».

Le synode exhorte le consistoire à « se pourvoir plutôt dans la province que dehors ».

Mais il n'y a pas lieu de nommer un nouveau pasteur, car, dès cette année 1682, « l'exercice » est interdit de nouveau, et, cette fois, définitivement.

Destruction du Temple (?) *en* 1682

Ordre est donné de démolir le temple (2). A-t-il été exécuté ? On peut se le demander, car en maint endroit, au lieu de détruire le lieu de culte protestant, on l'affecta à quelque établissement catholique, soit comme église (ainsi à Sedan, à Claye, etc.), soit pour tout autre usage. La maison de la rue Saint-Nicolas nous semble ainsi, à Couches, avoir probablement servi depuis 1610 de temple et de collège, avant d'être dénommée faussement « maison des Templiers ».

*
* *

Après la Révocation

Les réfugiés

La Bourgogne, par la Bresse et le pays de Gex, était si voisine de la Suisse, que beaucoup de protestants, lors de la Révocation, se réfugièrent à Genève. Certains, d'abord incarcérés à Chalon, étaient retournés chez eux pendant quelque temps. Ce *Bulletin* vient justement de publier (en 1937, p. 474) le récit de l'émigration d'un des plus notables.

---

(1) Archives nat., TT 238, quatre exemplaires. Bib. prot. fr., 550-4, p. 1 à 36. Cf. *France prot.*, 1re éd., VI, 95.

(2) Archives nat., série TT ; *Bull.* 1878, p. 507.

Et M. le pasteur Ch. Bost nous a fourni, à ce sujet, les précisions que voici :

« Il n'y a pas de doute que la sortie du royaume de René de Rochemont ait eu lieu en 1688. Le récit place cette fuite au temps où des officiers ont charge de conduire aux frontières des prisonniers huguenots irréductibles. Ce fait est du début de 1688. Pour la région de la Bourgogne ou de la Bresse, il est fixé dans le récit de Jeanne Faïsses, conduite à Genève depuis Dijon, comme suit (1) : les expulsées partent de Dijon le lundi de Pâques 19 avril 1688, chemin faisant elles voient s'adjoindre à elles des huguenots libérés des prisons de Bourg-en-Bresse, ou des couvents de Mâcon ; elles arrivent à Genève lundi 16 avril (vieux style, soit le 26 au calendrier grégorien). Le récit de la sortie de René de Rochemont parle des « *Messieurs Guichard* » comme ayant été de l'un de ces convois d'opiniâtres. Or, Jeanne Faïsses cite comme menée avec elle jusqu'à Genève « *Mlle Guichard,* femme d'un avocat, tirée des couvents de Mâcon », il s'agit sans doute de la même famille. »

Les « nouveaux catholiques »

Nous ignorons à quelle branche de la famille Armet appartenait *Isaac Armet d'Avoisotte* (2), ou de *la Motte,* né vers 1660, dont la *France protestante* (2e éd., I, 610) résume ainsi la tragique destinée : « Natif des environs de Chalon-sur-Saône, il avait servi dans le régiment de Dampierre, où son frère commandait une compagnie. Il feignit de se convertir, mais on suspectait la sincérité de son abjuration. Impliqué dans une accusation de meurtre, il fut arrêté à Paris, où il s'était rendu pour solliciter la grâce des véritables coupables. Louis et Jean Blesset, ses neveux, qui avaient tiré sur un sergent chargé de signifier un exploit à leur mère.

« Armet fut jeté, sans forme de procès, dans les cachots de la Bastille, en 1696. On l'y *oublia.* Ce ne fut qu'au bout de quarante ans qu'on se ressouvint de lui. On lui offrit alors de le mettre en liberté. Mais craignant l'isolement où il se trouverait, à son âge, au milieu d'un monde nouveau pour lui, il supplia qu'on voulût bien continuer à le garder par charité. Cette faveur lui ayant été accordée, le malheu-

(1) *Bull.,* 1877, p. 470.
(2) Un hameau de Montchanin (Saône-et-Loire) s'appelle Avoise.

reux passa encore quatorze ans en prison, jusqu'à ce que, ayant perdu la raison, on le transféra, à l'âge de quatre-vingt dix ans, dans la maison de Charenton, où il mourut » (sur l'emplacement même où un Armet était venu, au synode national, un siècle auparavant).

Nous ne savons rien des protestants de Couches restés comme « nouveaux catholiques ». En 1731 il y a en effet (1) des « relaps » ; le curé et M. de Saint-Florentin correspondent à leur sujet avec l'évêque d'Autun.

Mais on peut dire, en somme, que, jusqu'à présent, nous connaissions seulement — et combien imparfaitement — quatre-vingts ans (1602-1682) de l'histoire de cette petite Eglise.

Jacques PANNIER.

(1) Arch. nat., TT ; *Bull.* 1878, p. 507.

Une famille réformée messine aux XVIe et XVIIe siècles

LA FAMILLE DE HEU

La maison de Heu, puissante famille patricienne de Metz, originaire de Huy, au pays de Liége, a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la Réforme au pays messin. Ses chefs en furent des adhérents de la première heure, et leurs descendants intervinrent fréquemment pour tenter de soustraire l'Eglise réformée messine aux conséquences désastreuses de la politique de violation et révocation de l'Edit de Nantes pratiquée presque dès la mort de Henri IV.

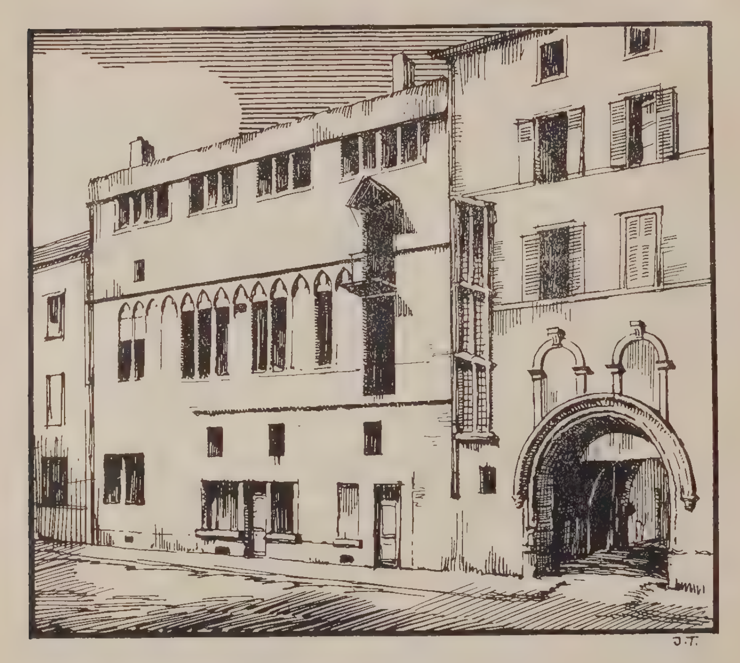
La filiation de cette famille du xve au xviiie siècle est résumée dans les tableaux ci-joints. Quelques personnages ayant joué un rôle important, il leur a été consacré des notes distinctes.

Gilles et Robert de Heu vinrent se fixer à Metz en 1232 et 1248. Thiébault, fils de l'un d'eux, eut seize enfants qui exercèrent en France des fonctions importantes ecclésiastiques ou militaires. Dans les générations suivantes, Collignon, Jean et Nicole de Heu participèrent au gouvernement de la république de Metz. Ce dernier, fait chevalier au sacre de Louis XII en 1498, est à l'origine de l'inimitié qui, pendant cinquante ans, existe entre deux puissantes familles messines : de Heu et Roucel. Il commença la construction des deux hôtels de Heu à Metz, « la grande maison d'Ennery », face à l'hôpital Saint-Nicolas, et la « Haute Maison d'Ennery », rue des Bons-Enfants. Il eut sept enfants ; deux retiendront notre attention.

I

Robert de Heu épouse, en 1531, dame Philippe de Chavesson, fille de Michel, fils lui-même de Robert de Lamarck, seigneur de Jametz ; sa femme lui apporte les seigneuries de Montoy, Goin et Grimont, au pays messin. A ce mariage, qui unissait les familles de Heu, de Chauvesson, de Gournay, il y eut, dit la chronique, « grosse noblesse tant de la

cité, d'Allemagne et d'autres lieux ; et y fit-on grosse chère, et y furent quantité de seigneurs et dames de haut lignage et plusieurs bourgeois et bourgeoises de la Cité » (1). De ce mariage naquit une seule fille, Catherine (voir ci-après II). Robert de Heu paraît avoir incliné, dès 1534, vers la Ré-



Hôtel de Heu a Metz
Cliché P. Even

forme. Il épouse, en secondes noces (1541), Claude du Châtelet, fille de Nicole de Lenoncourt, dame souveraine de Vauvillers, sœur de Robert, cardinal de Lenoncourt ; Claude se trouvait donc être la nièce du cardinal.

Robert de Heu se prononce énergiquement, cette même année, en faveur des réformés, lors de la deuxième venue de Farel à Metz, ainsi que le dit Bucer dans une lettre à Calvin : « Gaspard de Heu, consul, cum fratre Roberto fortis-

(1) *Chroniques de la ville de Metz,* par J.-F. Huguenin.

sime agit » (1). Il était très lié avec le comte G. de Furstemberg, vers lequel il est envoyé en 1544, par la ville de Metz, afin d'apaiser le différend survenu entre elle et le comte.

En 1551, le cardinal de Lenoncourt vient à Metz, probablemnt chez Robert de Heu, son neveu, afin d'intriguer pour le compte de Henri II. Il se met d'accord avec Robert et Gaspard de Heu, échevin, pour que l'entrée des troupes françaises dans la ville soit autorisée. Ceci a lieu le 10 avril 1552. Le comte de Montmorency s'empare alors des portes et des forteresses, et le Roi entre le 18 avril. Cette entrée des Français dans la ville de Metz fut principalement l'œuvre des frères de Heu, ainsi qu'il est rapporté au Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville, en ces termes : (2)

> Comme Gaspard de Heu le principal thraistre
> Et son frère Robert et ceulx de çes ancêtres
> Qui furent le vendeur en allant à la Court
> D'un de leurs parents, au chateau de Lenoncourt.

Le cardinal de Lenoncourt, d'après ce que rapporte Paul Ferry, qui le tenait de Mme de Villarnoul, était lui-même bien disposé en faveur de la Réforme, et dut promettre aux frères de Heu que celle-ci serait favorisée à Metz, sous la protection du roi de France.

Robert de Heu est, à sa mort, enseveli à Metz, en l'église Saint-Martin.

II

Catherine de Heu. — Fille du précédent, épouse, en 1553, *Claude-Antoine de Vienne,* baron de Coppet, comte de Clervant (fils de Claude de Vienne et de dame Claude du Châtelet). Le contrat de mariage et les accordailles furent faits le 18 août 1553. Claude du Châtelet, veuve de Claude de Vienne, ayant épousé Robert de Heu, veuf également, ils réunirent ainsi les enfants issus de leurs premières unions.

Rallié à la Réforme peut-être avant son mariage, le *comte de Clervant* eut toujours à cœur de la servir et d'étendre son action. D'après une lettre écrite par M. de Haraucourt à M. de Dommartin en 1559, Clervant paraît bien avoir été un des pionniers de la Réformation à Trèves. En effet, il y est dit que M. de Clervant s'étant fait envoyer de Genève des livres, ceux-ci sont tombés entre les mains des chanoines de Metz, et on l'a averti qu'il serait bon qu'il se retirât. Il a

(1) *Observations séculaires de P. Ferry.* Ms. Bibl. Municipale de Metz.
(2) *Journal de Jean Boucher* publié par Ch. ABEL et BOUTEILLER.

donc décidé de se retirer à Trèves et « a délibéré, s'il plaît à Dieu, que la Parole soit plantée à Trèves ». Ainsi, ajoute M. de Haraucourt, l'Evangile s'y prêche par un nommé Gaspard (1).

Dès son retour au pays messin, Clervant favorise le développement de la Réforme à Courcelles-Chaussy, dont il n'était alors que seigneur en partie. (La Réforme avait été introduite par des familles locales, notamment les Braconnier). Dans la suite, Claude de Vienne devient seigneur en entier de Courcelles, ayant, dit-on, pour ce faire, vendu sa baronnie de Coppet. Par son entremise, le ministre Pierre de Cologne (maître Pierre) vient, en 1559, s'occuper de l'Eglise de Metz jusqu'en 1568. En 1563, ce ministre dédie à son protecteur un traité traduit par lui de l'allemand : « *Vraye et droite intelligence de ces paroles de la Sainte Cène de Jesus Christ : Ceci est mon corps ;* composé par Thomas Evastus. » L'épître dédicatoire est la suivante :

« A mon très honoré Seigneur, Claude Antoine de Vienne, Sr de Clervaut,

» Très honoré Seigneur, l'apostre Paul nous exhortant de suivre verité avec charité, afin de croître en celui qui est le Chef, lequel aussy je prie, monsieur, car il vous a delivré avec nous de la puissance des tenèbres, il vous a transporté au royaume de son très cher fils, ainsi il poursuive de déployer en toute plenitude ses benedictions corporelles et spirituelles sur vous et toute votre famille, par Jésus-Christ notre Seigneur » (2).

Dès 1561, on trouve les noms du comte de Clervant et de Catherine de Heu sur les premiers registres de baptêmes de l'Eglise réformée de Metz ; ils figurent fréquemment comme parrain et marraine. Une chronique protestante anonyme s'exprime ainsi :

« Le dimanche 4 octobre 1562 il y eut le matin prédication (à Metz) de Me Pierre ; ledit jour la Cène est celebrée à St-Agnel au ban et juridiction de Mr de Clervan par Mrs Taffin et Polyander ministres ; après diner prédication de Mr Taffin au Chastel à Montoy (Chateau du Comte de Clervant). Pareillement prédication à Metz au lieu accoustumé par Me Pierre, aussi baptême de trois enfants » (3).

L'Eglise de Metz avait donc, à cette époque, trois ministres. En 1576, à la suite de l'édit du 16 mai (publié à Metz

(1) *Obs. sécul.*, Ms. cité.
(2) *Observ. séculaires*, Ms. cité.
(3) Bibl. Municipale de Metz, Ms. 117.

le 21 juillet), permettant l'exercice de la religion réformée dans la ville de Metz, le gouverneur, M. de Piennes, autorise Clervant à faire célébrer cet exercice dans la maison de M. Mion de Sabré, son pupille. Cette maison était proche de la sienne et le culte y est célébré dès le lendemain 22 juillet.

Puis l'exercice ayant été proscrit de la ville, en 1579, l'Eglise de Metz lui donne procuration pour aller trouver le roi de Navarre, afin qu'il fasse obtenir : 1° l'autorisation de se pourvoir de pasteurs, où ils en trouveraient ; 2° de prêcher ès châteaux des gentilhommes ; 3° qu'à cause des dangers à atteindre Montoy, il fût permis d'achever le temple commencé rue de la Chêvre.

En 1580, le comte de Clervant installe, pour l'Eglise de Metz, le ministre *François de Combles* dans son château de Montoy. Il y prêche au peuple pour la première fois le 29 juillet, et est installé comme second pasteur de la communauté (avec M. de la Chasse) le 28 décembre.

D'après Paul Ferry, environ le mois de novembre-décembre 1582, M. de Clervant était à Coppet, proche Genève, où il traitait avec un marchand notable nommé Jean Ternault, probablement afin d'obtenir des subsides pour les Réformés de France et le futur Henri IV. Claude de Vienne disparut en 1587, à la bataille d'Auneau, où le duc de Guise défit complètement l'armée de reîtres, recrutée pour venir en aide aux Réformés français. Sa veuve Catherine de Heu lui survécut jusqu'au 6 décembre 1608.

III

Jean de Heu, frère de Robert, et fils de Nicole de Heu, devient, à la mort de son père, seigneur de Montigny, et épouse Marguerite Roucel. Il paraît s'être rallié, ainsi que ses frères Robert et Gaspard, à la Réforme. En 1542, en effet, Gaspard, alors maître-échevin, conduit Guillaume Farel, recherché à Metz par les sergents, à la forte maison de Jean de Heu à Montigny. Il y est prêché pour ceux de Metz les 3 et 4 octobre. Il mourut vers 1551.

IV

Gaspard de Heu, frère puîné du précédent, seigneur de Buy, Antilly et autres lieux, embrasse la Réforme dès avant 1542 et est un de ses plus ardents soutiens. Elu cette année maître-échevin, il protège Farel lors de sa deuxième venue à Metz. Farel, ayant prêché le 6 septembre au cimetière des

Jacobins, veut recommencer le lendemain ; 3.000 personnes s'assemblent pour l'entendre. Cependant des troubles menaçant de se produire, les plus modérés le prient d'y renoncer ; « le peuple se retira doucement sous la promesse que lui fit le Maître-échevin (1) » (Gaspard de Heu). Farel est alors mandé devant le Conseil de la Cité, pour justifier son action. Comme on l'avait fait sortir pendant que l'on délibérait sur son sort, « il fut emmené dans une maison, où ayant mis à cheval quelqu'un lui ressemblant de taille et d'habit, ceux de la Religion feignirent de le conduire hors de la ville, alors qu'il resta caché dans celle-ci » (2) : acte vraisemblablement exécuté à l'instigation de Gaspard de Heu, qui en tout cas en est averti. En effet, il se fait adresser une lettre par Farel, comme s'il était absent de Metz, le 15 septembre 1542, afin de demander le rétablissement de l'exercice de la Religion réformée. A la fin du mois, les députés de Strasbourg étant arrivés pour appuyer cette demande, le Maître-échevin veut faire prêcher publiquement, de sa propre autorité, mais son frère Robert de Heu l'en dissuade. Le 29 septembre 1542, un acte notarié rapporte que les s[rs] Androuin Roucel, écuyer, Jacquemin Travault, Aman, treize jurés de la Ville de Metz, ainsi que les Officiels de la Cour épiscopale de Lorraine, et les chanoines de Metz, assemblés, se font donner acte de ce qui suit :

« Ils avaient fait fermer les portes de la ville à tous étrangers pour empêcher l'introduction de prêcheurs luthériens. Quelques-uns de ceux-çi s'étant présentés à cheval avec des bourgeois de la ville à la porte des Allemands, puis à celle du pont Regmont, il leur fut refusé l'entrée. Mais Gaspard de Heu, maître-échevin, averti de cela, usa de sa propre autorité, malgré les protestations des susnommés, pour faire entrer les dit prêcheurs par la porte des Allemands, et les fit prêcher dans la Cité » (3).

Il s'agit ici, probablement de Watrin Dubois et Brusly, venus rejoindre Farel à Metz, où ils restent après son départ. En effet, les sergents, cherchant Farel pour l'arrêter, sur l'ordre du Magistrat, Gaspard de Heu fait ouvrir les portes de la ville (probablement la porte serpenoise) et le fait conduire au château de son frère à Montigny. Dans une lettre à Jean de Pont de Nied, Gaspard de Heu raconte qu'il fut, à ce sujet, sévèrement blâmé par Androuin Roucel, qui lui

(1) *Observ. sécul.*, Ms. cité.
(2) Lettre de Bucer d'après *Observ. sécul.*, Ms. cité.
(3) Archives préfectorales de la Moselle, Ms. série D. 11.

déclara que « les portes de la ville étaient à l'Evêque ». A quoi il rétorqua « qu'elles étaient à l'Empire ». Il ajoute dans sa lettre qu'Androuin Roucel et quatre de ses amis sont contre la Religion, ce qui donne à penser que Jean de Pont de Nied était rallié à la Réforme.

Ayant été accusé par les susnommés de favoriser les doctrines anabaptistes, il eut l'intention d'aller s'en plaindre à la Journée des protestants à Nuremberg, mais s'arrête à Strasbourg, puis rentre à Metz en janvier 1543, « où sa présence etait bien nécessaire » (1). En effet, en son absence, Androuin Roucel a fait fermer les portes de la ville, afin que les bourgeois, sortis pour aller au prêche de Farel à Montigny, ne puissent rentrer. Ce qu'ils font au retour du Maître-échevin. Farel se sentant peu en sécurité au château de Heu à Montigny se retire à Gorze, sous la protection de Guillaume de Furstemberg. Bien que les Messins aient en ville, depuis 1543, un ministre, *Watrin Dubois*, beaucoup se rendent néanmoins à Gorze, tant à cause des sacrements dont Dubois ne paraît pas avoir eu l'administration, que parceque, à leur avis, ce ministre prêchait trop timidement, n'osant, dit-on, appeler le pape l'Antéchrist.

Cependant, Furstemberg n'ayant laissé à Gorze qu'une petite garnison, celle-ci est surprise le 25 mars 1543, jour de Pâques, par les troupes du duc de Guise, qui massacrent les fidèles assemblés. Farel s'échappe par miracle ; Gaspard de Heu, averti du massacre, se disposait à aller au secours des assaillis, mais les troupes s'étant débandées aussitôt, il n'eut pas le temps d'intervenir. En octobre 1543, l'exercice de la religion réformée ayant été proscrit complètement à Metz, Watrin Dubois est exilé malgré l'opposition de plusieurs membres du conseil (dont Gaspard de Heu), qui sont menacés par Boisot, envoyé de Charles-Quint, d'être châtiés pour donner exemple aux autres. Gaspard de Heu négocie au sujet du rétablissement du culte, en cherchant appui tant à Strasbourg qu'auprès des Princes protestants allemands. Ces démarches n'eurent pas grand succès, vu l'état défavorable où se trouvait alors le parti protestant dans l'Empire.

C'est durant ces années de 1545 à 1551 que Gaspard de Heu, ayant perdu l'espoir de faire rétablir la Réforme à Metz avec l'appui des princes protestants allemands, tourne ses regards vers le Roi de France, leur allié. Il négocie secrètement avec le Cardinal de Lenoncourt, favorable à la

(1) *Observ. sécul.*, Ms. cité.

Réforme, afin de favoriser l'entrée des Français dans la ville. Les frères de Heu et Michel de Gournay, persuadés que la condition des protestants à Metz serait meilleure « sous un prince ayant pris les armes pour la liberté de l'Empire », les font entrer par surprise le 10 avril 1552. Montmorency, venu avec sa suite, soi-disant uniquement pour dîner, s'empare immédiatement des portes et forteresses au nom du Roi. Ce qui prouve l'importance que joua la question religieuse dans cette prise de possession de la ville par les Français, c'est encore d'une part que, dès celle-ci effectuée, les adversaires les plus déterminés de la Réforme (de Talange, Androuin Roucel) se retirent de Metz ou méditent de le faire, d'autre part que le fait inverse se produit lorsque, à la fin de l'année, Charles-Quint vient assiéger Metz : les notables réformés se retirent alors à Strasbourg. Par ailleurs, ainsi qu'il ressort des rapports des officiers du Roi à Metz à l'époque, « ceux de la Religion les plus notables sont les plus affectionnés à la France et les plus volontaires, et de leurs deniers font des avances notables » (1).

Arrêté à Paris en 1558 par les Guises, qui lui reprochaient de favoriser les correspondances du Roi de Navarre et des princes protestants allemands, Gaspard de Heu fut étranglé, sur leur ordre, sans forme de justice ni de procès, dans les fossés de Vincennes en septembre 1559. Singulière récompense des services rendus au Roi de France (2).

Il avait épousé, en 1546, Jeanne de Louvain, fille aînée d'Antoine de Louvain, baron de Rognac, gouverneur de Replois, tué en 1552 en défendant Metz contre Charles-Quint. Il était, par sa femme, beau-frère de La Renaudie. Sa veuve se remaria avec Gratien de la Salle. Son fils aîné, Gaspard, seigneur de Buy, épousa Marguerite de Vielbrück et fut décapité à Luxembourg, pour faits de guerre ; il ne laissa que deux filles.

V

David de Dompierre, fils aîné d'Anne de Dompierre et d'Anne de Hainault, était seigneur de Montigny-la-Grange et Burtoncourt. Il épouse en 1[res] noces Judith Lespingal, fille de Philémon Lespingal, qui lui apporte la seigneurie de Boccange et en a trois enfants : *Anne Catherine*, épouse Louis Dorthe (voir ci-après X) ; *Jeanne*, née à Marsal, dont son père

(1) *Observ. sécul.*, Ms. cité.
(2) *Bull. hist. prot.*, 1876, p. 164-168. Cf. Le *Tigre*, éd. Read, 1875, p. 44.

était alors gouverneur ; *Jean Louis* (ci-après); en 1650 il épouse en 2es noces Anne Dorthe, fille de Mathias Dorthe, et devient ainsi seigneur de Courcelles. D'après un placet de l'époque, sa famille était de la maison de Béthune, dont il portait les armes. C'est sous sa protection que le protestantisme, déjà opprimé ailleurs par toutes sortes de voies détournées, put continuer à se développer à Courcelles, jusqu'à faire de cette localité, suivant l'expression d'une requête catholique en Cour, « une petite Genève ». Un mémoire catholique déclare que « le 19 septembre 1662, vers 7 heures du matin, à Metz, Mr de Dompierre allant à cheval à la chasse, fit rencontre du Saint Sacrement à dix ou douze pas de lui, qu'il regarda fixement le prêtre qui le portait, n'ôta pas son chapeau, nonobstant l'arrêt du Parlement, puis détourna la tête » (1). Il est pour ce fait condamné par le Parlement de Metz à 1.000 livres d'amende.

Il est, en 1663, député à la Cour par les réformés de Metz, avec Alexandre Duclos, pour se plaindre des empêchements et défenses, qu'on leur faisait dans la construction de leur temple de Chambière. Les députés, pour cette fois, obtiennent gain de cause et le temple peut être achevé. Le 9 avril 1680, il est de nouveau délégué en Cour avec Me Bancelin, ministre, et David Couët du Vivier, avocat, afin de défendre les droits à l'existence des églises réformées de Metz et Courcelles. Le 19 mai cette députation obtient un arrêt conservant les temples de Courcelles et Metz, mais supprimant celui de la Horgne (hors de la ville). Elle n'avait pu obtenir audience du Roi. Il mourut en 1685, avant la Révocation.

Son fils *Jean Louis de Dompierre,* né en 1645 du 1er mariage, seigneur de Boccange et Leyville, devint capitaine de chevau-légers. Il épousa le 3 novembre 1669, au temple de Courcelles-Chaussy, Constance de Becheveld (fille de messire Gabriel de Becheveld, chevalier, seigneur de Blagny et de défunte dame Adriane de Block sa femme). De ce mariage naquit une fille Marie (23-2-1679) qui, réfugiée à La Haye, épouse en 1696 le Lieutenant Mathurin de Saint-Amand. De son second mariage avec Anne Dorthe naquit Samuel de Dompierre, seigneur de Mey en 1654.

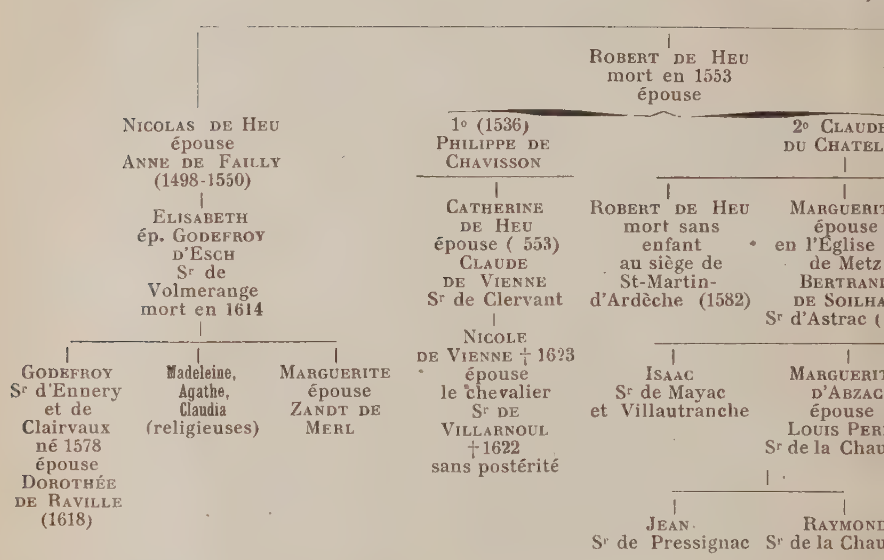
VI

Louis Dorthe, né à Metz le 23 mai 1642, mort le 9 février 1681 était fils de Jean Louis Dorthe et de Madeleine de Pas.

(1) Archives préfectorales de la Moselle, série D. 11.

GÉNÉALOGIE DE

PREMI



A FAMILLE DE HEU

LEAU

lier en 1383.

en 1450, citain et échevin de Metz, épouse ELISABETH GUEVERDIN.

ınnery, Me échevin de Metz (1457-58), mort en 1467, épouse JENNETTE CHEVALAT.

31, échevin de Metz (1489), épouse MARGUERITE DE BRANDEBURG.

JEAN et autres
(voir ci-contre)

E DE HEU
se (1577)
D'ABZAC
e Mayac
umerac

ANNE DE HEU
épouse
FRANÇOIS
DE CHAMPS
Sr de Fontaine
† 1598

EANNE
pouse
AN DE
FERRAND
Fontange

HENRIETTE
dame de
Cosnes

GUILHAIN
DE CHAMPS
ET VOUZY
mort
célibataire
après 1638

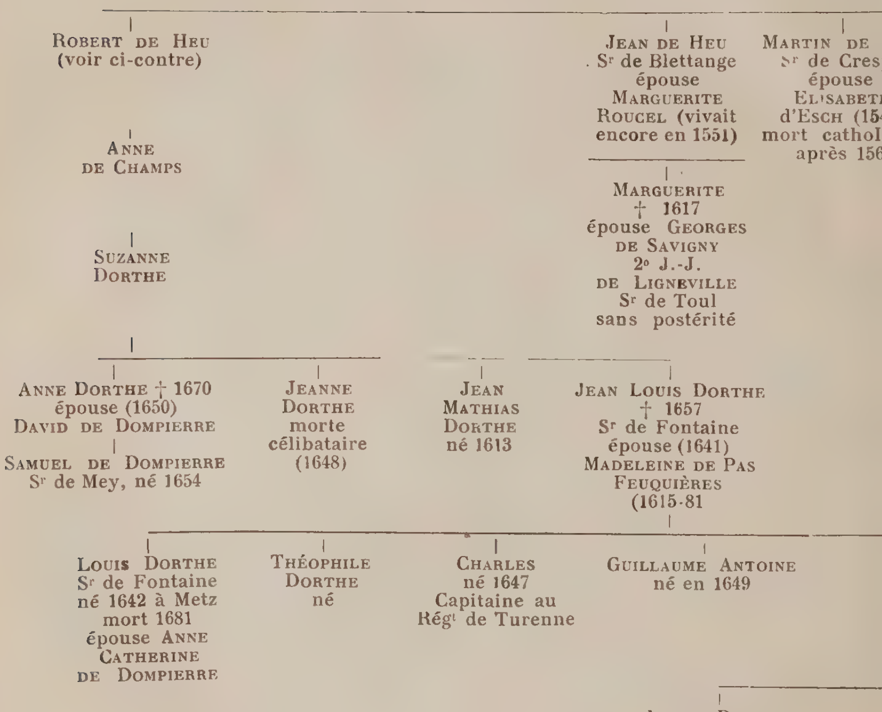
JEANNE
dlle de
Couès
morte
célibataire

SUZANNE
DE CHAMPS
épouse (1592)
MATHIAS
DORTHE
† 1612

MARGUERITE
épouse
JEAN DE
MONTMORENCY
morte sans
enfant

GÉNÉALOGIE DE

SECON



Judith Dorthe
née 1684
épouse le
Comte Douglas
en Angleterre

Marie Charlotte
Comtesse Douglas
née 1721
épouse (1741)
J. B. N. de
Mazerulle † 1744

Jean Claude Mathias de Mazerul
mort célibataire en 1776

.A FAMILLE DE HEU

BLEAU

ATHERINE DE HEU
ouse (1520)
JEAN DE
USSONVILLE
† 1549

GERTRUDE DE HEU
épouse (1525)
RICHARD, Baron
DE MÉRODE
petit fils de la
Comt· sse de
SARREBRUCK

GASPARD DE HEU
† 1558
épouse (1546)
JEANNE
DE LOUVAIN

.AIRE DE
USSONVILLE
épouse
ASPAR DE
ACCOSSER
uyer du Duc
Lorraine

GASPAR
DE HEU
Sr de Buy
épouse
MARGUERITE
DE VILBRUCK

MOYSE
mort
sans
enfant
(1586)

MARGUERITE
née 1548
morte
sans
enfant

JEANNE
morte
sans
enfant

ODILE DE HEU
épouse HENRI
DE CHALON
Vve en 1609

JEANNE dite
damoiselle
DE HEU
morte après
1631

MATHIAS DORTHE
né 1651
épouse (1684)
MARIE MOREL
mort 1733

JEAN MATHIAS MANASSÉ
né 1653
ép. 1° CATHERINE DE
DOMPIERRE
Réfugié à Berlin
(1685)
épouse 2° MARIE DE
BAUX (1692)
mort 1731

ANNE HENRIETTE
épouse
JACQUES LAUMONIER
Sr de Varennes
Réfugié à Berlin
(1685)

MARIE
ADRIENNE
née 1690
morte 1775
catholique

ANNE NICOLLE
épouse
J. CL. DE
SALUS 1714
née 1691
morte 1778
catholique

MARIANNE
née
et morte
1690

ANNE CATHERINE
DORTHE
née 1668
enfermée en 1685
au pensionnat
de Saint-Cyr

(Jean Louis figure en 1654 sur la liste des pères consistoriaux de l'église réformée de Metz). Capitaine au régiment de Turenne, le 20 juillet 1670, il épouse au temple de Courcelles-Chaussy Anne-Catherine de Dompierre fille du précédent (David de Dompierre). Sa postérité est inconnue.

VII

Jean Mathias Manassé Dorthe, frère du précédent, né à Metz le 23 juin 1653, capitaine au Régiment de Piémont, participe le 23 décembre 1685 à une tentative de fuite hors du royaume, organisée par une soixantaine de personnes appartenant aux principales familles réformées de la région messine. Elle se rassemblent au château d'Urville, près Courcelles-Chaussy, sous la conduite de J. M. Dorthe, de son beau-frère Jacques Laumônier, marquis de Varennes, et de Jean Louis de Dompierre, et se forment en troupe armée. Celle-ci est attaquée en pleine nuit près de Hombourg (Sarre), ayant déjà franchi la frontière française, par M. de la Bretesche, gouverneur de la province. Les fugitifs après avoir combattu, se débandent et une partie, dont Jean Mathias Dorthe, sa femme Catherine de Dompierre et le marquis de Varennes réussissent à échapper et se réfugient à Berlin.

J. Mathias Manassé Dorthe entre alors dans le régiment recruté par J. de Varennes, parmi les huguenots, avec le grade de lieutenant. Il se fixe à Werder en 1699, et à la mort de Catherine de Dompierre, il épouse en 2es noces (1692), Marie de Beaux (veuve du général Henri de Briquemault, baron de Saint-Loup, émigré en France en 1685). En 1703, il recrute une compagnie franche et est nommé Lieutenant-général en 1713. Il mourut à Berlin, en 1731, à l'âge de 78 ans.

Sa fille Anne-Catherine d'Orthe qui, âgée de 17 ans, accompagnait ses parents lors de leur fuite hors du royaume, ayant été séparée d'eux, dans l'escarmouche avec les troupes royales, fut arrêtée et ramenée à Metz. Elle fut ensuite enfermée au Pensionnat pour demoiselles nobles de Saint-Cyr.

R. MAZAURIC.

Metz.

Les dernières années et le véritable lieu de sépulture de Jean Cavalier

(1723-1740)

Dans la plus récente *Vie de Cavalier* (1) on lit : « sa dépouille mortelle fut transportée à Dublin et ensevelie dans le cimetière réservé aux réfugiés français ». M. Pin a bien voulu m'écrire qu'il a trouvé cette indication dans l'*Histoire des réfugiés* de Ch. Weiss (2) : « La vallée de Dublin renferme encore un cimetière autrefois consacré aux réfugiés. Ce fut là qu'on porta ses restes ». S. Smiles a manifestement reproduit ce passage (3), ainsi que M. Chauviré (4).

Interrogé par moi, M. T. P. Le Fanu, « senior trustee » de la Fondation huguenote à Dublin, qui conserve les clefs des trois cimetières, m'a écrit : « Je ne puis appliquer les dires de M. Weiss à aucun cimetière de ma connaissance. On ne trouve aucun monument à la mémoire de Cavalier ni à Dublin ni au cimetière huguenot de Portalington ; les registres de ces Eglises ne renferment aucune mention le concernant. Peut-être y a-t-il confusion avec l'hôpital royal de Chelsea. »

Et, en effet, l'inhumation de Cavalier à Chelsea est expressément mentionnée dans les registres de la paroisse de Saint-Luc à Chelsea, faubourg occidental de Londres, à la date du 18 mai 1740 :

« Brigadier John Cavalier. (Signé :) Sloane Elsmere, rector. »

La France protestante, 1re édition, III, p. 292, et ce *Bulletin* dès sa troisième année, p. 113, ont signalé correctement ce lieu de décès, de même que F. Puaux (5).

Cavalier semble bien avoir été à Dublin de 1718 à 1725 ou 26, et être allé de temps à autre à Portarlington, où était

---

(1) Par Marcel Pin, Mons, par Alès, 1936, p. 442.
(2) 1853, t. I, p. 320.
(3) *The Huguenots in England and Ireland*, 1867, p. 282. Cf. la traduction française, 1870, p. 205, avec préface d'A. Coquerel.
(4) *L'Irlande*, Paris, 1936, p. 190.
(5) *Mémoires de Cavalier*, p. 321.

née sa femme *Elizabeth Marguerite de Ponthieu,* et où elle fit des séjours chez son cousin *Josias de Champagné.* Charles de Ponthieu figure en 1725 sur les registres de Meard Court, est capitaine dans le régiment de dragons de Paul de Gally, en 1726, avec 37 ans de services et 55 ans d'âge. En 1691 il avait épousé Marguerite de la Rochefoucauld dans l'église de « Les Grecs » (1). Blessé à la bataille de la Boyne, il s'était établi, comme d'autres officiers, à Portarlington. Sir Erasmus D. Borrowes, possesseur d'un vieux livre de notes du major de Champagné, cousin de Mme Cavalier, a publié un extrait concernant Cavalier où l'on voit le ménage peu fortuné emprunter diverses sommes :

" Major C. had lent Colonel Cavallier £ 50, and various other sums ; the former, visiting the Hague in 1723, purchases for Me Cavallier, " 18 1/4 Duch ells of narrow lease ", some cambrick, and holland, " which, in Ireis money, comes to two pounds and nine shelings ". It appears that the brilliant career of her gallant husband could not save the family from want, for, in the same year, Major C. " lent to M[e] Cavallier, at her going to Dublin, 14s. 2 1/2d "; and, in 1724, he " p[d] to Lieu[t] Ducas for Co[l] Cavallier to release M[e] Cavallier's gould watch, which was returned to her, twelve pounds sterling, for which the Co[l] gave me his note on Mon[r] Puichinen ". Various loans of moydores to M[e] Cavallier are recounted, and, for another " georny to Dublin ", one moydore. Major C. gives Co[l] Cavallier credit for £. 1.7.1. received from five individuals named, being five sh. and five p[ce] each, for one book of which we subjoin the title. In 1724, Major C. ' paid to Mr. Wilkinson, for grasing M[e] Cavallier's young maire 000.04s. The account with this remarkable man closes thus :

« Memorandum. Y[e] Co[ll] ows me for a horse which he borrow'd from me, and never returned, valew'd four or five pounds ". « Mais toutes choses étoient communes entr'eux. »

C'est à Dublin que Cavalier publia la première édition de ses *Mémoires* sous ce titre : « *Memoires of the Wars of the Cevennes, under Col. Cavallier in defence of the Protestants persecuted in that country ; And of the peace concluded between him and the Mareschal D. of Villars : Of his conference with the King of France, after the conclusion of the Peace ; With letters relating thereto from Mareshal and Chamiliard, Secretary of State. As also a map describing the places mentioned in this Book. Written in French, by Colonel Cavallier, and translated into English.*

(1) *Huguenot Society's proceedings,* XIV, 164 et XIII, 563.

Dublin : Printed by J. Carson, in Coghill's Court, for the author, and are to be sold by William Smith, Bookseller, in Dame-street. 1726. »

La *Huguenot Society* a récemment acquis un important manuscrit en anglais, que M. Robert Day avait acheté sur un quai à Dublin, en 1904. M. Day regardait ce manuscrit comme la traduction originale du texte français, de la main de Cavalier lui-même. La calligraphie en est remarquable, d'après la donnée dans les *Proceedings* de la Huguenot Society (vol. XV, p. 290).

*
* *

Rien ne prouve que Cavalier se soit trouvé à Dublin après 1726. Le 5 janvier 1727, Hugh Boulter, archevêque d'Armagh, recommandait, au duc de Newcastle, Cavalier qui désirait reprendre du service :

" My Lord,

As we talk here that some new Regiments will be raised, Colonel Cavalier was with me to-day to desire that I would recommend him to be put in commission on this occasion. I told him it was wholly out of my way to recommend to the Army, but as he had very much distinguished himself abroad in the last war, I vould venture to take the liberty to acquaint your Grace that he is alive and very willing to serve His Majesty if a war comes on. I am, etc. HUGH ARMAGH.

Deux mois plus tard, las d'attendre, Cavalier partit pour Londres, muni d'une lettre de l'archevêque ainsi conçue :

Dublin, April 29, 1727.

" My Lord,

The bearer, Colonel Cavalier, desired I would favour him with a letter to introduce him to your Grace. If there had been occasion to raise any new Regiments, he would have been glad to have served His Majesty in this juncture in the new levies. As there has been lately a promotion of general officers, and some of his juniors have been made brigadiers, he comes over to England in hopes that it was purely his being out of the way that made him be forgotten. The figure he made, and the faithfulness and the courage with which he served the Crown in the last war, are the occasion of my recommending him to your Grace's favour and protection in this affair, though it be so much out of my sphere. "

Cavalier fut promu brigadier le 27 octobre 1735, et en 1738 fut nommé lieutenant gouverneur de Jersey.

George the second, by the Grace of God King of Great Britain, France, and Ireland, Defender of the Faith, to our trusty and well-beloved John Cavalier, Esq., Brigadier-General of our Forces, greeting.

We, reposing special trust and confidence in your prudence, loyalty, and courage, do, by these presents, constitute and appoint you to be Lieutenant-Governor of our Island of Jersey.

Given at our Court of St. James's, the twenty-fifth day of March 1738, in the eleventh year of our reign.

By His Majesty's command, HOLLES NEWCASTLE.

Il prêta serment devant la Cour Royale de Jersey le 18 août 1738, et fut promu major-général le 2 juillet 1739. Il assiste aux séances des Etats du 21 juillet au 19 août 1739, et du 10 au 19 octobre, mais quitte les îles de la Manche vers le 17 mars 1740, jour où un « Deputy Governor » prêta serment pour le remplacer.

Avant de partir de Jersey il écrivit au roi, rendant grâces à Dieu qui avait été pour lui « le meilleur Docteur, l'ayant toujours protégé et défendu contre ses ennemis » (1).

Il mourut à Chelsea, le 17 mai 1740, et fut inhumé le jour suivant, comme l'indique l'acte ci-dessus cité. Espérons que la légende d'après laquelle ses restes auraient été transportés à Dublin est définitivement détruite, et qu'on s'en tiendra désormais à la vérité historique.

D. L. SAVORY.

Belfast.

(1) Cf. A. Page GRUBB, *Jean Cavalier*, Londres, Allen et Unwin, 1931.

Epitaphe de B. de Daillon

Le *Bulletin* de 1937 a publié le texte gravé à Carlow par un sculpteur qui était médiocre latiniste.

Il faut corriger p. 503, l. 1, *cinus* en *cinis* ; p. 504, l. 2, *velit* en *velis* ; l. 4, *pietate* en *pietatis* ; l. 5, *narcescit* en *marcescet*. D. L. S.

DOCUMENTS

Sur l'origine de Louis de Berquin

> « Du temps que la souveraineté de Flandre et Artois estoit encores au Roi de France, plusieurs desdits contez estoient au service du Roi : entre lesquels ce gentilhomme issu de la noble famille des Berquins, en la terre de Sainct Omer, au pays d'Artois. »
>
> CRESPIN, *Histoire des Martyrs.*

Louis de Berquin est une des figures les plus attachantes de la Réforme française à ses débuts. Cependant aucune étude d'ensemble ne lui a encore été consacrée. Des notices, des travaux de détail, mais pas le portrait en pied que nous aimerions. Cette lacune s'explique par le manque de matériaux et par la pauvreté des sources. Ce n'est pas que Louis de Berquin soit dans la pénombre : il a vécu et agi en pleine lumière, mais de lui nous ne possédons que peu de chose, quelques traductions seulement ; le reste a été détruit. Les témoignages qui le concernent apportent des renseignements de grande valeur (Crespin, Erasme, le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, Duplessis d'Argentré), mais ils le font voir surtout du dehors, et pendant une brève période de sa vie.

Son nom est apparu souvent dans ce *Bulletin* ; on a parlé de ses travaux littéraires, des épisodes connus de son existence et de son supplice, mais on n'a guère traité de son origine. Il a été présenté parfois, — surtout d'après un passage du *Journal d'un Bourgeois de Paris* — (1), comme natif

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. V.-L. Bourrilly, p. 317 : « Loys Berquin, escuier, seigneur dudict lieu, qui se tenoit à Abbeville en Picardie, au territoire et seigneurie de Rambures, qui est à Madame Marguerite de Flandres, et y avoit ses terres et possessions... et néantmoins il estoit natif de Passy, près Paris. » L'auteur du *Journal* pourrait être un homme de loi, car il semble connaître parfaitement les affaires de justice ; par contre, ses notions géographiques sont assez imprécises : il met en Picardie (p. 245) Thérouanne, qui se trouve en Artois, et (p. 384) Tournai, qui est en Flandre.

de la région parisienne. Cette tradition a été acceptée par la deuxième édition de la *France protestante* (1). Si sa carrière s'est écoulée en France, et s'il appartient à notre martyrologe par son supplice, il est Flamand par sa naissance et par sa famille. On a longtemps ignoré le lieu de sa terre : le nom de Berquin est absent des dictionnaires géographiques, il aurait fallu se reporter aux noms de Vieux-Berquin et de Neuf-Berquin.

L'acte de confiscation de la terre de Berquin se trouve aux archives du Nord, il a été publié en 1876 (2). Sa généalogie avec les armoiries de la maison de Berquin se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Gand (3). Après le supplice de Louis de Berquin, son fief de Vieux-Berquin (Noord Berquin, en flamand) fut confisqué en faveur de Charles-Quint qui vendit cette terre à un écuyer du nom de Philippe d'Orley. L'acte de confiscation renferme une description détaillée des propriétés et revenus appartenant à la seigneurie de Berquin ; le texte de la généalogie est en partie flamand, en partie français. Les deux documents sont reproduits ci-après ; le premier dans ses parties essentielles, le second dans sa totalité.

Les villages de Vieux-Berquin et de Neuf-Berquin, appartiennent au canton de Bailleul, arrondissement d'Hazebrouck, à l'est de la forêt de Nieppe et au nord de Merville dont il a souvent été question en 1914-1918.

On parlait flamand dans la région où a été élevé Louis

---

(1) « Loys de Berquin, gentilhomme né à Passy, près Paris, vers 1490, et seigneur de la terre de Berquin, près Abbeville, qui dépendait de la seigneurie de Rambures au comté d'Artois » (*France protestante*, t. II, col. 418).

B. Hauréau (*Revue des Deux-Mondes*, 1869, t. LXXIX, p. 454) fait aussi naître Berquin à Passy, près Paris.

Imbart de la Tour dit de Berquin : « Pas de figure plus curieuse que celle de ce petit gentilhomme picard qui s'était consacré aux Lettres. Il était né en 1490, sur les confins de l'Artois, et appartenait à une bonne famille dont quelques membres exerçaient des offices importants dans le bailliage d'Amiens (*Les Origines de la Réforme*, Paris, 1914, t. III, p. 196).

(2) Ed. Coussemaker, *Troubles religieux dans la Flandre maritime*, t. II, p. 51.

(3) Fonds Van Huerne, G 5.908. Il y a lieu de rectifier ici une petite défaillance de mémoire de M. N. Weiss, le regretté secrétaire de notre Société, dans son étude sur Berquin, *Bulletin* 1918, p. 163, note 3. Il dit que la généalogie de Berquin a été copiée pour lui à la bibliothèque de Gand. Or, les deux documents, confiscation et généalogie, avaient été utilisés dès 1912 (*Hérésies pendant le moyen âge et Réforme dans la région de Douai, etc.*, p. 140-142).

de Berquin ; il a appris dans son enfance le dialecte du pays, très voisin de l'allemand. Cette circonstance permet de répondre à la question posée par un ouvrage récent (1) ; il n'y a pas lieu de s'étonner que Berquin ait pu lire dans le texte allemand et traduire en français l'*Appel à la Noblesse allemande,* de Luther. Paul Beuzart.

Acte de confiscation de la terre de Berquin (1529)

(Archives de la Chambre des comptes de Lille,

21e *Registre des chartes, B.* 1616, *fol.* 146).

Lettres de vendition faicte à Philippe d'Orley, escuïer, seigneur du Plessis, etc., du fief de Noord Berquin, tenu de sa dite seigneurie, escheu à l'Empereur nostre sire, conte de Flandres, etc., comme souverain seigneur par confiscation de Loïs, seigneur dudit lieu de Noort Berquin, exécuté en Franche à cause de criesme de lèze-majesté divine.

Charles, par la divine clémence esleu Empereur des Rommains, etc. Savoir faisons à tous présens et à venir nous avoir receu l'umble supplication de nostre amé et féal escuïer, Philippe d'Orley, seigneur de la Folie, de Plessis, etc. Nostre grand bailli en nostre romant pays de Brabant continuant comme puis nagaires par autre sa requeste, il nous euist donné à cognoistre et remonstrer que feu Loys de Brequin (2), en son vivant propriétaire de la terre de Noort Brequin qui est tenue et mouvant de lui en arrière fief, à cause de sa dite seigneurie de Plessis, tenue de nous en fief à cause de nostre court de Cassel par sentence diffinitive de certains juges commis par le Roy de France à Paris, avoit esté déclairé hérétique et condempné estre mis au dernier supplice et ses biens confisquiez au prouffit de ceulx qu'il appartiendroit, et lesquelz biens, meismement ladite terre et seigneurie de Noort Berquin qui mouvoit de lui à cause de sa dite seigneurie de Plessis, comme dit est, icellui exposant maintenoit lui estre escheue et devoir compéter et appartenir à tiltre de confiscation qu'il avoit droit de prendre en sa dite terre..

(1) On ne connaît pas d'édition latine de l'*Appel à la Noblesse allemande.* Faut-il penser que Berquin savait l'allemand et se l'était fait envoyer dans la version originale ? (W. G. Moore, *La Réforme allemande et la littérature française. Recherches sur la notoriété de Luther en France,* p. 103. Cf. p. 151.) Cet écrivain observe que dans presque tous les textes de traductions de Luther en français on relève des traits de langage picard. Encore une remarque qui peut s'appliquer à Berquin, la Picardie étant le foyer d'influence française le plus rapproché.

(2) L'acte écrit indifféremment Berquin ou Brequin.

Savoir faisons que les choses dessus dites considérées, et les bons et grandz services de guerre et autres que ledit Philippe d'Orley nous a fait le temps passé en plusieurs et diverses manières, et espérons y continuera, à laquelle cause nous le désirons favourablement traictier, nous, à icellui Philippe d'Orley suppliant, inclinans à sa dicte requeste, avons... vendu, cédé, transporté et délaissié, et par ces présentes vendons, cédons, transportons et délaissons pour lui, ses hoyrs et ayans cause, la dicte terre et seigneurie de Noort Brequin, naguères appartenant au dit feu Loys de Brequin... laquelle seigneurie se comprend ès parties qui s'ensuit :

Assavoir un gros de fief en une motte (1), bassecourt édiffiée de maison de censier (2), grange, estables, carrins (3) et autres édiffices, enclose d'eaue, et en quatre vingtz dix mesures de terre dont les dix ou XII sont gardins, chaingles (4), et pastures, pour lesquelles le censier rend par an la somme de neuf vingts livres parisis, de vingt gros de nostre monnoie de Flandre la livre. Et oultre ce appartient à ladicte seigneurie cincq mesures ung quartier de terre, parcidevant escheues et advenues à ladicte seigneurie, à tiltre de droit sur bastardise ou retraicte, qui peuvent valoir chacun an douze livres parisis ; aussy pluisieurs rentes seigneuriaulx qui se comprendent et lièvent sur cincq cens mesures de terre ou environ tenues d'icelle seigneurie, tant en deniers, avoine, chappons, gelines (5), montant environ à soixante quatre ou soixante six livres monnoie dicte par an, sur lesquelles l'héritier et seigneur de ladicte seigneurie, quant on les vend ou transporte de main à autre, a droit de prendre marghelt qui est VIII gros de la livre de gros d'autant que la vente monte et dont rien n'est deu au relief.

Appartient aussi à ladicte seigneurie une disme de six régnes (6) qui se ceulle sur pluiseurs héritages gisans audit lieu de Noort Berquin et au Plessis, dont le censier rend par an sept vings quatre livres parisis dicte monnoye....................
Et laquelle vendition, cession, transport et laissée de ladite terre et seigneurie de Noort Brequin ès parties cy dessus déclairées, et à la charge de cent livres dudit pris de rente héritière à rachat, nous avons fait audit Philippe d'Orley, moyennant la somme de quatre mil livres du pris de quarante gros de nostre monnoie de Flandres la livre, pour une foiz frans et clers deniers qu'il sera tenu furnir et payer comptant ès mains de nostre amé et féal conseillier et receveur de nosdites finances............

Donné en nostre ville de Bruxelles, au mois de décembre l'an

(1) Maison seigneuriale (*Dictionnaire* de Godefroy).
(2) Fermier.
(3) Remises.
(4) Plantation de basse futaie. Enceinte, limite (*Ibidem*).
(5) Poules.
(6) Habitations (*Dictionnaire* de Godefroy).

de grâce mil cinq cens vingt neuf, et de noz règnes, assavoir des Rommains et Germanie le XIe, et de Castille, etc., le XIIIIe.

Généalogie de Berquin

Genealogie van den Ghesclachte ende Huyse van Berquyn
(*Bibliothèque universitaire de Gand,* G 5908. Fonds Van Huerne)

Joncheer Jan van Berquyn traude Joncwrauwe Jacquelyne de Saint-Thoma ende hadden tsamen 3 kinders.

1

Jo^r Hector van Berquyn herre van Blauwentorre bij Casselen berch traude Joncwrauwe Isabeau van Schonwelde f^a Robrechs ende Joncv Cornelie van Caloen en hadden 3 kinderen.

2

Joncheer Jan Berquyn traude joncn... en haddentsamen 1 zone. Jo^r Loys de Berquyn S^r dudit Berquyn Jumelles, se retirant au service du roy de France, homme docte par l'heresye des doctes de ce temps comme Erasme. Calvin l'heretyc et aultres, pour quelque soubçon que nagueres qu'il estoit au roy, dit-on, qui fust exécuté à Paris et confisqué tout son bien où qu'il estoit.

3

Jo^e Adriane de Berquyn, dame de Backeurort traude Jo^r Loys van Greboval f^s Jaques en Jo^e Martyne Laureins ende was de 1er die huwede in Vlaenderen ende hadden 3 kinderen.

TRADUCTION :

Généalogie de la famille et maison de Berquyn

Messire Jean de Berquyn épousa Jacquelyne de Saint-Thomas et ils eurent ensemble 3 enfants.

1

Messire Hector de Berquyn, seigneur de Blauwentorre près de la montagne de Cassel, épousa demoiselle Isabeau de Schonwelde, fille de Robert et de Cornélie de Caloen, et ils eurent 3 enfants.

2

Messire Jean Berquyn épousa demoiselle (nom en blanc) et ils eurent ensemble un fils :

Messire Loys de Berquyn, sieur dudit Berquyn Jumelles, se retirant au service du roi de France, etc.

3

Demoiselle Adriane de Berquyn, dame de Backeurort, épousa messire Louis de Greboval, fils de Jaques et de demoiselle Martyne Laureins, et fut le premier qui se maria en Flandre, et ils eurent 3 enfants.

Pasteurs rentrés en France en 1562

Les années 1561 et 1562 ont été marquées par l'établissement ou le rétablissement, en France, de toute une série de nouvelles Eglises réformées et par le retour de nombreux pasteurs qui s'étaient établis à l'étranger, en Suisse romande notamment (1).

Un registre de la chancellerie bernoise (premier volume de la série *Weltsche Spruch-Buch* ou *Décrets romands*), aux Archives cantonales vaudoises, à Lausanne (*B*a 33 *A*), renferme (fol. 346 v° et 347 r°), sous le titre *Attestation predicanten,* les noms de sept prédicants au service de Berne, qui ont quitté les terres bernoises dans les premiers mois de 1562 pour rentrer en France. Ils partent munis d'attestations en français (dont l'une nous est conservée) ; l'un d'eux est pourvu en outre d'un faux passeport en latin où Berne déclare que le porteur de ce document est un marchand, sujet bernois, se rendant, pour ses affaires, dans le duché de Milan, alors qu'en réalité il part pour servir de pasteur à l'église de Crest, en Dauphiné.

Voici ces deux pages.

I

« Nous, etc. Comme soit qu'à la requeste à nous presentée de la part des habitants fidelles de la ville de Vaulriaz en la comté de Venisse (2), nous avons permis et accordé à honnorable nostre cher et feal ministre de la parolle de Dieu à Coullonges (3), Maystre *Jehan Bordoys*, se presentant liberallement à ce faire, de se pouvoir transporter au dit Vaulriaz avecq ceste attestation que, du temps de sa conversation (4) par deça rière noz terres, il s'est porté honnestement, et dheuement acquité au service de sa vocation et administration de la parolle de Dieu, sans oncques avoir entendu de luy aulcune chose sinistre n'y (5) reprochable. Dont luy octroyons ces presentes soubz nostre seel, et données ce VIe de febvrier 1562.

---

(1) Cf. H. Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois,* t. I, pages 683 sqq.

(2) Lire probablement : *Provence.* Valréas (Vaucluse), arr. d'Orange.

(3) Collonges (Ain), arr. de Gex. Les trois bailliages de Gex, Ternier et Thonon n'ont été restitués par Berne au duc de Savoie qu'après le traité de Lausanne de 1564.

(4) Séjour.

(5) Ni.

» Semblables lettres à maistre *Bartholomey Caffer* (1), qui s'est transporté à Lyon pour la servir à l'eglise. 9 feb. 1562.

» Semblablez lettrez à maistre *Jehan Richard,* predicant à Bursin (2), qui s'est transporté au païz de Dauphiné en la ville de Crest (3), pour là servir l'église. 21ten februarii 1562.

» Semblablez lettrez à maistre *Jacquez Pollens,* ministre d'Espendez (4), au bailliage d'Yverdon, à sa requeste pour se retirer avecq sa famille en son païz. Le 26e de feb. 1562.

» Semblablez lettrez à maistre *Antoine Ancet,* predicant de Vy (5), qui s'est transporté à Saillanz, païz de Valentinoiz (6). 10a martii 1562.

» Semblablez lettrez à maistre *Jehan Couchoiz* (ou Conchoiz), predicant à Dompierre (6), por aller à Revel en Lauragoiz (7) au Languedoc. XIa Martii 1562.

» Item à maistre *Jehan Jordan,* ministre de Momprevere (8), pour se transporter à Hièrez en Provence (9). 8a Maii.

II

» Nos Consul et Senatus urbis Bernensis presentibus literis attestamur *Joannem Richardum,* qui has ipsas literas exhibet, nostrum esse civem, mercatorem, bonæ fidei virum et nostra commendatione dignum, qui frui possit et debeat portoriorum et vectigalium in ducatu Me diolanensi moderationeque cœteri nostri cives, adeoque universe Helvetiæ indigenæ et mercatores frui debent et possunt, secundum pacta conventa inter illustrissimos Mediolani gubernatores et duodecim Helvetiæ Quantones (ut vocant), quorum e numero dictus Richardus (ut civis noster) censetur. Qua de causa eum omnibus qui in ducatu predicto portoriorum et vectigalium curam et administrationem habent commendamus, ne quid ab eo preterquam quod ab Helvetio et cive nostro licitum est quisquam mercium causa exigat, et nos utemur eadem humanitate erga ilustris ducatus subditos sua apud nos commertia habentes.

» Datum Berne sub nostro sigillo XIIae februarii 1562. »

Louis Junod,
Docteur ès lettres.

(1) Professeur d'hébreu à l'Académie de Lausanne depuis 1559 (Cf. *Bull.*, XXI, 465 ; *Fr. prot.*, 2e éd., III, 437).
(2) Bursins.
(3) Drôme, arr. de Die.
(4) Ependes.
(5) Vich.
(6) Saillans (Drôme), arr. de Die.
(7) Canton de Vaud.
(8) Montpreveyres.
(9) Hyères (Var).

En Normandie en 1568

(Vicomtés de Conches et Beaumont-le-Roger)

L'édit de pacification (dit de Longjumeau) du 23 mars 1568, qui terminait la seconde guerre de religion, se bornait, comme on sait, à remettre en vigueur l'édit d'Amboise (19 mars 1563) qui avait clos la première. Il portait dans ses articles 4 et 12 :

« Que ceux de ladite religion [prétendue réformée] retourneront et seront conservés, maintenus et gardés sous notre protection en tous leurs biens, honneurs, états, charges, offices... nonobstant tous édits, lettres, décrets..., arrêts contre eux. »

« ... Nos dits sujets [des deux religions] se départiront et désisteront de toutes associations qu'ils ont dedans et dehors ce royaume et ne feront dorénavant aucunes levées de deniers, enrôlement d'hommes, congrégations, ni autres assemblées que celles qui sont permises par ce présent édit, et sans armes » (1).

Quelques mois après l'enregistrement de l'édit les protestants se plaignaient que la première de ces clauses était violée à leur détriment (2). Ils avaient licencié leur armée et renvoyé les gens de guerre dans leurs maisons, mais, disaient-ils, les catholiques ont distribué la cavalerie et l'infanterie françaises en garnisons qui à Orléans, Tours, Amiens et ailleurs, empêchent le retour dans leurs villes d'origine de citoyens réformés « qui pensaient suivant l'édit y avoir libre et assurée retraite » (3).

Les catholiques, d'autre part, accusaient les protestants de ne pas observer les défenses faites dans l'article 12. Des

(1) Haag, *Fr. Prot.*, X, p. 83. Nous rajeunissons l'orthographe. Il s'agit, naturellement, à la fin de l'art. 12, des assemblées de culte.

(2) (La Popelinière), *Vraye Histoire des Troubles advenus en France* (1562-1570), éd. de 1579, livre IV, p. 120.

(3) Un exemple : Après la paix d'Amboise, le culte avait été autorisé aux faubourgs de Pont-Audemer. Il y était donc autorisé aussi par la paix de Longjumeau. Or, le 15 avril 1568, Carrouges (dont le nom paraîtra plus loin) écrit à la ville de ne permettre à aucun protestant d'y rentrer, et d'empêcher le prêche et la Cène dans les faubourgs. (*Bull.* LXII, p. 415 ; A. Canel, *Histoire de Pont-Audemer*, I, p. 126).

capitaines et des soldats réformés se retiraient de France pour aller secourir aux Pays Bas le prince d'Orange contre le duc d'Albe, et cela « sans charge ni commission du roi ». En Picardie et dans la région de la Normandie qui y touchait, le capitaine normand Cocqueville amassait des hommes qu'il logeait en diverses villes en attendant de partir avec eux pour les Flandres. Le duc d'Albe se plaignit à Charles IX ; le roi obtint de Condé qu'il désavouât l'entreprise de Cocqueville, qu'il avait cependant regardée avec faveur. Le capitaine assiégé dans Saint-Valéry-sur-Somme fut pris, et décapité à Abbeville le 27 juillet 1568 (1).

La Popelinière ayant rapporté les faits continue ainsi : « Après la défaite de Cocqueville, les catholiques prévoyant les troubles à venir, et que la noblesse de Normandie et Picardie ne serait la dernière à se jeter en campagne si on lui en prêtait le loisir, conseillèrent à S. M. d'y obvier par un édit qu'on ferait (*sic*) dans tous les Bailliages, Sénéchaussées et Prévôtés dudit pays, par lequel serait mandé à tous les gentilshommes de s'assembler chacun en son Bailliage et là faire serment ès mains de leur Bailli de ne porter les armes sinon pour le service de Sa Majesté et quand ils seraient mandés. » L'historien ajoute que le gouverneur du pays de Caux fit prêter serment aux gentilshommes protestants de son ressort. Il ne parle que de la Normandie et de la Picardie.

Jean de Serres s'exprime de façon plus générale (2) : « Les baillifs et gouverneurs des provinces insistaient envers la noblesse (réformée) de prêter serment de fidélité selon un certain formulaire qu'il leur envoyaient, lequel ils disaient avoir reçu de la part de Sa Majesté. »

Nous ignorons si le serment fut réclamé en d'autres provinces que celles que nomme La Popelinière. Les documents que nous allons transcrire nous laissent en Normandie, immédiatement à l'ouest d'Evreux, entre Conches, le Neubourg et Bernay. Ce sont trois pièces sur parchemin, données récemment à la Bibliothèque du Protestantisme par M. Maurice Bérard. Liées encore l'une à l'autre par leur

(1) La Popelinière, pp. 129-130 ; — L. Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, p. 76. — Le 20 juillet, Sigongne, gouverneur de Dieppe, fit fouiller toutes les maisons protestantes de la ville pour y confisquer les moindres armes (*Hist. de la Réformation à Dieppe*, par G. et J. Daval, éd. Lesens, I, p. 95).

(2) (Jean de Serres), *Mémoires de la Troisième guerre civile...*, éd. de 1571, p. 50.

cordon ancien, elles se rapportent au serment exigé des gentilshommes protestants dans les vicomtés de Conches et de Beaumont-le-Roger. Le serment a été reçu par un sieur du Moullin Chappel, envoyé à ces fins par Le Veneur de Carrouges, lieutenant à Rouen du duc de Bouillon, gouverneur de la province. Les pièces, datées du 18 août 1568, sont les copies authentiques des documents qu'a présentés ou emportés le s[r] du Moullin Chappel. Elles nous ont conservé l'ordre même du roi, la teneur du serment (que l'on connaissait par ailleurs) et le nom des gentilshommes qui ont accepté de le signer.

On remarquera que le roi, qui réclame le serment des nobles protestants pour éviter qu'ils ne s'enrôlent eux-mêmes ou fassent des levées contre le duc d'Albe, donne pour raison de son ordre le désir qu'il a de prendre les réformés sous sa protection.

Nous transcrivons les pièces dans l'ordre où elles ont été liées (1).

I

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, Guillaume du Jardin, escuyer, Viconte de Conches et Brethueil (2) et garde du scel des obligations de la dite viconté, salut.

Sçavoir faisons que par Anger Le Saige et Georges Bydault, tabellions à la Ferière (?) pour le Roy nostre sire, il nous a esté tesmoigné avoir veu, tenu et lu mot après mot unes lettres en pappier seignes (3) et entières et consignées (4) dont la teneur ensuict :

« *Taneguy Le Veneur, S[r] de Carouges,* chevallier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et l'un des lieutenants généraulx pour Sa Majesté en Normandie à l'absence de Mons[r] le duc de Buillon (5), *au Sieur du Moulin Chappel :* « Ayant receu *commandement du Roy par ses lettres en datte du dernyer jour de l'aultre moys,* de faire signer et jurer tous les gentilshommes et habitans des villes quy sont en l'estendue de ma charge et de la Relligion prétendue refformée suyvant un formullaire que en ay receu dont la coppie est ci-attachée soubz le cachet de nos armes (6) et avecques ce

(1) Nous conservons l'orthographe, en ajoutant accents et ponctuation, en établissant des paragraphes, et en soulignant certains mots.

(2) Breteuil.

(3) Saines.

(4) Signées.

(5) Bouillon.

(6) La copie de ce formulaire manque, mais il est reproduit dans la troisième pièce.

l'article de sa lettre contenant la forme que je doibz en cella tenir (1).,

» ne le pouvant aultres occupations (*sic*) vacquer à la totale exécution dudit commandement, nous vous commectons, à ceste cause, pour recevoir le serment des gentilshommes quy sont de la dite Relligion de la Vicomté de Beaumont et de Conches, et au reffuz de ce (2) qui ne le vouldroient, en faire ce qu'il vous apparaît par l'extraict de la dite lettre estre de la vollonté de Sa Majesté. *Faict à Rouen le dixiesme jour d'aoûst l'an mil cinq cens soixante huict.* Signé *Taneguy* (?), un seing ou paraphe. Et après est escript ce qui ensuict : Par Mond. Seigneur de Carrouges, signé : Le Febvre. »

En témoingnage de ce, nous, à la rellation desd. tabellions avons scellé ce présent vidymus ou transcript du scel premyer de [*illisible*]. Ce fust faict le dix-huitième d'aoust l'an de grâce mil cinq cens soixante huict, présents Estienne Vetigny et Marguery Marange (?) temoings appellez à ladite collation.

Collationné sur l'original en pappier lequel est demeuré par devers le S[r] du Moullin Chappel.

(Signé) LE SAIGE. (Signé) BYDAULT.

II

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, Guillaume du Jardin, escuyer et vicomte de Conches et Brethueil et garde du scel des obligations de lad. vicomté, salut.

Sçavoir faisons que par Anger Le Saige et Georges Bydault, tabellions à La Ferière (?) pour le Roy nostre Sire nous a esté tesmoingné avoir veu, tenu et leu mot après mot une lettres en pappier seignes et entières et consignées dont la teneur ensuict :

« *Extraict d'une lettre du Roy escripte à Mons[r] de Carrouges le dernier jour de juillet* 1568 : « et pour ce que plusieurs de nos dits subjetz tant nobles que aultres estant de la Relligion prétendue refformée se plaignent ordinairement que l'on ne les veult pas laisser rentrer en leurs maisons ne jouyr de leurs biens ny du beneffice de mondict Edict (3), pour leur faire congnoistre que je veulx et entendz les prendre soubz ma protection, espérant qu'ils ne vouldront oublyer aulcune chose de leur debvoir envers moy et de me rendre l'obéissance qu'ils me doibvent, je vous envoye *deux formes de serment* que je veulx que vous leur faictes (*sic*) faire et signer, dont *l'une servira pour les gentilshommes* et *l'aultre pour ceux qu'ilz seront de plus basse qualité, habitans des villes et ailleurs* en vostre dict gouvernement. Voullant qui (*sic*) me soict par vous envoyé incontinent

(1) Cet article est dans la seconde pièce.
(2) Ceux.
(3) L'édit de paix du 23 mars.

le rolle de ceulx qui auront faict ledit serment et signé, — et par mesme moyen vous m'advertirez de ceulx qui auront esté reffusantz de faire le dit serment, afin que je congnoisse par là ceulx quy me seront plus affectionnez et dont je pourray tirer service. »

Et après, est escript ce qui ensuict : collation faite à l'original par moy notaire et secrétaire du Roy, signé : Lengloys et un saing ou paraphe.

En tesmoingnage de ce, nous, à la rellation desdits tabellions [suivent les mêmes phrases qu'à l'acte précédent, avec la même date : 18 août 1568 et les mêmes noms de témoins].

Collation faicte sur l'original en pappier, lequel est demeuré par devers le S[r] du Moullin Chappel.

(Signé) Le Saige. (Signé) Bydault.

III

La troisième pièce est la copie de l'acte où, au-dessous de la formule du serment, les gentilhommes (sans doute réunis au même lieu) ont apposé leur signature. La pièce, plus grande que les autres et qui a été pliée, est déchirée en partie dans le pli du milieu, et sur les bords l'écriture de quelques mots est effacée. Mais on peut exactement rétablir la formule du serment car elle nous a été conservée par Jean de Serres dans une protestation des réformés qui répliquent à chacune de ses phrases (1). Le texte de Jean de Serres, comme nous le dirons, porte à la fin une addition qui manque ici.

M. Marcel Baudot, archiviste départemental de l'Eure, a eu l'extrême obligeance de nous fournir de presque tous les personnages cités, le nom exact, dont la lecture est difficile, et d'identifier le nom des localités mentionnées (2).

A tous ceulx qui ces présentes verront et orront, Guillaume Du Jardin, escuyer, vicomte de Conches (et Brethueil et garde) du scel des obligations de ladite vicomté, salut.

Sçavoir faisons comme par Anger Le Saige et Georges Bydault, tabellions (à La Ferière pour le Roy nostre) sire il nous a esté tesmoingné avoir veu, tenu et leu mot après mot unes lettres en papier seignes et entières (... dont la teneur) ensuict :

« Nous protestons devant Dieu et jurons en son nom que nous rescongnoissons le Roy Charles neufiesme pour notre souverain naturel et seul prince et que nous sommes tous prestz à luy

(1) (Jean de Serres), op. cit. pp. 53-58. Cette pièce a été reproduite par J. Delaborde : *Gaspard de Coligny*, III, p. 485.

(2) Nous plaçons entre parenthèses les mots qui manquent au parchemin.

r(endre) honneur obéissance et subjection et que jamais ne prendrons (les) armes que par son exprès commandement dont il nous apparoistra (par) lettres patentes deûment vériffiées,

» et ne consentirons ny aiderons de conseil, argent, vivre ou aultre chose quelconque à ceulx (qui seront armez) contre luy ou sa vollonté,

» ny ferons levées ou cueillettes de deniers pour quelque occasion que se (*sic*) soit, sinon par son exprès (commandement),

» et n'entrerons jamais en ligues secrettes, intelligences ou complots, ny ferons aulcunes menées ou entreprises ny adhererons (à icelles mais) au contraire promettons (et jurons) de l'advertir, ou ses officiers, de tout ce que pourrions sçavoir ou descouvrir qui sera contre (sa Majesté ou le) repos de son royaulme ou de quelqu'un de ceulx qui luy appartiennent.

» Supplions très humblement sadite Majesté déclairer (envers) nous sa naturelle bonté et (clémence), et nous tenir pour ses très humbles et très fidèles subjectz et en sa protextion à laquelle seule (nous) avons rescours après Dieu,

» lequel nous prions incessamment (pour) la conservation et prospérité de son Estat et pour sa féllicité et longue vye, ensemble de la Royne sa mère et Messeigneurs ses (frères) » :

Noble homme Robert de Hennequin, S[r] de Grennezeville (1), demeurant aud. lieu, viconté de Conches, soubzsigné. Signé : *de Hennequin.*

Noble homme Jacques de Courteuvre, S[r] des Champignolles, demeurant audit lieu des Champignolles, en lad. viconté de Conches (2), soubzsigné, a dict qu'il n'estoit de la Relligion préthendue refformée, ains qu'il (estoit) catollique vivant selon la relligion rommayne. Signé : *de Courteuvre.*

Noble homme Adrien de Hardeley, S[r] de Lesellon (demeurant) en la paroisse de Saint Aulbin des Hayes, viconté de Beaumont. Soubzsigné : *de Hardeley* (3).

Noble homme Michel de Nutifleu [———————] demeurant en la paroisse d'Espiney, viconté de Beaumont. Signé : *Nutifleu* (4).

Nous soubzsignés (5) recongnoissons (le Roy) Charles neufièsme pour nostre Roy souverain, seigneur et maistre et non

(1) Lire : Greigneuseville (commune de Glisolles).

(2) Champignolles est une commune du canton de Rugles.

(3) Lire : Adrien de Hardelay, sieur de l'Ettalon.

(4) M. Baudot l'identifie avec Michel de la Nézière (commune d'Epinay-en-Ouche). La déchirure du parchemin n'a laissé visible, après le premier Nutifleu, que les deux dernières lettres du mot disparu, qui semblent être *re*, final de « la Nézière ». Le nom de Nutifleu, les deux fois, est très net.

(5) Nous ne comprenons pas pourquoi il y a ici un retour de la formule du serment. Les signatures qui vont suivre seraient-elles celles d'un groupe à part de réformés ?

aultre. Jurons de tenir et maintenir ce qui est contenu (et dé)clairé cy devant, nous assurans de ses promesses contenues audit for(mullaire) et nous faire jouyr de ses Edicts de passification :

(Noble) homme Robert d'Erneville, Sr de Barque, demeurant aud. lieu viconté de Beaumont. Signé : *Derville* (*sic*) (1).

Noble homme Loys Dernesville, Sr de Launey, viconté dud. Beaumont. Signé : *Derneville* (2).

Noble homme (...) Pigace, Sr de Caranthonne, demeurant aud. lieu et viconté de Beaumont. Signé : *Pigace* (3).

Noble homme Jehan de Bailleul Sieur (...) de Barc, viconté dud. Beaumont, ainsi signé : *de Bailleul* (4).

Noble homme Loys de Cilly, Sr du lieu, de la viconté de Conches. Ainsi signé : *de Cilly* (5).

Noble homme Charles d'Erneville, Sr du Barquet, viconté de Conches, aussi signé : *Derneville* (6).

Noble homme (?) D'Erneville, Sr dud. lieu de Barquet, aussi signé : *Dermeville* (*sic*) (7).

Noble homme Loys Teruble, Sr du Plessys, viconté dud. Beaumont, aussy signé : *Teruble* (8).

Noble homme Robert de Lieurrey, Sr de Boutigny, viconté de Conches. Signé : *De Lieurrey* (9).

Noble homme Charles du Bosc, de Saint-Aulbin-de-Beaumont. Signé : *du Bosc* (10).

Noble homme Charles de Boislévesque, de lad. viconté. Signé : *de Boislévesque* (11).

---

(1) Robert d'Erneville, sieur du Barquet, d'après M. Baudot.

(2) Launay, entre Beaumont et Bernay.

(3) Jehan Pigace, sieur de Carentonne (commune de Bernay), nous dit M. Baudot. Du prénom, presque complètement effacé, les deux seules lettres qui subsistent, au centre, semblent être *dr* (Adrien ?).

(4) Jean de Barrey (?) ou de Bailleul (??), sieur des Authieux (?) de Barc. La déchirure a emporté tout un mot. Barc est près de Beaumont.

(5) Loys de Silly, sieur du lieu qui était un fief à La Parthenaye, commune de Rumilly-La-Parthenaye, près Conches, serait-ce un parent de *Jacques de Silly*, orateur de la noblesse aux Etats d'Orléans en décembre 1560 (*Hist. ecclés.*, I, 428) ?

(6) Le Barquet, entre Beaumont et Conches voir ci-dessus.

(7) M. Baudot propose : *Jehan* d'Erneville, mais le prénom que nous n'avons pas pu lire n'est certainement pas *Jehan*.

(8) Loys Theruble, du Plessis, commune de Saint-Clair-d'Arcey, près Bernay.

(9) Boutigny était un fief à Sainte-Marthe, près Conches.

(10) Saint-Aubin-de-Beaumont est sur la commune de Beaumont-le-Roger.

(11) Le fief de Boislévesque était à Saint-Léger-le-Gauthier, comm. du Plessis-Sainte-Opportune).

Maistre Marguery Voisin, advocat aud. Beaumont. Signé : *Voisin* (1).

En témoignage de ce, nous, à la rellation desdits tabellions avons scellé ce présent vidimus ou son transcript du scel premyer (...). Faict le dix-huictiesme jour d'aoust, l'an de grâce mil six cens soixante huict, présents Marguery Marange (?) et Etienne Vétigny, tesmoings appellés à ladite collation.

Collation faite sur l'original, lequel demeure par devers le Sr du Moullin Chappel.

(Signé) LE SAIGE. (Signé) BYDAULT.

*
* *

Voilà donc quinze signatures de gentilshommes protestants résidant en 1568 dans les deux vicomtés de Conches et de Beaumont, de quinze seigneurs qui avaient, de par l'édit de 1568 remettant en vigueur celui de 1563, le droit de faire célébrer dans leur demeure le culte protestant. Avaient-ils pu reprendre des prêches réguliers ? Le lieu de Conches, désigné à la paix d'Amboise comme centre protestant d'exercice pour le bailliage (2), vit-il en 1568 reparaître un pasteur ? Peu de semaines après le serment des gentilshommes, la troisième guerre de religion commençait, et lentement allait disparaître, dans cette région, sous la constante pression du catholicisme, une moisson à peine levée et qui, d'après nos documents, s'annonçait belle (3).

On voit déjà du fléchissement ; le second des signataires, J. de Courteuvre sr de Champignolles, certainement convoqué comme protestant, déclare qu'il ne l'est pas, ce qui évidemment doit s'entendre au sens qu'il ne l'est plus.

Le serment exigé par le roi donna lieu, avons-nous dit, à une protestation des réformés que Jean de Serres nous a conservée. Les protestants s'étonnent que la signature d'un serment de ce genre ne soit pas demandée aux seigneurs catholiques comme aux autres. Ils rendront d'ailleurs « hon-

---

(1) « Marguery ou *Jacques* Voisin », dit M. Baudot. « La famille Voisin, qui possédait le fief de Guenouville, à Houguemare-Guenouville (au nord du département de l'Eure, entre Pont-Audemer et Elbeuf), est connue comme protestante. Cf. *Notice sur Bouquelot de Saint-Denis* (Elbeuf, Saint-Denis, 1885).

(2) *Bull.* LXII, p. 415.

(3) A Rouen, le 3 avril 1568, une émeute populaire avait assailli le palais où le Parlement était réuni pour enregistrer l'édit de pacification du 23 mars. Quand la foule apprit que le culte réformé était autorisé dans les demeures des seigneurs protestants, les vociférations furent telles que les juges s'enfuirent (FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, III, p. 38).

neur, obéissance et sujétion » au Roi, très volontiers, « y ajoutant seulement : « Selon les édits de Sa Majesté et la liberté de nos consciences à nous accordée avec l'exercice de la Religion ». En ce qui concerne les « cueillettes de deniers », ils déclarent qu'ils entendent bien lever les sommes qui leur sont nécessaires « pour l'entretenement de *leurs* ministres, *leurs* pauvres et *leurs* temples », et touchant les « ligues secrètes », ils appellent l'attention du roi sur les « conjurations dressées à Dijon » par les catholiques sous la forme des « Confréries du Saint-Esprit ».

Le texte du serment qui est ici reproduit avec des observations, est plus long que celui que nous avons trouvé en Normandie (1). Après la mention des prières qui seront dites pour le roi et la famille royale, il continue ainsi :

« Nous submettans en toute rigueur de peine, au cas que de notre part advienne trouble, scandales, ou inconvénient en la ville de N..., pour la tuition de laquelle, sous l'authorité et commandement du Roy nous employerons vies et biens franchement.

» Et s'il plaist à sa Majesté nous maintenir en seureté et repos sous sa protection en la dite ville, faisant cesser toute partialité, dont nous le supplions très humblement, — nous protestons de n'abandonner point la dite ville, quelque nécessité de trouble qui nous puisse advenir, ains de joindre nos cœurs, nos volontez, mains et facultez, avec nos citoyens, pour son service et la défense de la dite ville, à laquelle nous aurons à jamais dévotion de vrais et fidèles citoyens.

» ... et envers les catholiques une syncère et fraternelle affection, attendant qu'il plaise à Dieu mettre fin à tous troubles : à quoy nous espérons que ceste réconciliation sera une heureuse entrée. »

Il nous semble que cette addition est la *seconde forme de serment* dont parle notre seconde pièce, celle qui était destinée à recueillir les signatures des citadins non nobles. A chacun des trois paragraphes les protestants opposent la même réponse : oui, pourvu que les Edits de pacification soient observés. Ils se défiaient. Jean de Serres note que « les plus affectionnés à la vraie religion » refusèrent le serment et que « ceux qui le prêtèrent s'en trouvèrent très mal peu après » (il ne dit pas comment).

La Popelinière (2) indique aussi que dans la Normandie maritime les protestants se divisèrent à l'occasion des exigences royales : « La Meilleraye, vice-amiral et gouverneur

(1) *Mémoires de la Troisième guerre...*, p. 58.
(2) *Vraye histoire...*, livre IV, p. 130.

du Pays de Caux et circonvoisins, fit faire [aux gentilshommes protestants] le serment que dessus, et (en) outre, de vendre leurs armes, leurs chevaux de service et élire domicile chez leurs parents catholiques qui répondraient de leurs vies et portements en cas qu'ils contreviendraient à la teneur de l'Edit par lequel Sa Majesté protestait de les prendre, ce faisant, en sa sauvegarde... Des protestants, ceux qui n'avaient pas grande volonté de s'élever (1) ou qui manquaient de moyens, firent ce que dessus. Aucuns, qui ne se fiaient à tout cela, se retirèrent en Angleterre ».

Ch. Bost.

Deux inscriptions protestantes au donjon de Vincennes

Au second étage du donjon, dans la tourelle N.-E., dans la cellule dite « de Raspail », autrefois chapelle, près de la porte communiquant avec l'oratoire, on lit :

EN DIEU JE ME CONSOL | E FARYE 18 AOUST 1691
MON AME S'Y ATANT
(angle | du mur)

Cette inscription que j'avais communiquée à la Société de l'histoire en 1937, a été citée dans la brochure *Souvenirs protestants en France,* éditée pour l'Exposition.

Au quatrième étage, tourelle S.-O., dans l'embrasure d'une petite fenêtre, on lit :

IE FVS ARRETE A PARIS LE 28
IVILLET 1691 MENE ICI LE 18 AOVST
MIS DANS CETE CHANBRE LE 2 MAI 96 FARIE
IAMAIS NE CESSERAY DE MANNIFIER
LE SEIGNEVR 16 IVIN 1701

Un fac-similé fait par M. Hurtret a figuré en 1932 à l'exposition rétrospective de Vincennes, — catalogué sous le nom de *Favié,* orthographe adoptée par M. de Fossa dans son livre sur Vincennes —. Je dois remercier ici le savant con-

(1) Au sens de « se soulever », de prendre les armes.

servateur de Vincennes de m'avoir montré cette inscription dans un étage non accessible au public et de m'avoir permis d'en prendre un estampage.

Sur le registre des prisonniers (1) on lit :

Le nommé farie	Du samedy 18 aout Le nommé farie amené par Mr des grez par ordre du huitième aout contresigné LE TELLIER.

Linguet, dans ses *Remarques sur la Bastille* (Cf. *France prot.*, 2e éd., VI, 420), place par erreur toute la détention de Farie à la Bastille.

C. de Renneville : *L'Inquisition française* (I, p. L, et 131, II, p. 123), suppose par erreur un transfert de Farie à la Bastille à partir de 1707.

Ce *Bulletin* (XXII, p. 188) a inséré une lettre de M. Periès-Labarthe, utilisant des lettres de Farie. Il est regrettable que le texte complet de Farie n'ait pas été publié.

Le Béarnais Farie du Lugat, né à Mauvezin (Gers), venait de Garlin (Basses-Pyrénées), pays de sa femme, quand il fut arrêté, à Paris, le 28 juillet 1691. Amené le 18 août 1691 à Vincennes, il fut mis au deuxième étage de la tourelle N.-E. (1re inscription), puis transféré le 2 mai 1696 au quatrième étage, dans la tourelle S.-O. (2e inscription, 1701). C'est de là qu'il communiquait avec M. de Falourdet, transféré à la Bastille le 11 septembre 1702, et dont le témoignage a servi à C. de Renneville. Le cachot de Farie a bien la forme d'une calotte, comme le dit cet auteur.

Depuis onze ans, Farie n'avait pas voulu « abjurer sa Religion, qui était la Réformée », il cherchait à faire prévenir sa famille qui ignorait sa détention. Sans doute transféré dans une troisième cellule, il communiquait par la cheminée avec le comte de Thun, prince de Salzbourg. Les deux premières cellules n'ont pas de cheminée.

En 1702, son fils, enfin renseigné, commença à faire des démarches ; Farie abjura pour avoir sa liberté, mais on la

---

(1) Bib. Nat., ms. fr. 14.061. Prisonniers de 1688-1746. Photographie à Vincennes, 2e étage, tourelle N.-O.

Sur la page suivante du registre est mentionnée l'entrée du pasteur du Désert Matthieu Malzac :

Bastide ou Malzac	Le Lundy onzieme iour de mars 1692 le nommé Bastide a été amené par le Sr des grez par ordre du 29 février contresigné PHYLIPPEAUX.

Il resta à Vincennes jusqu'au 15 mai (*Le château historique de Vincennes*, par M. de Fossa, t. II annexe). La *France prot.*, 1re éd., VII, p. 204*a*, est à rectifier sur ce point. Cf. *Bull. h. p.*, VI, p. 388.

lui fit longtemps attendre. L'ordre du roi du 9 octobre 1714 lui fut signifié à Vincennes le 16 octobre. Il ne fut définitivement libéré qu'en novembre, à la Bastille. Il mourut en 1734 à Mauvezin.

V.-A. LE RENARD.

Une chanson populaire sur les espoirs de paix religieuse
à la fin du règne de Louis XIV

Cette chanson est jointe à une lettre de Basville, du 6 mai 1716, adressée à M. de la Vrillière (A. N., TT. 247, n°s 187 et 188) et relatant des assemblées de Nouveaux convertis dans la région de Sommières, en particulier à La Roque d'Aubais :

« ... Un prédicant y prêcha que la délivrance était seure, que les Temples seraient bientôt rétablis, et qu'on avait dejà la permission de s'assembler, pourveu que ce fût sans armes ; on y distribue beaucoup de chançons (*sic*) pareilles à celle que vous trouverez cy jointe ; les N. C. sont très infatués dans cette espérance qui me revient de touttes parts et c'est l'artifice dont on se sert maintenant pour leur tourner la tête... ».

Edouard SAMBUC.

Chanson nouvelle

sur l'air : « *Si vous payés vous danserés ; point d'argent, point de branle.* »

Aujourd'hui on parle de (1) paix
O (2) la bonne nouvelle,
Le bon Dieu veuille qu'il soit vray
Qu'elle soit banie à jamais
Cette guerre cruelle ;
Dès aujourdhui qu'il soit permis
liberté aux fidelles.

---

(1) Le ms. copié par M. Auzière (Bibl. prot. fr., ms. 391, f° 177) a un titre : *Pour la paix*, et ajoute ici le mot : la.
(2) Ah ! (Ms. Auzière).

Les protestans du tems present
qui sont dedans la France
demandent (1) tous bien humblement
au Grand Dieu tout puissant
l'ouverture des temples.
Donnés-nous, grand Dieu tout-puissant (2),
liberté de conscience.

Car depuis trente un (3) ans
que nous somes (4) en misère
nous sommes tristes et dolens
d'avoir souffert tant de tourmens
d'une si rude guerre (5).
Donnés-nous, grand Dieu tout puissant,
liberté de (6) prières.

Tous les dragons et cavaliers
avec grande violence
où ils nous ont partout trainés
à la messe et tout forcés (7)
et forcent les consciences
et d'attirer pour le seur (8)
la misère à (9) la France.

Faut (10) oublier le temps passé
et vivre comme frères.
Nous voyons le ciel irrité
par les orages qu'il a fait
et tremblement de terre.
Faut s'assembler tous de bon cœur
et dire nos (11) prières.

---

(1) Ont demandé.
(2) Donne, grand Dieu, à cette fois.
(3) Vingt-huit. A en juger par ce chiffre la chanson serait de (1685 + 28 =) 1713. *Trente* ferait penser aux espoirs de paix religieuse après la mort de Louis XIV (1685 + 30 =) 1715. M. Ch. Bost s'est même demandé s'il ne faudrait pas remonter à la paix de Rywick (1697).
(4) Nous sommes en misère ; nous sommes, etc.
(5) Vers omis.
(6) Des.
(7) De tous côtés.
(8) Cela attire seulement.
(9) En.
(10) Il faut.
(11) Faire des.

Le grand troupe (1) des Protestans
faut qu'il se multiplie.
Faut batir des temples au Levant
et même dedans l'Occident
et dans la Barbarie,
dans le païs mahometan
et dedans la Turquie.

Venés promptement, les maçons
et les tailleurs de pierre.
Vous bâtirez cette maison
qui est tombée de Sion
par la fureur des guerres.
Venés promptement, menuisiers,
pour y poser (2) la chaire.

Venés promptement, chers pasteurs,
prechés (3) dedans les Isles.
Venés-y comme ambassadeurs
de Jésus-Christ notre Sauveur (4)
sans qu'aucun vous chagrine.
Mais la foy de la vérité (5)
de son Saint Evangile.

Mais la foy de la vérité
faut qu'elle soit souffrante,
et pour avoir le paradis
il faut croire à Jésus-Christ,
mais non pas à cet homme.
Car ils ont fait une loy
par argent et par somme.

Ne vous ai-je pas envoyé
tous mes douze apôtres
pour vous prouver la vérité
aux domestiques de la foy
non point aux Idolatres.
Car ils se sont rangés
Envers la loi du pape.

---

(1) Le grand troupeau.
(2) Porter.
(3) Pressés (probablement prononciation provinciale du mot : prêcher).
(4) Seigneur.
(5) Ces trois dernières strophes manquent dans le manuscrit copié par Auzière, probablement antérieur.

Les papistes avaient conclu
de nous faire tous pendre.
Mais le Grand Dieu qui l'a prédit
qui est même de nos avis
a ceux qui ont sa parole.
Et vous serez tous punis
d'adorer les Idoles.

Remarques sur cette chanson

L'Assemblée de la Roque-d'Aubais fut présidée par Antoine Court dans la nuit du 6 au 7 mai 1716. Il donne dans ses *Mémoires* (édition Hugues, p. 110) des détails sur les poursuites auxquelles elle donna lieu. Elle se tint, d'après les informations judiciaires (*Arch. de l'Hérault*, C. 197 et 194), au lieu de la Roque-d'Aubais (près de Sommières et de Grand-Gallargues, Gard) dans une « garrigue » en pente, en plate campagne, près de la rivière du Vidourle, « au lieu où deux montagnes se touchent et où la rivière passe au milieu ». Une autre assemblée s'était tenue tout près de là dans la nuit du samedi 25 avril au dimanche 26.

On ne voit pas dans les informations judiciaires que ce soient les prisonniers qui aient informé le juge des propos que Bâville trouve séditieux, relativement à la délivrance prochaine. Mais l'intendant et le gouverneur militaire Roquelaure jugèrent graves ces bruits, qui s'accompagnaient d'un réveil du zèle protestant. Roquelaure condamna aux galères, pour l'assemblée, Pierre Chautard, du Grand-Gallargues, 42 ans (16 mai), et, par contumace, aux galères également, sept protestants qu'on n'avait pu saisir. La lettre de Bâville en Cour provoqua une déclaration du roi (du Régent) datée du 17 mai : « S. M. informée que quelques particuliers Nouveaux Convertis s'étant imaginés sans fondemnt que les Assemblées pouvaient être permises entre eux, pourvu que l'on n'y portât point d'armes », et « voulant les détromper des idées chimériques que des esprits mal intentionnés leur ont suggérées », « déclare, veut et entend que les Ordonnances, Edits et Déclarations rendues sur le fait des Assemblées des N. C. soient ponctuellement exécutées ». Roquelaure fit afficher la Déclaration le 25 mai (1).

(1) Nous avons une copie de la déclaration faite sur l'affiche retrouvée à Bréau (Gard). L'abbé Dedieu, *Histoire politique des protestants français,* 1715-1794 (I, p. 14), renvoie aux *Archives nationales,* TT 322 et 463.

Quant à la chanson ici reproduite, et que M. Ed. Hugues a déjà donnée, et d'après la même source, dans son *Histoire de la Restauration du protestantisme en France* (éd. 1875, I, p. 379), nous ne savons exactement de quelle époque elle date. Ici, en notant que les temples sont détruits depuis trente et un ans, elle se donne effectivement pour être de 1716. M. Th. Maillard l'a retrouvée en Poitou (*Bull.* XLVI, p. 595) adaptée à des temps postérieurs : « Depuis quarante ou cinquante ans ». Une autre copie, dans le recueil d'Auzière, se trouve à la Bibliothèque du Protestantisme (mss. 391, f° 177).

Ch. Bost.

Un Journal de Paul Bosc

(1753-1757)

d'abord pasteur, puis physicien

Un manuscrit français du XVIIIe siècle a été trouvé parmi les papiers du professeur Chantepie de la Saussaye (1) : un carnet in 8° relié en parchemin ; M. et Mme Briet à Haarlem ont bien voulu le mettre à ma disposition.

Des 54 feuilles, 39 sont remplies. Sur la première page se trouve une sorte de table de matières ou de classification, témoignant, sans doute, d'un premier projet, abandonné plus tard :

« Visites à amis : past. Silvestre, Eustache, Le Nain, Van Robein (ou Robais ?).

» Infirmerie. Collectes. Correspondance. Catéchismes. Visites actives et passives de Paris et Province. Malades. Vente de livres. Passants. Catéchumènes à recevoir de Province. Lettres aux conférences et à l'Etat. Baptêmes. Comm. Past. Liste pour Infirmeries. Conférence sur la Religion avec gens d'un certain âge comme Mlle du Cast, Mr. Solbiniac. Catéchumènes que je n'ai pu recevoir à faute de temps.

» Catéchumènes et Communians viennent à Paris à Pâques et à Pentecoste de la Champagne et de la Normandie, et de l'Orléanais, de la Brie, sur un apelement [?], de Meaux et de Picardie, de la petite Bourgogne, surtout de Sancerre, et principalement d'un bourg nommé Monneau près de Château-Thierry.

« A Pâques il y eut ...... dans les 3 jours de communion, et le vendredi 14 à 1.500 comm. Le jour de Pâques 1754 il y eut 780 comm. »

Les notes aux pages 2 et 3 sont plutôt d'intérêt médical. Nous avons donc affaire au carnet d'un pasteur.

« Dans la feuille hebdomadaire des annonces, affiches et avis divers qui paroit deux fois la semaine, du lundi 10 sept. 1753 il y a cet article :

» Il y avoit au commencement du mois d'août dernier 2.210

---

(1) Cf. *Bull.*, 1856, p. 488.

malades à l'Hôtel-Dieu ; on en a reçu dans le courant du mois 1.757, et il y est né 105 enfants, 52 garçons et 53 filles, ce qui fait en tout 4.073 personnes. De ce nombre, il en est mort, pendant le mois, 277, 172 hommes, 97 femmes et 8 enfants, et il en est sorti 1.561 (en tout 1.838), ainsi le dernier du mois il restait à l'Hôtel-Dieu 2.235 malades. »

Extrait de cette même feuille du 10 janvier 1754 : « Il y avoit à l'Hôtel-Dieu au commencement du mois de décembre de l'an dernier 2.659 malades, on en a reçu dans le cours du mois 2.221 et il y est né 125 enfants (59 garçons et 66 filles), ce qui fait en tout 5.000. De ce nombre il en est mort, pendant le mois, 589 (329 hommes, 241 femmes et 19 enfants) et il en est sorti 1.302, en tout 2.286, ainsi il restait à l'Hôtel-Dieu, à la fin du mois de décembre, 2.719 malades. »

Voici maintenant un état général des personnes qui sont entrées à l'Hôtel Dieu en 1753, et de celles qui y sont mortes ou qui en sont sorties :

« Il y avait le premier jour de janvier 1.316 malades ; on en a reçu, pendant l'année, 24.376 et il y est né 1.527 enfants (780 garçons et 797 filles), ce qui fait en tout 29.019. De ce nombre, il en est mort 5.430 (3.149 hommes, 2.188 femmes et 93 enfants) et il en est sorti 20.875, en tout 26.305. On vient de voir combien il en restait le dernier jour de décembre. »

Au dessous :

« Longueur de notre salle à Paris, 28 semelles et demie ; largeur, 21. »

S'agit-il d'un temple ou une salle d'hôpital ?

Viennent 33 pages, contenant une liste alphabétique de noms et d'adresses, puis 4 pages avec une liste complémentaire, avec, par ci par là, des annotations détaillées.

Les personnes nommées ont leur domicile temporaire ou permanent à Paris. On y rencontre plusieurs noms connus dans l'histoire du protestantisme français. Cependant, c'est plutôt une liste d'adresses qu'un registre des membres de la communauté. Il s'y trouve p. ex. deux prêtres catholiques : « l'abbé L'Avocat, bibliothécaire de la Sorbonne, à la fabricage », et l'abbé Nollet, aux Galeries du Louvre: (c'est le célèbre physicien). Il y a aussi des étrangers, surtout des Hollandais, quelques-uns de nom connu. La liste entière est intéressante pour la connaissance du protestantisme en France, spécialement à Paris, vers le milieu du XVIII[e] siècle. Peut-être un jour l'occasion se présentera-t-elle de la publier avec annotations.

Au bout du manuscrit on trouve quelques notes rapides, comme un compte courant de l'auteur en rapport avec « M. Rey, libraire à Amsterdam », à qui il paraît avoir vendu des livres ; puis quelques notes de caractère domestique. Parmi les pages blanches il y en a une : « Liste de ceux et celles que j'ai reçu à la Communion (non compris ceux de la campagne qui sont en beaucoup plus grand nombre) ». Cette inscription ne permet plus de douter des fonctions pastorales de l'auteur.

Vers la fin du carnet, 17 pages, sans titre ni introduction, contiennent une sorte de journal où se trouvent, sans rapport les uns avec les autres, toutes sortes de rencontres, d'expériences et de communications, se rapportant en grande partie à l'existence des protestants français en général et de quelques personnes, spécialement nommées ; à leur fidélité ou leur infidélité à la foi paternelle, aux vexations auxquelles elles sont exposées, à la contrainte qu'on leur fait subir. Toutes ces notes se rapportent à l'an 1753. Elles font voir combien de vexations les protestants ont eu à subir pour obtenir certaines charges où le consentement du roi dépendait d'un examen de leur catholicité ; de même pour conclure un mariage. On arrache aux parents — même aux étrangers — les enfants qui déclarent préférer le couvent. L'auteur cite de nombreux cas de conversion forcée. On use de contrainte contre une mère, émigrée à Genève, pour la faire renoncer à son enfant devenu fervent catholique, et Genève est de connivence avec les malfaiteurs. « Il y a cependant des exemples d'une fidélité constante à la foi protestante, comme celui de Mlle *Bourdon* qui, placée comme orpheline dans un couvent, tint ferme dans son refus, même malgré l'insistance de l'archevèque de Paris. On nous rapporte que M. et Mme *de la Saussaye*, d'Alençon, ont mis leur fils en pension chez des catholiques à Paris pour le garder des suites d'une lettre de cachet qui le ferait mettre dans un séminaire. Ces gens lui permettent heureusement de passer les dimanches et jours de fête avec des parents, ce qui n'empêche pas qu'il était obligé d'aller souvent à la messe. Les parents ont peine à payer la pension, il semble n'y avoir qu'une seule issue : c'est d'envoyer le fils à l'étranger, mais, en ce cas, l'intendant ne tardera pas à se venger sur le père. Il paraît que des cas pareils se présentent assez souvent à Alençon et en d'autres lieux de Normandie.

On cite de nombreux exemples de manque de fidélité à la

foi des pères. Un M. *Rondeau* avait marié sa fille à un riche catholique ; elle mourut en couches de son second enfant et peu après survint la mort des deux enfants. Pour ne pas contrarier des parents bien situés, on désavoue sa conviction, car la constance dans la foi s'accorde mal avec le bien-être et la carrière. Nombreux sont les dangers menaçant les fidèles : la doctrine et le culte catholiques, l'indifférence, le déisme, l'esprit mondain. Les mariages surtout sont une source d'affliction. Comme une exception heureuse à une règle tant soit peu générale, l'auteur cite M. *de Boissy,* du Vivarais, qui, allant à Paris pour affaires, laissa sa jeune femme chez elle pour ne pas avoir l'air de faire bénir de nouveau son mariage par un prêtre (1). Il y a des protestants qui vont jusqu'à demander le consentement du pape, pour lever les obstacles de l'Eglise, afin de pouvoir se marier dans l'église catholique. Il y en a aussi qui se procurent le billet de confession, nécessaire pour la bénédiction du mariage, en envoyant à confesse à leur place quelqu'un qui, de cette façon, se fait donner le billet demandé, muni de leur nom.

L'auteur désire qu'un arrêt appuyé de l'autorité synodale et confirmé par les églises en Suisse et en Angleterre s'oppose formellement à toutes ces pratiques. Il semble avoir sur cette matière des principes sévères, sans acception de personnes. On le constate dans ce qu'il nous apprend sur M. *de Beaumont,* garde du corps du roi, protestant fort habile qui venait de recevoir la croix de Saint-Louis. L'auteur lui sait fort mauvais gré d'avoir accepté cet honneur. Les membres de cet ordre, fondé par Louis XIV, étaient tenus de prêter serment de vivre et de mourir dans la foi catholique. Ainsi, comme protestant, M. de Beaumont commet une transgression, et certainement ce n'est pas faute de connaissance. Manquant de fortune, il n'a pas eu non plus le courage d'émigrer. L'auteur a résolu de ne plus l'admettre à la Sainte Cène. Cependant, M. de Beaumont n'était pas le premier venu. Il nous est connu par une courte monographie d'Ath. Coquerel fils, par les lettres de Paul Rabaut, surtout par la correspondance de Rabaut avec Antoine Court à Lausanne (2) à propos d'une polémique sur la tolé-

(1) C'est probablement le père de Boissy d'Anglas, qui est né à Saint-Jean-Chambre en 1756.

(2) Ath. Coquerel, *Un agent des églises réformées au XVIIIe siècle* (*Bulletin hist. prot. ;* Paul Rabaut, *Lettres à divers* (1744-1794), éd. Dardier ; *Lettres à Antoine Court* (1729-1755), éd. Picheral-Dardier.

rance entre Ant. Court et l'évêque d'Agen (à l'occasion du premier volume de l'*Encyclopédie* de Diderot, paru en 1751). C'est alors que, par l'entremise de Beaumont, Ant. Court a pris contact avec le prince de Conti, qui voulait intercéder pour les Protestants en haut lieu. M. de Beaumont, lui-même, a paru comme auteur de cette affaire. Son travail (1) n'était pas original : c'était un remaniement d'un écrit d'Antoine Court dirigé contre l'évêque : « *Le patriote français et impartial* ». Court était peu édifié de cette paraphrase de son écrit ; en 1754, il écrivit à Rabaut : « Que j'ai à me plaindre du *Parfait Accord* ; en copiant le Patriote, on l'a énervé » (2) !

Quelquefois nous trouvons dans le journal des détails sur la vie et la délivrance des galériens, ceci à propos des aventures d'un M. *Bel*, racheté moyennant 1.000 écus d'argent... (3). Selon les renseignements de ce dernier, l'état des galériens à Toulon, où se trouvaient la plupart, était bien pire qu'à Marseille, où il leur était permis d'exercer leur métier et de rendre leur vie plus supportable, moyennant salaire. Un condamné aux galères, ayant quelque introduction auprès de l'intendant, pouvait facilement se faire recevoir à l'hôpital, où il était exempt de travaux forcés et de la chaîne. Cela avait été le cas pour M. Bel. Du reste, la situation y était encore peu favorable ; les condamnés touchaient un écu par mois pour leur subsistance, et quand ils recevaient quelque assistance du dehors, on leur donnait d'autant moins. Evidemment cette assistance est organisée en collaboration avec le synode. L'auteur souhaiterait une enquête sur la façon dont ces sommes sont dépensées ; il désire que les églises s'entendent mieux entre elles pour traiter cette matière.

---

(1) *L'accord parfait de la nature et de la raison, de la révélation et de la politique ; ou Traité dans lequel on établit que les voies de rigueur en matière de religion blessent les droits de l'humanité, etc., par un gentilhomme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie au service de S. M. ;* Cologne [i. e. Paris], P. Marteau, 1753. 2 volumes.

(2) Cf. Picheral-Dardier (*P. Rabaut, lettres à Ant. Court*, I, p. 371) : « On voudra bien se souvenir de cette divergence de sentiment entre les membres du Comité protestant de Paris et Ant. Court, qui représentait avec Rabaut les réformés du Midi ; les premiers se seraient contentés du culte privé, les autres voulaient la pleine liberté du culte public, sinon dans les villes et avec éclat, du moins hors des murs et avec prudence. On aura là en partie l'explication de l'insuccès de la négociation avec le prince de Conti. » (Cf. *France prot.*, 2e éd., II, 89).

(3) *Louis*, de Mazamet, condamné en 1745, libéré en 1753 (*Fr. prot.*, 2e éd., II, 210).

L'intérêt de l'auteur ne se porte pas uniquement sur le terrain de l'Eglise et de la théologie. Son carnet mentionne sa présence à une séance publique de l'Académie des Inscriptions. Il donne plus de détail encore sur une séance de l'Académie des Sciences ; les problèmes de la lumière et de l'électricité ont apparemment toute son attention.

*
* *

Quel est l'auteur de ce manuscrit ? Evidemment un pasteur : il baptise, bénis le mariage, préside à la Sainte Cène. Il a son entrée dans toute les classes de la société et leur porte un ample intérêt. M. Ch. Bost, consulté, a suggéré le nom de *Paul Bosc* et nous a signalé divers documents pour lesquels nous lui sommes fort obligé. L'article de *La France protestante* sur *Bosc d'Antik* (1), dit *Forest*, donne fort peu d'indications ayant trait à un pasteur. Il est appelé « médecin et physicien, né en 1726 à Pierresegade, en Haut-Languedoc » (2). D'après une autre source (3), une certaine Mme Azaïs semble s'être intéressée à lui ; elle l'a mis en état de faire ses études. Nous apprenons qu'il étudiait la médecine (à Montpellier) comme l'avaient fait son père et son grand-père, mais il s'est fait recevoir docteur dans les Pays-Bas, à Harderwijk, ne pouvant obtenir un grade en France à cause de sa qualité de protestant. Il s'établit à Paris où il se distinguait par son amour pour les sciences physiques ; l'abbé Nollet et le savant Réaumur étaient parmi ses maîtres. En 1755, à la demande de la verrerie de Saint-Gobain, l'Académie des Sciences l'indiqua pour corriger une impureté d'un produit. De retour à Paris, deux ans après, il exposa le résultat de ses recherches en deux mémoires qui furent lus à l'Académie en 1758. Dès lors, il reçut toutes sortes de propositions de la part de pareilles entreprises. Lui-même fonda quelques usines, après avoir été couronné, en 1761, pour un nouveau traité sur la fabri-

---

(1) *Fr. prot.*, 2e éd., II, 916. — *Dantik* était le nom de Bosc comme « Chevalier de l'Etoile », une loge maçonnique, fondée à Lausanne en 1749. Selon une lettre de Court qui était parmi les membres : « elle s'est proposé un grand objet : c'est la propagation des bonnes mœurs » (Paul Rabaut, *Lettres à Court*, II, p. 32). D'autre part *Boscus = Forest.*

(2) *Bulletin hist. prot.*, VII, p. 464 : « A Peireseguades, proche la Caune : *Bosc*, chirurgien, père d'un prédicant nommé La Forest, qui est à Lausanne pour y être reçu ministre et revenir en France. »

(3) *Lettres de P. Rabaut à Court*, I, p. 223.

cation du verre. Il transporta ses entreprises en Auvergne, mais il leur donna une trop grande étendue, ce qui aboutit à un échec ; Bosc se vit ruiné.

Chargé de mission par le gouvernement, il fit un voyage en Angleterre. De retour à Paris, il se voua de nouveau à l'étude de la médecine et obtint la dignité de médecin de la cour. En 1780, il publia un certain nombre de traités sous un titre qui témoigne de la grande étendue de ses études scientifiques : « *Œuvres de M. Bosc d'Antic, médecin du roi par quartier, ancien correspondant de l'Académie Royale des Sciences, membre de l'Académie de Dijon, de la Société Littéraire de Clermont-Ferrand et de la Société des Arts de Londres, contenant plusieurs mémoires sur l'art de la verrerie, sur la faïencerie, la poterie, l'art des forges, la minéralogie, l'électricité et sur la médecine* » (Paris, 2 volumes). Il mourut en 1784 à Paris ; il a été marié deux fois (1).

Derrière tout ceci, on ne s'attend guère à trouver... un « pasteur du Désert ». Paul Bosc s'est fait recevoir docteur à Harderwijk, le 12 avril 1753 (2), après s'être fait inscrire comme candidat en médecine trois jours auparavant, donc en vue de son doctorat. Ceci se passe vers l'époque du journal ci-dessus analysé. A l'aide de certaines données dans les correspondances de Paul Rabaut et d'Antoine Court, de quelques communications de M. le pasteur Bost, et de quelques lettres de Bosc à Court (Bibliothèque de Genève), il est possible de se faire une idée plus complète d'une vie très remplie, où le pasteur théologien reprend ses droits.

⁂

Dans une première lettre, du 22 nov. 1746, Paul Rabaut parle à Court d'un jeune homme installé chez lui depuis un an et qui promet beaucoup. Il demande à Court si celui-

---

(1) De sa première femme Marie-Angélique de Hangest (d'une noble famille d'origine picarde), il eut un fils, naturaliste connu, ami de M. et Mme Roland, enterré en 1828 près de l'ermitage de Sainte-Radegonde (commune de Saint-Prix, Seine-et-Oise). Ce petit cimetière existe encore (*Bull.* 1928, p. 174).

(2) « Paulus Boshinius Dantichus, Wulfflanensis Bernensis, doctor medicinæ creatus est, promotore D. de Gorter, et præsentibus omnibus excepto H. Lommio. Exhibuit thema medicum. Explicuit egregie casum de Hypochondriaca passione. Aphorismi Hippocr. fuere 11 et 12 sect. 1. » (Communication de Mr. le Vic. Mr. A.-H. Martens van Sevenhoven, conservateur des Archives nationales en Gueldre.) Une enquête dans les bibliothèques des Pays-Bas pour découvrir un exemplaire imprimé de ces thèses est restée sans résultat.

ci pourra le placer à Lausanne : « Sa douceur, son zèle, sa piété, ses talens, me font espérer qu'il sera fort utile. » Le nom n'est pas ici prononcé, mais ailleurs on l'indique comme P. Bosc. Trois semaines après, P. Rabaut répète sa demande qui, cette fois, semble avoir été accordée, car le 16 mai 1747 il remercie des bons soins qu'A. Court a eus pour le jeune homme. Le 7 sept., il demande de remettre un louis d'or à *Forès,* nom sous lequel Bosc paraît ici.

En 1747 et 1748, à plusieurs reprises, Rabaut écrit à Forès ; il lui envoie des salutations. Le 10 février 1748, il charge encore de lui remettre 40 francs. En cette année, Forès, avec Court, se trouve mêlé apparemment à une dispute avec le synode. Rabaut a pour Forès des soins continus ; le 16 oct. 1748, il écrit à Court que deux demoiselles de la comté de Foix viendront le visiter et porteront pour M. Forès deux paires de bas noirs : une en soie, et une en filoselle. En janvier 1749, Court écrit à Mme Azaïs (1) : « Il n'a que deux défauts : il manque d'argent et de santé ». Ceci nous explique pourquoi, le 23 avril, Forès part avec deux « délégués » pour son pays natal afin de rétablir sa santé (2) ; en route, il prend du lait d'ânesse ; à Marseille, il visite des galériens. A Nîmes, il fonde avec Paul Rabaut une loge de la Société de l'Etoile.

Le 12 nov. 1749, Théophile (c.-à-d. Paul Rabaut) écrit de Nîmes à Court ; Forès était alors sur le point de retourner en Suisse, accompagnant le fils aîné de Rabaut (Rabaut Saint-Etienne) (3). Le 6 janvier 1750 ils étaient arrivés à Lausanne. Le 10 décembre de la même année, Rabaut écrit à Court que Forès prend bien soin du petit Jean-Paul et il lui en sait bon gré. Le 16 juin 1751, il fait des vœux pour le succès de Forès qui prépare son examen et « pioche son hébreu », écrit-il à Court. Le 3 octobre 1751 il a été consacré pasteur ; le 24 octobre Court écrit à Rabaut que Forès va à Paris (4).

Le 7 décembre 1751 Forès est à Paris ; il écrit à Court au sujet de la mort et des obsèques de J.-P. *Loys de Cheseaux* (5) qui a été à Lausanne l'un des fondateurs de la

---

(1) Famille de Castres (*Fr. prot.*, 2e éd., I, 627).

(2) *Lettres à A. Court,* I, p. 232, 240, 251, 278, 305, 310, 330, 342 ; II, 7, 19, 223.

(3) P. Rabaut, *Lettres à divers,* I, p. 13 et 17.

(4) P. Rabaut, *Lettres à Court,* II, p. 103, 147. *Lettres de Court,* VII, 484, XII, 496 (Bibl. publ. Genève).

(5) Famille de l'île de Ré (*Fr. pr.*, 2e éd., IV, 322).

« Société de l'Etoile », et à Paris d'une loge, dont il était président. Forès l'a assisté dans ses dernières heures (1). M. le pasteur Bost nous a informé que les lettres de Court sur l'année 1752 font défaut. Il y a quelques lettres de Forès à Court du 1er juin 1752 (où il paraît être en correspondance avec M. Royer à la Haye) et du 23 novembre.

Le 1er janvier 1753 nous le voyons « installé médecin et directeur général des pauvres », logé à l'infirmerie, en même temps il évangélise en Ile-de-France, et en Picardie, Champagne, même en Bretagne, avec *Dumas*, dit *Pajon*, *Boudet*, dit *Gautier*, *Duval*, dit *Lanible* (2). Ces doubles noms nous donnent un exemple du camouflage dont on se servait pour se soustraire aux persécutions du côté catholique : c'est ainsi que Bosc est désigné sous les noms de Forès et de Sterobluapf (anagramme de Paul Forets). Sur ces nouvelles fonctions et sur les précautions à prendre, nous sommes renseignés par une lettre de Bosc du 2 janvier 1753, cette fois sous le pseudonyme de *Philarète*, lettre destinée à Court, mais adressée à Mme de Lingebes à Lausanne (3) :

« Le Conseil m'a établi d'une voix unanime et du consentement du supérieur médecin et directeur général des pauvres... Je vous assure, Monsieur mon très cher ami, qu'il n'y a pas de charge qui pût me faire plus de plaisir, parce qu'aucune autre ne me mettroit à lieu de faire autant de bien. J'y fus hier installé. Je serai logé dans l'infirmerie même. Il y a seulement une difficulté qui fait de la peine à ceux qui m'ont nommé et à moi, c'est qu'il ne sont pas trop en état de me faire une pension non assortie à mes peines, mais au moins à mes besoins... C'est avec douleur que j'ai appris que le lieu de ma résidence n'était pas entièrement ignoré. Je vous demande en grâce de dépaïser les curieux. Le secret est plus nécessaire qu'il ne l'ait jamais été... Mettez je vous prie sur mes lettres : « à M. Reu actuellement à Paris » et sur l'enveloppe l'adresse ordinaire : « à M. D. M. D. (4) S. E. etc., etc. » Cette précaution est dictée par la prudence. »

Quelques mois après se place la promotion à Harderwijk, mentionnée dans la première partie de notre étude. Il semble que cette action n'ait pas eu l'approbation de son

---

(1) Il mourut le 30 novembre 1751. Bosc (Forès) a écrit une notice nécrologique, qu'a reproduite ce *Bulletin* (XXIV, p. 478). Comme membre de la loge C. avait aussi un nom spécial (comme Bosc) : *Enoch.*

(2) Cf. Picheral-Dardier, *P. Rabaut, Lettres à Court*, I, p. 224.

(3) *Manuscrits Court* (Invent. 819), I, XXVI, 9-11, Bibl. publ. et univ. de Genève.

(4) M. D. S. E. signifient, d'ordinaire, « Ministre Du Saint Evangile ».

ami et maître Court, car le jour après la promotion, le 13 avril 1753, Bosc, sous le pseudonyme de Philarète, écrit une lettre « à M. Masméjan et Compie à Lausanne », où il commence à se plaindre du ton ironique que Court a pris contre lui. Il a attendu pour répondre que l'excitation où ce ton l'a mis fût calmée. Il assure A. Court que ce n'est pas l'ambition qui l'a poussé à courir après des titres, mais plutôt le désir de pouvoir ainsi mieux répondre à ses intentions et se rendre plus utile. Puis il passe à d'autres sujets : à l'évangélisation de Paris, à l'indifférence de beaucoup de Protestants, à ce qu'il est désirable d'avoir des « conversations » avec les croyants, en dehors des « discours oratoires ». Aussi parle-t-il du projet d'écrire un ouvrage d'après l'exemple du *Patriote* de Court ; travail pour lequel il a trouvé, à ce qu'il dit, une fort bonne plume. Il sera imprimé par permission tacite ; « le Parlement le condamnera, pour donner plus envie de le lire ». Il sera tiré à 2.000 exemplaires. Dans ce document les noms ne sont pas donnés, mais indiqués seulement ; plus tard, une autre main en a ajouté quelques-uns dans la marge (1).

Après le voyage en Hollande, Bosc est retourné à Paris. Dans une lettre du 6 octobre à Court (à M. de Lingebes à Lausanne), il a traité de la question de l'ordre de Saint-Louis donné à M. de Beaumont, du reste d'une façon moins rigoriste que dans le passage de son journal mentionné ci-dessus. Il parle avec plus de compassion de la difficulté où celui-ci se trouve. Il demande à Court de faire tout ce qu'il peut pour aider M. de Beaumont (qu'il ne nomme pas), à ne pas trop charger sa conscience alarmée, et de lui venir en aide dans sa détresse pécuniaire (2).

Le voyage à Harderwijk a-t-il été l'indice d'un moindre intérêt pour son œuvre pastorale et pour ses coreligionnaires ? Cette crainte pourrait se trouver au fond des remarques de Court sur la promotion de Harderwijk ; elle est confirmée quelque peu par une lettre du 28 octobre 1753, où Paul Rabaut se plaint à Court de ce que Florès ne lui

---

(1) *Manuscrits Court* (Invent. 819), 1, XXVI, 223-226 (Bibl. publ. de Genève).

La lettre ne dit pas le lieu de l'expédition, le filigrane du papier indique l'origine hollandaise. Dans des lettres du 2 et du 6 août 1753 Bosc a écrit sur l'ouvrage de De Beaumont (Cf. Picheral-Dardier, P. Rabaut, *Lettres à Court*, II, p. 369).

(2) *Manuscrits Court* (Invent. 819), 1, XXVI, 590-591 (Bibl. publ. de Genève).

répond pas (1). Selon le journal manuscrit, il était encore à Paris au commencement de 1754, prenant grand intérêt aux affaires médicales ; sa présence à Paris est du reste signalée ailleurs (2).

Mais au commencement de 1755 semble courir le bruit, répandu assez loin déjà, que Bosc est en train de changer d'occupations : le 31 mars Paul Rabaut demande à Court s'il est vrai que M. Florès ne remplit plus de fonctions ; il n'a plus de ses nouvelles. En effet, nous avons vu qu'à ce moment le physicien Bosc avait été recommandé par l'Académie des Sciences pour remédier aux difficultés techniques dans la fabrication du verre à Saint-Gobain. Le 18 août 1755 il était à Amsterdam (3). Le 3 décembre suivant, il était de retour à Paris. D'une lettre écrite à cette date par Lanible à Court, on peut conclure qu'alors il n'est plus compté pour beaucoup dans les cercles protestants (4). Celui-ci écrit, à propos d'un pasteur *Cavalier*, qu'il faut s'attendre à toute sorte de maux quand ledit pasteur va prendre contact avec des personnes d'une certaine espèce :

« Ce n'est point que j'entende par là qu'on en exclura M. P. (au)l ; non, je fais trop de cas de ses avis pour vouloir qu'on s'en prive ; mais je me promets trop de son zèle pour croire qu'il veuille se montrer lorsqu'il voit que les préventions que l'on a conçues contre lui porteraient coup aux affaires. »

Pour autant que nous avons pu le vérifier, c'est ici que Paul Bosc, dit Forets, dit Dantick, disparaît de la scène de l'Eglise. Comme physicien et médecin il a, comme on vient de le voir, joué son rôle assez longtemps encore et non sans succès. Son carnet nous prouve qu'au moment où il était en train de changer de situation, son intérêt religieux et ecclésiastique n'était pas encore éteint, mais aussi qu'il avait déjà commencé à faire place à des intérêts différents.

Que le manuscrit soit en effet de lui, on n'en saurait plus douter après ce qui précède ; du reste, ceci est prouvé par la comparaison avec les lettres de Bosc-Philarète de cette même période dans la correspondance d'Antoine Court à

(1) P. Rabaut, *Lettres à Court*, II, p. 384.
(2) *Lettres de Court*, XIII, n° 2, f° 6, 100, 122, 142 ; Bibl. publ. de Genève.
(3) *Lettres à Court*, XXVIII, f° 617 ; Bibl. publ. de Genève.
(4) P. Rabaut, *Lettres à Court*, vol. II, p. 385.

Genève, documents avec lesquels se montre une ressemblance frappante (1).

Groningue.

Prof. Dr J. LINDEBOOM.

APPENDICE I

Journal de Paul Bosc
(1753)

Mr. de Boissy du Vivarets, médecin, est un des plus zélés Protestants que j'aie connus en France. Il s'est marié au D.[ésert] et venant à Paris pour affaires il n'y a point mené sa femme, de peur qu'on ne conte dans la Province que son dessein était de faire de nouveau bénir son mariage par un Prêtre, afin de le rendre authentique. Il est presque le seul que j'aie entendu condamner hautement les mariages des Protestants par des Prêtres et les divers moyens auxquels on a recours pour tranquiliser à cet égard sa conscience. Tous les autres, même ceux que je croyais l'avoir très délicate prétendaient justifier ces moyens ou du moins se rabattent à dire pour ne pouvoir pas faire autrement.

La jeune personne que Mrs de Genève, à la sollicitation du Résident de France, permirent que ce dernier enlevât à sa mère, qui s'y était réfugiée, s'appelle Mlle Brous ; elle avait alors cinq ou six ans et peut en avoir à présent (en 1753) une vingtaine. Je l'ai vue plusieurs fois, elle est zélée catholique.

Les Pasteurs de Genève ont presque tous, à ce qu'on m'a assuré, condamné les Assemblées des Protestants en France, mais les Suisses ont fait le contraire. Ces Assemblées ont fait un bien infini, elles ont réveillé des sentiments de Religion presque

---

(1) La Bibliothèque du protestantisme français possède (ms. 409) le précieux « Livre d'entrée et de sortie des communiants de la chapelle de LL. HH. PP. à Paris, habitants dans cette ville » ; la première inscription est du 2 novembre 1752. Or le 24 décembre suivant M. de la Broue, jusqu'alors pasteur à Bréda, fut nommé chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris. Dans ce « livre des communiants » et dans la « liste des catéchumènes examinés » (depuis 1727) se trouvent (ms. 410) les noms de gens habitant Paris, l'Ile de France, la Picardie, la Hollande, la Suisse, qu'il serait intéressant de comparer avec les noms — souvent les mêmes probablement — inscrits sur le carnet de P. Bosc. Il y a dans ce ms. 410 une lacune depuis 1745 jusqu'au 24 octobre 1752 : les actes sont alors signés (fol. 76) par « P. S. Courtonne, chapelain », jusqu'au 23 décembre 1752. Il était né en Picardie (*Fr. prot.*, 2e éd., IV, 825). Paul Bosc fut sans doute le collaborateur officieux de ces chapelains hollandais d'origine française. (*N. D. L. R.*)

éteints et retiré de leurs désordres un grand nombre de personnes, surtout parmi les paysans qui étaient jureurs, yvrognes, etc.

Les Protestants qui se marient à l'Eglise Romaine ou par les Prêtres, lorsqu'ils contractent des alliances dans les degrés défendus par cette Eglise, ne se font nul scrupule de demander la dispense du Pape.

Voicy un fait bien remarquable. Un frère de feu Mr. Rondeau d'Amsterdam, demeurant à Saint-Quentin, avoit une fille, son enfant unique, que l'ambition l'engagea à donner en mariage à un Catholique riche et accrédité. Le mariage fut bénit publiquement en face de l'Eglise, et la nouvelle épouse entendit la messe avec son époux au grand scandale de tous les Protestants du lieu. Elle accoucha d'un fils, ce qui causa une grande joie à Mr. Rondeau, qui fut redoublée par la naissance d'un second. Mais cette joie n'en rendit que plus amères les afflictions dont elle fut suivie. La fille de Mr. Rondeau mourut des suites de la seconde couche et, à très peu de distance, ses deux fils moururent aussi. Mr. Rondeau est inconsolable et le moyen de le consoler ! je ne sache aucun des motifs de la Religion à lui proposer pour cet effet, sinon celui de l'espérance de son pardon si ces coups de la verge de Dieu lui font pleurer amèrement le péché atroce qu'il a commis, encore le tranquiliser même dans ce cas, à l'égard de la crainte d'avoir peut-être causé la perte éternelle de sa fille.

J'ai vu à Paris, au commencement de l'année 1753, Mr. Pajon, Min. du désert (1) qui retournoit de Hollande où il avoir mené une troupe de fugitifs du Languedoc. Il est actuellement ès Xaintonge.

J'ai vu aussi, au commencement d'octobre 1753, Mr. Sol, natif du Comté de Foix, reçu ministre il y a trois ans. Il revenait d'Angleterre où il a passé deux mois. Il y en a huit ou neuf qu'il exerce son ministère en France. Il a fait jusque icy sa résidence à Bordeaux, où il a présidé à des exercices et distribué la communion dans des maisons particulières. Son nom de guerre est *Eleyos*, et celui qu'il prend icy est *Léger* (2). Il ne s'arrêtera que

(1) Isaac-Louis Pajon est, pasteur à Leipzig de 1752 à 1758 (*Bull. h. p.*, 1859, p. 318).

(2) Jacques Sol dit Eleïos entra en 1745 dans le séminaire d'Antoine Court à Lausanne et y resta un temps considérable ; « un génie assez vif, appliqué, franc, mais un peu sauvage » (selon le témoignage de son répétiteur). Il fut mêlé dans un conflit des étudiants avec la direction du séminaire, mais s'y étant pris mal à propos il s'en retira.

Le printemps suivant il voyagea avec Paul Bosc dans la Basse-Guyenne et Languedoc ; en 1750 il fut nommé par le Synode du Haut-Languedoc. En 1765 il était pasteur à Montauban (*Bulletin hist. prot.*, XXIII, p. 509). En 1776 on le rencontre comme président d'un Synode en Périgord (*Lettres de Paul Rabaut à Ant. Court*, I, p. 306, note de Picheral-Dardier).

quelques jours et retournera à Bordeaux, quoique par l'indiscrétion d'un malade il ait pensé y être découvert. Il m'a dit que le zèle étoit grand dans l'Agenois et qu'il y avoit de fortes Assemblées, mais la nuit. Les ministres du Haut-Languedoc desservent aussi l'Agenois.

Mr. Jacques Courtial, de Saint-Agrève, dans le Vivarets, m'est venu voir en septembre 1753. Il m'a été amené par Mr. De Boissy. Il se destine au ministère de Dieu, il compte faire icy ses humanités et apprendre le Latin par la méthode de l'abbé Pluche (1) dans sa *Mécanique des Langues,* sous la direction de Mr. De Gompré, Régent de classe au Collège de Beauvais.

Il serait très à propos que quelqu'un des ministres du Synode refutât avec force les raisons qu'allèguent les Protestants de France pour autoriser la manière dont ils font bénir leurs mariages et que le Synode, non seulement approuvât cet ouvrage, mais déclarât expressément sa doctrine à cet égard. Une pareille déclaration de la part des Eglises de Suisse et d'Angleterre serait aussi très nécessaire. Malheureusement plusieurs ministres même se sont relâchés à cet égard, ce qui a fait un mal infini, et des Protestants qui ont d'ailleurs des lumières et de la probité, et en qui par cette raison on a de la confiance, autorisent par leurs discours et par leurs conseils la façon dont les Protestants se marient et prêtent même leurs services pour négocier avec les prêtres.

Mlle Bourdon (âgée d'un peu plus de 23 ans en octobre 1753) a donné l'exemple d'une fermeté bien rare et bien digne de louange. Son père, Protestant de nom, mais homme sans religion, a donné à elle et à sa sœur pour tuteur un Catholique Romain avec un pouvoir absolu pendant leur minorité. Aussi d'abord, après la mort du père, les deux sœurs qui étaient en pension chez des demoiselles de la Religion furent enlevées et mises au couvent. La cadette fit tout ce qu'on voulut, mais l'aînée a tenu bon, malgré toutes les promesses et les menaces dont on s'est servi pour la gagner. L'Archevêque même de Paris l'a fait venir à son palais et s'y est pris de toutes les façons pour vaincre sa constance, mais sans le moindre succès, en sorte qu'on a été obligé de la faire sortir du couvent et de l'envoyer chez son tuteur où à la vérité on ne la contraint point de faire des actes de Catholicité, mais où elle est entièrement gênée jusque-là qu'elle ne peut lire et faire ses dévotions qu'en cachette. Je lui ai fourni plusieurs ouvrages propres à l'affermir, et je lui ai

(1) « Pluche, Noël-Antoine (1688-1761), professeur au collège de Reims, puis ecclésiastique et directeur du collège de Laon, refusa de se soumettre à la bulle « Unigenitus ».

écrit dans la même vue une très longue lettre. Elle m'a répondu pour me remercier (1).

J'ai envoyé en Hollande une mémoire au sujet de Mr. et Me de la Saussaye d'Alençon qui se trouvent à l'occasion [d........] de leur fils contre lequel l'Intendant a obtenu une lettre de cachet, dans la situation la plus cruelle et la plus embarassante. Pour prévenir effet de cette lettre ils ont mis leur fils en pension à Paris cher des Catholiques, sans quoy il aurait été pris et mis dans un séminaire. Le maître de la pension, gagné par le père et la mère, gêne leur fils le moins qu'il lui est possible et l'envoye le dimanche et les fêtes cher des parents Protestants qu'il a à Paris, ce qui n'empêche pas que cet enfant ne fût mené assez souvent à la messe, sans compter que son éducation du côté de la Religion est entièrement négligée. D'un autre côté, le père et la mère, peu à leur aise, se voyant dans l'impossibilité de satisfaire d'avantage au payement de la pension, seront obligés de faire revenir leur fils cher eux. Mais s'ils le font, la lettre de cachet subsistant toujours, l'Intendant le leur enlèvera aussitôt. Il ne resteroit d'autre parti que d'envoyer cet enfant dans les pays étrangers. Mais l'Intendant ne manquerait pas aussitôt de s'en prendre au père, de le mettre en prison, et il l'y laisserait jusqu'à ce qu'il eût représenté son fils, comme il y en a plusieurs exemples à Alençon et dans d'autres villes de la Normandie.

Il en a coôté à Mr. Bel (2) pour son élargissement des galères où il étoit condamné à vie plus de mille écus argent de France. Il m'a dit qu'à Toulon où sont à présent les forçats ils étoient incomparablement plus mal qu'à Marseille, parce que dans cette dernière ville les galériens avoient mille moyens d'exercer leurs industries et de se procurer des douceurs par l'argent qu'ils gagnaient, au lieu qu'à Toulon ils n'ont aucune ressource à cet égard. Il m'a dit aussi que par peur qu'un confesseur sur les

---

(1) Dans le *Bulletin Hist. prot.*, XXXVI, p. 141, Ch. Read donne « Quelques notes sur un carton qui se trouvait aux Archives de la Préfecture de police, et a disparu dans les incendies de mai 1871 » ; l'an 1750 : « lettres curieuses du curé d'Aulnay-lès-Mer à M. Berryer, réclamant l'autorité du Roy pour faire élever dans la Religion catholique les enfants du nommé Bourdon, mort calviniste à Paris. »

(2) Le nom de Louis Bel, « habitant de Mazamet », se trouve dans une collection de lettres, écrites du bagne de Marseille, et publiées par M. A. Gout, *Les forçats pour la foi*, dans le *Bulletin Hist. prot.*, XXIX (1880), p. 377-381. Ces lettres proviennent des années 1745 et suivantes. Le crime de M. Bel et de ses complices était d'avoir assisté à une assemblée de « nouveaux convertis », qui était dispersée par les dragons. Ils furent condamnés à vie aux galères, à une amende de 4.000 livres et au frais du procès. Dans ces lettres aussi il est fait mention de soulagement du châtiment à moyen d'un séjour à l'hôpital. M. Gout renseigne à une communication dans les *Papiers Court*, XVI, p. 431 : « on lit dans une lettre du pasteur Lullin, de Genève, à Court

galères eût quelque protection auprès de l'Intendant il obtenoit asser aisément d'être mis à l'hôpital, moyennant quoi il étoit exempt du travail et de la chaine. Mr. Bel a eu cet avantage. Il m'a assuré encore que tout ce que l'on distribuoit par mois à nos frères sur les galères, se réduisait à un écu de France pour chacun, et que quand ceux qui sont chargés de cette distribution étoient instruits qu'il leur étoit venu des charités d'ailleurs, ils diminuoient à proportion les leurs. Il semble qu'il seroit très à propos que l'on s'éclaircit sur l'usage qui se fait des charités que le synode envoye pour nos frères et que quelqu'un des ministres du Dieu s'en informât sous main. Il seroit à souhaiter aussi que toutes les Eglises protestantes s'entrecommunicassent les sommes annuelles qu'elles contribuent. Un grand nombre des Protestants étrangers établis dans les provinces font baptiser les enfants qui leur naissent dans l'Eglise Romaine ; cela est très commun par exemple à Nantes.

Il suffit qu'un Protestant en France ait quelqu'un dans sa famille qui possède une charge, ou qu'il soit apparenté à un Fermier général, pour qu'il dissimule ce qu'il est, ou du moins pour qu'il ne fasse aucune profession. C'est de quoy je sais grand nombre d'exemples dont j'ai été témoin.

Les Protestants de qui on exige lorsqu'on les marie ou dans d'autre cas des billets de confession ne se font pas de scrupule d'envoyer quelqu'un sous leur nom qui se confesse, et à qui on en donne un certificat. Me Breton entr'autres m'a avoué qu'elle eut recours à cet expédient lorsqu'elle se maria.

Je baptisai le 22 octobre 1753 la fille de Mr. Rilliet, citoyen de Genève, établi à Nantes, elle a quatre ans. Me Rilliet sa grand'-mère, qui demeure à Genève l'avait amenée à Paris.

J'ai appris avec un suprême regret le 16 novembre 1753 que Mr. de Beaumont, garde du Corps du Roi, Protestant très hon-

---

au sujet des neuf prisonniers : « On ne les a pas mis sur la galère. La grande protection qu'ils avoient trouvée auprès de M. l'Intendant fait qu'on en a placé trois à l'hôpital et les six autres à la manufacture de draps où ils travaillent de leurs métiers. » Philarète (Bosc) lui-même écrit sur Bel, dans une lettre du 2 d'août, à M. de Lingebes (Court) : « Nous attendons avec impatience M. Bel. Le roi lui a accordé la liberté, à condition qu'il ne retournera pas en Languedoc. Il nous en a couté cent-dix louis d'or » (*Papiers Court*, 1, XXVI, p. 488 sv.). Des renseignements plus amples sur l'arrestation de M. Bel et de ses partisans qui eut lieu à Mazamet le 10 mars 1745 : « L'archiprêtre de Saint-Baudrille (paroisse voisine de M.), nommé Bertrand, voyant passer les gens qui allaient à l'assemblée se cacha derrière une muraille pour mieux les connaître, et tout de suite il fit partir un exprès avec une lettre pour en informer la garnison de Mazamet » (*Lettres de Paul Rabaut à Ant. Court*, éd. Picheral-Dardier, vol. I, p. 173).

nête homme et très éclairé avait reçu la croix de Saint-Louis. Il est d'autant plus coupable, qu'il ne pécha pas faute de connaissance, et qu'il a reconnu qu'il ne se faisait point les illusions ordinaires en pareil cas. Comme il est sans biens il n'a pas eu le courage de passer dans les Pays étrangers sans être sur d'y trouver des ressources. J'avais écrit à Mr. Royer pour savoir s'il n'y avoit pas moyen de lui en assurer, mais la réponse n'étant pas encore venue et dans les entrefaites la croix ayant été envoyée à Mr. de B. il n'a osé la refuser parce qu'il auroit du aussitôt se retirer. J'ai résolu de lui refuser quant à moi la communion.

Je crois de plus en plus qu'il seroit nécessaire que le Synode déclarât son avis sur le cas cy dessus : sur ceux des mariages et en général sur tous les actes de dissimulation dont on se rend coupable icy, afin que Mrs les Chapelains pussent s'en servir pour appuyer à cet égard leurs exhortations.

Je fus le mardi d'après la Saint-Martin 1753 à l'Assemblée publique de l'Académie des Inscriptions. J'y entendus lire par Mr. de Bougainville l'éloge de feu Mr. de Bose (1) ; en parlant des secours que les gens de lettres ont à Paris il dit qu'ils y trouvoient des livres, des amis, des modèles et des rivaux. On lut ensuite pour Mr. le comte de Caylus un mémoire pour déterminer la sanctité du tombeau de Mausole. Mr. le Marquis de S. en lut un sur l'ordre rostral dans la poétique des anciens, ordre qu'il prétendit contre le Chevalier de Roland être différent de la Colonne.

Le lendemain mercredi j'assistai partiellement à l'Assemblée publique de l'Académie des Sciences. Mr. de Tronchy lut l'éloge du Chevalier Hans Sloane, associé étranger (2). Ce savant avait beaucoup de piété et un profond respect pour l'Etre Suprême. Mr. Gentil (3) lut un mémoire qui tendoit à rendre raison pourquoy un corps paraît plus petit quand il est entre la lumière et le spectateur, que lorsque la lumière est entre le spectateur et lui. Cela a paru cette année par rapport à Mercure lorsqu'il a passé par le disque du soleil. Le mémoire de Mr. Roy, qui lut ensuite, rouloit sur la question : si l'électricité est susceptible de plus et de moins, si elle peut être condensée et rarifiée dans les corps. Il lut très mal, se reprenant à chaque instant et à la fin s'arrêtant quelquefois pendant une minute entière. Il y eut une telle risée qu'il se piqua et remit son mémoire en poche sans

(1) Claude de Boze, numismate et archéologue, secrétaire perpétuel de l'Académie depuis 1706, est mort le 10 septembre 1753.

J.-P. Bougainville, antiquaire, membre de l'Académie depuis 1745, devint secrétaire perpétuel en 1754.

(2) Ce médecin et botaniste anglais (1660-1752) avait étudié à Paris, et était chef du service médical de l'armée anglaise.

(3) André Antoine Pierre Gentil, de l'ordre des Bernardins ; physicien, chimiste et agronome.

achever. Un troisième mémoire, qui traitait de la rose, fut lu par Mr. .... qui n'eut pas le temps de finir par ce que cinq heures sonnèrent. Mr. le Duc de Chaulnes, cordon bleu (1), et Mr. de Lamoignon de Malesherbes, président de la Cour des Aydes (2), fils du chancelier, l'un et l'autre membres honoraires de l'Académie des Sciences, assistèrent à cette assemblée.

La famille Périnet (3), ancienne, protestante, et attachée à la Religion Réformée tant qu'elle a demeuré dans l'obscurité et qu'elle a fait le commerce de vin, a bien changé depuis la grande prospérité. Un de ceux qui la composent étant devenu Fermier général, tous les autres n'ont plus osé se montrer Protestants et font même divers actes de catholicité. Une illustre allliance que va faire cette famille achèvera de la corrompre ; un Mr. Périnet, marie sa fille avec le fils d'un Maréchal de France, Mr. .... Mr. Périnet de Chatelbon, frère de ce dernier est presque le seul qui ait tenu bon malgré les railleries qu'il a essuyé à cet égard de sa famille pendant asser longtemps. Elle l'appelle le petit saint (4). Il me disoit un jour : Monsieur, pendant que nous avions été cabaretiers (faisant allusion à l'ancien commerce de sa famille) nous avions été honnêtes gens. » Mais à l'occasion du mariage de la fille de son frère il m'a dit que l'histoire de sa famille était l'histoire des progrès de la corruption du cœur humain. Son frère, en lui communiquant le mariage de sa fille, lui disait : « Mon frère, je la mets dans la Babylone, mais il y a des bons gites. » « Ouy, mon frère, lui répondit Mr. de Chatelbon, vous avez raison, il y en a de tels dans ce monde. » Il faut remarquer que celui qui marie sa fille l'a fait élever dans la Religion Romaine quoique convaincu de ses erreurs, imité en cela par bien d'autres Protestants de la même trempe. Voicy leur raysonnement. Les Réformés conviennent qu'on peut se sauver dans l'Eglise Romaine, quand on y est de bonne foi. Pourquoy donc n'y ferais-je pas élever mes enfants, plus tôt que dans une Religion proscrite en France dont la profession les y exposât à mille sortes d'inconvénients :

1. Qu'ils ont été mariés en foire d'Eglise ;
2. Que leur ban y ait été publié ;
3. Qu'ils sont habitants de la Paroisse ;
4. Faussetés demandées de mariage des Protestants.

---

(1) M. F. d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes (1714-1769) ; collectionneur d'instruments de physique et expérimentateur ; depuis 1743 membre d'honneur de l'Académie des Sciences.

(2) Depuis 1750 après que son père (Guillaume II), eut été nommé chancelier, deviendra ministre, et l'un des promoteurs de l'édit de tolérance de 1787.

(3) *Bull.*, XXXV, 508 ; XLIV, 666 ; XLV, 343.

(4) Il figure avec son laquais et son cocher comme demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs sur une liste d'auditeurs à la chapelle de Hollande en avril 1766 (*Bull. h. p.*, 1886, p. 507).

Les Protestants qui achètent des charges quand ils ne possédoient rien, pour en obtenir l'agrément du Roi, doivent partout souffrir que dans les sceaux, lorsque le Roi leur en donne, il soit inséré qu'il a été informé de leurs bonnes mœurs et de leur catholicité.

Il faut munir aujourd'huy les Protestants de France : 1° contre les adurcissements des dogmes et du culte de l'Eglise Romaine ; 2° contre l'indifférence en matière de Religion comme s'il suffiroit du cœur ; 3° contre le relâchement à l'égard du culte public comme s'il étoit peu nécessaire ; 4° contre le déisme et l'incrédulité ; 5° contre la mondanité et l'esprit de dissipation.

La Commission secrète de La Haye devrait entretenir correspondance avec chapelains de Paris (1).

Enfants à retirer de France ; quand. Article.

Encouragements doivent être donnés par l'Etat pour engager à se refugier.

Je ne dois pas oublier de présenter un mémoire à l'Etat et au Synode sur la chapelle de Paris et sur ce qu'il y avait à faire pour le bien de cet établissement comme aussi déliberer avec celui à son baptême secret. Ce ne sont pas seulement les voies de force qui sont à craindre en France. Ce sont les voies de séduction du pasteur, des parents, des amis, faisant caresse à des enfants, leur inculquant de l'aversion pour la Religion Réformée, leur disant qu'ils sont damnés, les engageant à aller à leurs curés pour être mis dans des couvents. J'avois des divers exemples durant mon séjour à Paris, entr'autres celui des deux jeunes demoiselles Estève qui après la mort de leur mère ont été demander au curé de Saint-Germain-l'Auxerrois de pouvoir entrer dans un couvent : à quoi il a bientôt travaillé avec succès.

Il serait nécessaire de réimprimer certains ouvrages de controverse avec quelques changements.

Nous avons baptisé Mr. De la Broue et ——— 75 personnes, tant enfants qu'adultes, toutes de 2 villages près de Château-Thierri, dont les parents n'avoient pas voulu leur faire administrer le baptême par des prêtres.

Si j'écris une lettre pastorale aux protestants il faut m'adresser aussi à ceux d'entre eux qui facilitent aux autres des moyens d'accomoder leur conscience avec leurs intérêts, comme dans les cas de mariage ou dans celui de Mr. Frapier pour lui obtenir des lettres de naturalisations. On ne rend point les enfants, même des étrangers, s'ils disent qu'ils veulent demeurer au couvent et ne point retourner cher leurs parents.

---

(1) Sur le « Comité de Hollande » voir Edm. HUGUES, *Histoire de la Restauration du Protestantisme en France*, II, 247.

APPENDICE II

Lettre de Philarète (P. Bosc) à A. Court (1)

(13 avril 1753)

Monsieur, et mon très cher et honoré ami,

J'ai suivi, peut-être trop rapidement, le conseil que vous m'avés si souvent donné. Votre lettre m'avoit ému : le ton ironique, que vous y préniés, m'avoit un peu piqué. Pour y répondre convenablement, j'ai attendu le calme, que les effervescences de la bile se fussent dissipées. Vous connoissés ma sensibilité : vous sçavés, que la moindre chose met en jeu les ressorts de mon âme. Aussi vous ne serés pas surpris que votre épitre m'ait fait une certaine peine. La réflexion m'a rendu la tranquillité. Soyés persuadé que toute fâcherie s'est évanouie. Les titres, dont j'ai été honoré, ne sont pas une preuve de mon ambition. Ils ne m'ont été donnés, et je ne les ai acceptés que par la raison, qu'ils me metoient en état de remplir plus efficacement notre plan et d'être plus utile. Si vous étiés sur les lieux, vous es seriés convaincu. J'ai eu cher moi, pendant quinze jours, l'ami P. (2). Nous avons conféré sur bien des choses, mais en particulier sur le moyen de soutenir et de déveloper les environs de P. (3) qui sont considérables. Il m'a promis de venir faire une tournée. En attendant, je dois prendre d'exactes informations à lui préparer des retraites convenables. Vous n'ignorés pas sans doute, le lieu où il s'est rendu (4). J'ai appris qu'on travaillait à rendre sa situation à peu près semblable à la mienne (5). Cela ne dérangera-t-il pas nos plans ? Permettés-moi de vous le dire, Monsieur et très cher ami, vous n'avés pas expliqué charitablement ce que je vous disois de ce tendre ami. Il y a un village près de Troyes composé de 100 familles, dont une seule est de pierre. Ces bonnes gens se marient sur un simple contract comme à Sancerre, en Normandie, et dans quelques endroits de la Brie et de l'Ile de France. Puiss. (6) n'admirent pas leurs enfants. Parvenus à l'âge de raison il les conduisent à Troyes [?]. Il y a 15 jours que 6, aussi grands que moi, furent administrés par la bonne main (7). Nos M[s] s'en faisoient de la peine, mais à la fin ils s'y sont résolus. Je travaille à avoir une liste complète de tous les environs. Vous en aurés

(1) *Lettres de Court,* 1, XXVI, 223-226 (Bibl. publ. et univ. de Genève).
(2) Pajon (*Note du ms.*).
(3) Paris (*Note du ms.*).
(4) L'on croit que c'est La Rochelle ou Bourdeaux (*Note du ms.*).
(5) A le fixer dans une grande ville (*Note du ms.*).
(6) Les curés (*Note du ms.*).
(7) Par les chapelains (*Note du ms.*).

une copie. Les conversations, dites-vous, ne suffisent pas. S'il étoit utile de s'y prendre d'une autre manière, je m'en porterois mieux. Il importe de jetter de bons fondemens, de dissiper les préjugés et l'ignorance. Croyés-vous que les discours oratoires soient plus efficaces que les conversations ? D'ailleurs nous en avons trois par semaine, et tout le monde se prête à l'un et personne ne se prête à l'autre. Il y n'y a pas de nécessité, diroit-on, et je ne sçaurois que répondre. Je suis le plan de feu notre ami (1), et ce que mes conseilliers me dictent. Jamais la gazette (2) n'auroit été plus de saison. Le public est disposé à la lire avec attention. Daignés nous en envoyer une modelle. Qu'il soit véridique, simple, pacifique, concis, c'est tout ce qu'on demande. Nous trouverons le moyen de la faire imprimer. Il seroit bon d'avoir un entrepôt à Lyon. Vous pouvés faire partir le ballot (3) à l'adresse que je vous ai donnée, le faisant passer par Dijon. Ayés la bonté d'y mettre tout ce que vous croirés utile et qui ne coutera que le port. Votre excellent ouvrage a fait naître l'idée d'un autre, au fils du dessinateur (4) M. et à deux autres personnes de ses parens. Ils vouloient en charger un avocat, mais à leur grande satisfaction, il s'est trouvé une très bonne plume des nôtres (5). Cest ouvrage est divisé en trois parties. Dans les premières on prouve la nécessité de la tolerance en général ; dans la seconde la légitimité de la tolérance ; dans la troisième la nécessité de la tolerance par rapport aux mêmes protestans. Ils veulent qu'on insiste sur les mariages, les Baptemes, et qu'on propose l'alternative, *laissés nous sortir, ou rendés notre sort tolerable.* Vous sentés bien que cela ne se fait pas à l'insçu de M. le dessinateur. L'auteur a avancé sa tâche. Nous lisons toutes les semaines son travail. Il y aura deux petits in-12. Vous le trouverés solide, et très interessant. Le votre sert de base. Il sera imprimé par permission tacite. Le parlement le condamnera pour donner plus d'envie de le lire. Ces M[s] veulent en faire tirer deux milles exemplaires. Pour vous tirer d'embarras je puis vous dire que l'auteur est celui qui veilla feu notre ami l'avant nuit de sa mort. Ceci demande un grand secret. Les amis vous embrassent. J'ai, Monsieur, l'honneur d'être avec la plus grande considération et le plus parfait attachement...

---

(1) M. de Cheseaux (*Note du ms.*).

(2) Contenant les faits et les nouvelles que je reçois de la Province touchant la persécution (*Note du ms.*).

(3) De livres (*Note du ms.*).

(4) Le fils de M. le Contrôleur général. Le Patriote fut envoyé au Pere par la Poste, par le S[r] Delingebe, qui l'affranchi jusqu'à Lion, où il fut mis au Bureau (*Note du ms.*).

(5) M. Valette et Galaf (*Note du ms.*). Galafrès était membre d'un Comité nîmois (*P. Rabaut*, par C. Dardier, I, 150).

Monsieur, mon très cher et très honoré ami,

J'ai l'honneur d'assurer Mme votre Epouse, M. de B., le p. p. e. d. M. de mon très humble obeissance. Que le reste de la maison se contente, s'il lui plait, des assurances de mon amitié, sans oublier les miramidons.

De le 13e avril 1753.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Toujours

PHILARETE.

Je serai impatient d'aprendre la reception.
Pr. Mr. Court.
Dantic.
13 avril 1753.

[*Adresse :*]

Monsieur Masmejan et Comp[ie]

En Suisse, à Lausanne.

VARIÉTÉS

La plus ancienne marque de Jossé Bade (1520)



La célèbre marque (une presse) de J. Badius Ascensius, attribuée à Albert Dürer, figure pour la première fois en 1520, sur les *Epistolæ*, de Guillaume Budé (Paris, 20 août, 132 pages in-4°). Un exemplaire offert par John More à William Wotton a été récemment mis en vente, à Londres, par MM. E. P. Goldschmidt and Co., que nous remercions de nous avoir prêté le cliché (catalogue 41, n° 19).

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

A. Carré : *L'influence des Huguenots français en Irlande aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Belfast, Mullan, 1937.

Professeur de littérature française à la Royal academical Institution de Belfast, l'auteur de cette thèse de doctorat, brillamment soutenue en Sorbonne, a consulté de nombreux documents imprimés et manuscrits à la Linenhall Library de Belfast, à la Bibliothèque nationale et à celle de Trinity College (Dublin), etc. Il traite de façon particulièrement intéressante ce qui concerne l'Ulster, où l'influence des huguenots s'est le plus fait sentir, dans l'industrie textile : on nous avait déjà entretenus des projets de *Louis Crommelin* ; ici, on voit comment il les a réalisés.

Le rôle de Schomberg, (que Macaulay appelait « le premier capitaine de l'Europe »), de 1689-91 est mis en lumière avec de nouveaux détails. Ses trois régiments portaient le nom de leurs commandants français : *La Melonnière, La Caillemotte, Cambon*. La prise du fort de Charlemont, en 1690, fut un beau fait d'armes, ainsi que la bataille de la Boyne. Guillaume d'Orange assista, à Dublin, à un service d'actions de grâces célébré en français dans la chapelle Sainte-Marie de la cathédrale, affectée aux huguenots. A Aughrim, la cavalerie de Ruvigny fit merveille.

Mais, en 1698, le parlement anglais décida que, dorénavant, l'armée ne serait composée que de sujets britanniques : le roi déplora cette mesure. M. Carré rend un bel hommage à la vaillance et à la droiture de ces huguenots, et ses collègues de Belfast se disent fiers d'avoir à côté d'eux le nouveau docteur de Sorbonne.

Belfast. D. L. Savory.

Aug. Hollard : *Histoire du texte du Nouveau Testament*, éd. Berger-Levrault, Paris, 1936, 80 p., avec 17 fac-similés de manuscrits. — *Origines des fêtes chrétiennes*, éditions de la Nouvelle Revue Critique, Paris, 1936, 94 p.

Il y a cent ans (le 3 mars 1838) naissait à Paris Roger Hollard, dont le père, Henri Hollard, Lausannois réintégré

dans la nationalité française comme descendant de réfugiés cévenols, était un naturaliste distingué. Son petit-fils, Auguste, auteur des deux ouvrages mentionnés ci-dessus, tient de l'un et de l'autre : savant (en chimie) comme le grand-père, il se préoccupe de questions théologiques, comme son père, et son sens critique s'est exercé, en ces derniers temps, sur des problèmes qui ne font pas d'ordinaire l'objet des études de ce *Bulletin* ; ces livres du XX[e] siècle, très documentés, sont intéressants à comparer avec les travaux sur des sujets analogues, publiés au XVII[e] siècle par les professeurs de nos Académies. L'*Histoire du texte* apprécie sévèrement (p. 57) le Nouveau Testament grec qui aurait été « bâclé » par Erasme en six mois, de façon à être mis en vente dès mars 1516 (c'était pour la foire de Francfort, comme tant d'autres livres de cette époque). Le style d'Olivetan est déclaré « lourd et manquant de clarté » (p. 67) ; la traduction si originale de Castellion est à peine mentionnée (p. 68) ; mais l'auteur n'a pas voulu écrire une *Histoire de la Bible en France* comme celle de D. Lortsch (dont une nouvelle édition serait si désirable).

André-E. Sayous : *Le financier J.-H. Huguetan* (Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, 1937), 18 p.

M. Sayous a trouvé en Hollande de curieux documents sur ce financier important et peu connu, né à Lyon, en 1665, réfugié à Amsterdam, imprimeur, puis banquier, marié, en 1701, à une réfugiée bordelaise, sous-traitant de Samuel Bernard, avançant de grosses sommes aux armées françaises, forcé de se réfugier à Genève, puis à Amsterdam, accusé de fraudes par une certaine dame Tourton devant les tribunaux hollandais, épousant en secondes noces une comtesse Nassau-Odyck, se fixant enfin au Danemark. M. Sayous a écrit là, une fois de plus, des pages intéressantes sur le maniement des capitaux par les banquiers protestants français.

W. Thonger : *L'Eglise méthodiste,* origines, principes, organisation. Bruxelles, 5, rue du Champ-de-Mars, 1938. 2 fr. 50 belges.

Exposé très clair, en 30 pages, par l' « administrateur » de la Conférence belge (ancien élève de l'Ecole préparatoire de théologie de Paris) ; intéressant à consulter en ce mo-

ment où, en France, les Eglises réformées se rapprochent des Eglises méthodistes. Citons quelques lignes seulement (p. 18), à propos de l'épiscopat :

« Après mûres réflexions, Wesley ayant jugé que la forme épiscopale de gouvernement ecclésiastique conviendrait le mieux à la situation particulière de l'œuvre outre-Atlantique, il a lui-même conféré par l'imposition des mains l'ordination épiscopale à Th. Coke pour en faire un « superintendant » (1784). »

Eug. CASALIS : *En service commandé, Journal d'un voyage en Europe* (1849-50), Paris, Soc. des Missions, 102, boul. Arago, 344 p. Prix : 15 fr.

Lors d'un centenaire célébré par notre Société et la Société des Missions en 1929, il a été rappelé (1) comment Eug. Casalis partit en 1833 pour le Sud de l'Afrique. Il y était depuis seize ans lorsque les faits consécutifs à la Révolution de 1848 l'amenèrent à venir exposer en Europe le résultat des travaux des missionnaires. Ce sont ces voyages en France, en Angleterre, en Suisse, que décrit son journal, récemment publié par son fils ; celui-ci y a joint un excellent appendice et des notes détaillées sur les personnes rencontrées par son père : et ainsi, en quelque mesure, ce volume fait suite aux trois tomes consacrés par M. J. Bianquis aux *Origines de la Société des Missions*, car on y voit décrits, en un style pittoresque, dans un esprit clairvoyant, mais bienveillant, beaucoup de pasteurs et de laïques (Guizot, la baronne de Staël, John Bost, Ad. et Fréd. Monod, Pédézert (2), etc.) encore sous l'influence du Réveil.

Plus d'une page, ainsi, concerne directement l'objet de nos études : ainsi celle (136) qui décrit une galère de Toulon, visitée (en 1850 encore !) sous la conduite de Jauréguiberry, jadis élève de Pyt, comme Eug. Casalis (3).

« Les condamnés à vie portent des pantalons verts, une blouse rouge, un bonnet vert [c'était probablement un costume analogue que portaient les protestants au XVIII[e] siècle]. J'ai reculé d'émotion en entrant dans ce pandémonium... ; j'ai vainement cherché une figure sur laquelle mes regards pussent se reposer...

---

(1) *Bull.*, 1929, p. 276.

(2) Une note de la p. 65 dit à tort (c'est une des très rares inexactitudes) : « J. Pédézert fut nommé sous-directeur de la Maison des Missions en 1837 » ; ce fut en 1838 (*Archives du Christianisme*, 1838).

(3) Celui-ci voit la tombe de son « père en la foi » au cimetière Montmartre (p. 190).

Une immense table traverse la salle dans sa longueur ; le long de ses côtés est une barre de fer à laquelle on fixe, chaque fois, la chaîne du galérien. »

A. Finet : *Dits et aventures de François Bouillot* (1510-1564), Paris, éditions *Je Sers,* 1937, 162 p. illustr. 9 fr.

Histoire de la Réforme racontée aux jeunes : sous ce titre est annoncée une nouvelle collection de livres « également éloignés du manuel d'histoire et du récit fantaisiste » : programme difficile, que remplit fort bien, pour commencer, M. Finet. Il imagine un homme exactement contemporain de Calvin, qu'il rencontre de bonne heure et finit par rejoindre à Genève. Fils d'un jardinier de l'évêque de Meaux, élève de Lefèvre d'Etaples, F. Bouillot devient imprimeur à Paris, à Bâle, à Genève. Ses tournées de colportage le mettent en présence de nombreux personnages connus dans la grande histoire *véritable* de ce temps. Cette petite histoire n'est que *vraisemblable,* sans nous choquer, et c'est déjà un tour de force. L'imagination de l'auteur et son style alerte mettent en valeur les renseignements exacts tirés de lectures variées.

S. Mours : *Figures huguenotes vivaroises.* I. *Des origines à la Révocation.* 80 p., 4 planches, 1 carte. Prix : 8 fr. Chez l'auteur, à Gilhoc (Ardèche).

La région vivaroise a en M. S. Mours un historiographe fervent et compétent, sachant utiliser pittoresquement les documents anciens et nouveaux. Il l'a déjà montré dans ses publications antérieures : *Notice sur le temple de Grozon* (1933) ; *Isabeau Menet* (1935) ; *Le Haut-Vivarais protestant* (1935) ; il le montre de nouveau dans une galerie de portraits de pasteurs, de poètes, de capitaines huguenots. Toute bibliothèque paroissiale de l'Ardèche, ainsi que mainte famille, devrait posséder ces volumes. Dans les suivants, il sera désirable que l'auteur indique davantage où il trouve ses renseignements, pour les lecteurs désireux d'en savoir davantage.

G. Tournier : *Livre du centenaire de l'orphelinat de Saverdun.* 206 p. in-16, 25 illustr. hors texte. Saverdun, 1938.

Puissent tous nos établissements de bienfaisance et d'éducation trouver un historiographe aussi diligent que M. Tour-

nier ! Après avoir enrichi de volumes, analysés ici, la collection du Musée du Désert, il a passé au récit de la vie, pendant un siècle, de la belle œuvre qu'il préside depuis vingt-cinq ans. Au chapitre sur l'histoire de l'Eglise de Saverdun sont empruntées deux illustrations ci-jointes.



TEMPLE DE SAVERDUN (1823)

BARON H. D'OUNOUS (1778-1852)

Clichés G. Tournier

1° Temple construit à l'époque du Réveil quelque temps après le ministère de H. Pyt, pour remplacer la maison d'oraison qui n'avait pu être inaugurée en 1765, et diverses salles (p. 11-15) ; 2° le baron Henri d'Ounous, député, maire de Saverdun, fils d'un mousquetaire et d'une Van Robais, mariage célébré à Tournai (1777). Comment il fonda l'orphelinat, avec MM. de Larlenque, Courtois, etc., comment l'œuvre se développa à travers bien des vicissitudes, c'est ce que racontent, avec mille détails instructifs, des pages où alternent les descriptions de fermes et les entretiens avec des hommes notables dans l'histoire générale du protestantisme : Ad. Monod, Guizot, Delessert, Chabaud-Latour... Nul doute que cette intéressante publication contribue au fonds du centenaire qui donnera à l'orphelinat un nouvel essor.

Aktensammlung zur Geschichte der Basler Reformation, t. III (1528-15 juin 1529). Hist. und antiq. Gesellschaft, Bâle, 1937, 680 p. in-8.

La Société historique de Bâle continue à publier le précieux recueil d'actes relatifs à la Réformation. Ce 3e volume est soigneusement annoté par M. P. Roth et pourvu d'un utile index de 80 pages pour l'ensemble des trois volumes. Les 686 documents ici reproduits appartiennent à une courte période d'un an et demi, allant du temps de la dispute de Berne à la pacification de Cappel.

Peu d'entre ces documents concernent l'histoire du protestantisme français. Il n'est pas question de Farel, ni d'Erasme. Le 12 juillet 1528 (p. 133), le bourgmestre de Bâle écrit au duc de Lorraine à propos d'un colporteur (1), Hans Wattenschne, auquel on a interdit de vendre ses livres à Paris (*Barisz :* le vrai nom pourrait être transcrit en note) et ailleurs en France, parce qu'il est suspect de luthéranisme. A son passage à Trémont (village sur la rive droite de la Saulx, entre Saint-Dizier et Bar-le-Duc), le tonneau renfermant sa marchandise a été saisi sur l'ordre de l'abbé de Beaulieu (2) ; le bourgmestre prie de le lui faire rendre.

Il est constamment parlé de l'Alsace, surtout de « nos bons amis et chers voisins de Strasbourg » ; et si Capiton n'est pas mentionné comme il l'était dans le précédent volume, une importante correspondance avec Bucer est reproduite (p. 344) à la date du 3 mars 1529. Les Bâlois demandaient que le prédicateur strasbourgeois leur fût prêté jusqu'à Pâques, « zu Erbawung und Verkündigung des Gots Worts ». Réponse : la communauté de Sainte-Aurélie regretterait cette absence ; elle craindrait que Bucer se trouve à Bâle « comme dans sa patrie », et ne revienne pas.

Dr. Helmut ERBE : *Die Hugenotten in Deutschland*, Essen, 1937, 296 p. in-8°.

Ce volume fait partie d'une collection *Volkslehre und Nationalitätenrecht in Geschichte und Gegenwart*. L'auteur cherche à expliquer comment les descendants de 40.000 réfugiés ont pu, depuis deux siècles et demi, conserver certains traits distinctifs tout en s'incorporant au peuple qui

(1) *Buchführer*. On regrette de ne pas trouver à l'index des substantifs importants comme celui-ci : Buchdruckerei, Gottesdienst, etc. dienst, etc.

(2) Beaulieu est séparé de Sainte-Menehould par la forêt d'Argonne.

les avait accueillis. On s'étonne qu'après avoir, dès son avant-propos, rendu hommage à Tollin, M. Erbe prétende être, cependant, le premier à traiter à fond la question. On s'étonne aussi qu'il ait consulté si peu d'ouvrages français, et — sauf erreur — ignoré notre *Bulletin,* notre Bibliothèque, nos manuscrits ; cependant, cette réserve faite, sa bibliographie, en cinq pages de petit texte, est extrêmement riche. La carte qui suit (colonies françaises. wallonnes et vaudoises en Allemagne) est impressionnante ; la carte de France aurait besoin de nombreuses retouches (Millan pour Millau, Antonin Saint-Antonin, Oleron Oloron, Gauges Ganges, Tense Tence, Chevreux Cherveux, Saint-Serrar Saint-Servan, Wanguetin Wanquetin, Veroul Vesoul, Lous Lons, etc.).

L'introduction générale renferme des assertions et des chiffres dont la discussion nous entraînerait trop loin. Le chapitre sur l'établissement des arrivants examine très méthodiquement les questions diverses : lieux d'origine, itinéraires, date et lieux d'arrivée, etc. Suit un intéressant chapitre sur les caractères primitifs et postérieurs des colonies, l'assimilation au milieu social (Einschmezung, Eindeutschung), et, d'autre part, la conservation des principes ecclésiastiques spécifiques du calvinisme français. Les paragraphes sur le bilinguisme et la prédominance finale de l'allemand font penser au dernier volume du doyen Brunot sur l'histoire de la langue française. En appendice figurent de curieux tableaux synoptiques et statistiques : composition des communautés, naissances et décès, fréquentation scolaire, fusion des Eglises réformées françaises avec des Eglises réformées allemandes (39 depuis Annweiler, en 1688, jusqu'à Ziethen, en 1856, puis Erlangen (en 1918) (p. 279), noms français germanisés (p. ex. *d'Ange* devient Engels, *Armand* Hermann, *Le Febvre* Schmidt, *Munier* Muller, *Montagne* Berg, *Ducommun* Dickomeit, etc.) (1). Le dernier appendice est une citation de Jassoys exaltant l'idée nationale et déclarant que « le repos de l'Europe dépend *exclusivement* de l'Allemagne ».

Le livre tout entier apparaît ainsi comme un singulier mélange de renseignements des plus utiles à consulter et d'affirmations auxquelles il est impossible de souscrire.

---

(1) Le 28 février dernier, dans une salle évangélique de Stettin, le Consistoire de l'Eglise réformée française de Stettin a réuni les membres de l'Eglise (*Gemeinde*) pour entendre une conférence du pasteur Rambaud sur : « Les Huguenots jadis et maintenant ». La convocation était signée *Couard.*

H. BARGE : *J, Strauss, ein Kæmpfer für das Evangelium in Tirol*, etc., 176 p., Leipzig, Heinsius, 1937. 4 RM. 50.

Sans avoir eu, semble-t-il, de contact avec les réformateurs français, Jacob Strauss, né en 1521 dans la vallée de l'Inn, est un pionnier de la Réforme intéressant à connaître, avec une conception particulière de l'Etat, qu'il a défendue contre Cochlæus dans un rarissime ouvrage. Son action s'est exercée en Tyrol, à Eisenach, en Thuringe ; il s'est déclaré contre Zwingli et Œcolampade, pour Luther, dans la controverse sur la Sainte Cène. M. Barge a ainsi enrichi d'une utile publication la collection du *Verein für Reformationsgeschichte*.

QUESTIONS POSÉES A NOS LECTEURS

Duplan

Quel était le lieu d'origine, qui étaient les ascendants de *Pierre Duplan*, émigré lors de la Révocation, père de Jean-Baptiste, né à Gumoëns (Vaud) ?

Répondre à la Société, 54, rue des Saints-Péres, Paris.

CORRESPONDANCE

Les Méhérenc de la Conseillère (1)

Méhérenc ne doit pas être confondu avec Méhérand, commune de Mortrée (Orne). C'est un lieu du Calvados, arrondissement de Bayeux. Dans ses *Notes historiques sur le Bessin* (2), à propos du fief des Londes-en-Trévières (Calvados), l'abbé Guérin écrivait : ... « En 1372, Henri Bouchard, dit Méhérenc, faisait l'aveu d'un fief de ce nom... Ses descendants Denis et François font leurs preuves de noblesse devant les élus de Bayeux en 1523. François continue d'habiter le lieu Méhérenc, soit à Dungy, soit près de l'église de Trévières, là où l'on voit encore une fenêtre du XIVe siècle, dans le gable septentrional de l'école des garçons. »

V.-A. LE RENARD.

(1) Cf. *Bull.*, 1937, p. 146, 394, 527.

(2) Publications de la Société hist. de Trévières, t. V (1927-1928), p. 5. Dans la *Normandie protestante* de juillet-août 1937, M. le pasteur B. Robert a publié un article sur « La Conseillère et sa première condamnation » (1676).

SÉANCES DU COMITÉ

18 *janvier* 1938

Présidence de M. de Witt-Guizot. Présents : MM. de Billy, Bost, Braun, Cordey, de Félice, Hugues, Ad. Lods, Rocheblave, Pannier.

Pour les prix à décerner aux auteurs des meilleures thèses de baccalauréat en théologie sur l'histoire du protestantisme français, le Comité désigne MM. Flament (Paris) : *Essai sur l'histoire de l'instruction primaire en France depuis la Réforme jusqu'à la Révolution* ; Itti (Strasbourg) : *Dans quelle mesure Bucer a-t-il été piétiste ?*

M. Hugues signale l'intérêt qu'il y aurait à participer à l'Expostion de New-York, en 1939. Il suggère qu'on invite les détenteurs de registres des Consistoires à les déposer dans notre Bibliothèque.

M. Rocheblave rappelle le vœu émis en 1930 quant au dépôt des archives d'Alger à la Bibliothèque de cette ville.

Des crédits sont votés pour réparations à l'immeuble sur rues. Les charges des locataires seront augmentées.

15 *février*

Présidence de M. de Witt-Guizot. Présents : MM. Bernus, Beuzart, Bost, Braun, de Félice, Lecerf, Monod, Patry, Paul, Pannier.

Le gouverneur général Olivier, commissaire général à l'Exposition de New-York, a accueilli avec bienveillance notre demande de participation.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Comité. A l'unanimité est nommé M. Maurice Bérard, président du Conseil d'administration de la Banque de Syrie et du Grand-Liban, descendant d'une vieille famille dauphinoise à laquelle il a consacré une belle monographie (*Bull.* 1937, p. 387).

La Fédération des Sociétés scientifiques françaises va publier, dans le *Catalogue général des Bibliothèques de Paris*, la liste des périodiques français et étrangers reçus par notre Société.

M. Bost regrette l'absence de table pour l'année 1937 du *Bulletin*. Le Comité décide de revenir sur la décision de 1936 relative à la publication de tables *décennales*. Elles

seront de nouveau *annuelles*. M. Bost veut bien rédiger celle de 1937 ; elle sera jointe au *Bulletin* d'avril-juin.

M. Julien-P. Monod, trésorier, présente les comptes de l'année 1937 :

Recettes ordinaires : 104.306 francs ; extraordinaires (legs Bertin) : 55.849 francs.

Dépenses : 134.469 francs.

Projet de budget 1938 :

Recettes : 101.400 francs. Dépenses : 102.700 francs.

Déficit : 1.300 francs, à couvrir par les soldes en caisse au 1er janvier.

Ces comptes et projets sont approuvés, et des remerciements votés au trésorier. Le nombre des Eglises ayant consacré à notre Société tout ou partie de la collecte de la Fête de la Réformation a sensiblement augmenté. Il n'est cependant encore que de 84.

Le *Bulletin* sera désormais envoyé gratis pendant une année aux Eglises ayant versé, l'année précédente, une collecte ou une allocation de 50 *francs au moins*.

15 *mars*

Présidence de M. de Peyster ; présents : MM. Bérard, Bernus, Beuzart, Bost, Cordey, de Félice, Paul, Pannier.

Le conservateur du Musée des Beaux-Arts de Liége annonce qu'il fera déposer ici une copie du portrait d'Idelette de Bure dont l'original a disparu du musée de Douai pendant l'occupation allemande. Cette copie, œuvre de M. Xavier Wurth, sera reproduite par les soins du comte de Bure.

On annonce d'Orléans que le nom de Jean Calvin vient d'être donné à la rue du Pommier, où il habitait lorsqu'il était étudiant.

La Société historique de Noyon étudie les voies et moyens d'apposer sur la mairie de Cuts une plaque en souvenir de Ramus, né dans ce village proche de Noyon.

Le Comité (trois jours après l'entrée des Allemands en Autriche) se préoccupe des mesures à prendre pour mettre éventuellement en sûreté nos plus précieux livres et manuscrits.

Réception du 1er février

Mardi 1er février, le Comité a reçu, dans la grande salle de travail de la Bibliothèque, les membres des deux Synodes nationaux (Eglises réformées et Eglises réformées évangé-

liques) réunis en session extraordinaire à *Paris* pour examiner les projets tendant à la réunion de toutes ces Eglises. Plus de cent membres, pasteurs et laïques, avaient répondu à notre invitation, et la soirée se passa dans un esprit de réelle fraternité : allocutions de MM. de Witt-Guizot, président ; Ch. Schmidt, vice-président ; Pannier, secrétaire ; morceaux de Chopin, Glück et Paradies, exécutés par M. Ph. Secrétan et Mlle Rainoird, premier prix du Conservatoire ; prière finale de M. Barnaud, doyen de la Faculté de Montpellier, et *Te Deum*, chanté par l'Assemblée avec accompagnement de M. Ch. Bost. Nous espérons que notre Société, mieux connue, aura acquis de nouveaux amis dans nos Eglises, qu'elle désire servir.

73e Assemblée

L'Assemblée générale annuelle se réunira à Lille, au temple, 22, rue Jeanne-d'Arc, *samedi 2 avril, à 17 heures précises,* sous la présidence de M. de Witt-Guizot.

Rapport du secrétaire, M. Pannier, conservateur du Musée des Eglises et œuvres du Nord (Maison de Calvin, à Noyon).

Communications de M. Savory, professeur à Belfast : *Industriels flamands et picards réfugiés en Irlande* ; et de M. le pasteur Beuzart : *Louis de Berquin.*

Nos membres habitant la région sont cordialement invités à y assister et à amener leurs amis.

Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Le centenaire de la Société d'histoire et d'archéologie a été célébré à Genève, le 5 mars, en des réunions pleines, tout à la fois, de solennité et de charme (1). Le président, M. P. Collart, le doyen D. Em. Rivoire et le professeur P.-E. Martin, dans l'Aula de l'Université, ont rappelé les travaux de la Société. Sept membres correspondants ont été nommés, parmi lesquels un Français : le secrétaire de notre Société, qui a donné lecture, le soir, du message ci-après :

« Nous n'oublions pas que, dès la première année d'existence de notre société, celle de Genève, notre aînée de quatorze ans, nous a fait exprimer, par son président, J.-L. Le Fort, de précieux encouragements et elle les a souvent renouvelés depuis lors.

» Réfugiée chez vous, notre Agrippa d'Aubigné dédiait son *Histoire universelle* « A la Cité de Dieu, asile de piété, Genève la Sainte, et à ses très honorés et magnifiques seigneurs ». En ces jours de fête genevoise, notre Comité tient à honneur de vous envoyer ses plus cordiaux messages, Messieurs et chers confrères, historiens et archéologues qui conservez et continuez dans votre noble cité les plus solides traditions d'un glorieux passé. »

Les autorités cantonales et municipales étaient représentées par M. Albert Picot, président du Conseil d'Etat, dont un ancêtre a quitté Noyon au temps où s'en allait aussi le lieutenant royal Laurent de Normandie, ancêtre du doyen actuel de la Faculté de théologie de Genève, M. Eugène Choisy. Celui-ci, la veille de l'Assemblée, avait reçu M. J. Pannier dans son séminaire calvinien, où étudient actuellement un Brésilien, un Hongrois, un Alsacien et un Parisien ; et M. F. Aubert, au Musée de la Réformation, a montré le trésor de documents acquis récemment : la collection Tronchin, formée à Bessinge du XVI[e] au XIX[e] siècle. (Il y aura l'an prochain 400 ans que naquit à Troyes, en 1539, Remi Tronchin, devenu bourgeois de Genève après la Saint-Barthélémy).

---

(1) Voir le *Journal de Genève* des 28 février et 6 mars.

NÉCROLOGIE

Paul MATTER

A trois reprises, notre Comité a eu l'honneur de compter parmi ses membres le premier magistrat de France, le premier président de la Cour de Cassation : M. L. Tanon, M. L. Sarrut, enfin, M. Paul Matter, depuis 1927. Il était le petit-fils d'un des premiers membres de notre Société, *Jacques Matter* (1791-1864) — directeur du gymnase, puis professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Strasbourg (1820) ; — et le fils d'*Albert Matter* (1823-1907), professeur à la Faculté de théologie de Paris dès sa fondation (1877).

Né le 19 décembre 1865, à Paris, Paul Matter est mort le 12 mars 1938. Entré dans la magistrature en 1891, directeur de la justice militaire en 1912, président de la commission des prisonniers pendant la guerre ; avocat général (1917), président de chambre (1928), enfin premier président de la Cour de Cassation, il avait été nommé, en 1926, membre de l'Académie des sciences morales et politiques dans la section d'histoire. C'était, en effet, un juriste et un historien de première valeur. Nous rappellerons seulement ici ses ouvrages sur *Bismarck et son temps, Gambetta, Cavour et l'unité italienne.* A l'Exposition internationale, l'an dernier, lorsqu'on voulut placer, au-dessus de « la Bibliothèque de l'Homme de Loi », le portrait d'un personnage éminemment représentatif de sa profession, on choisit la figure fine de Paul Matter, en robe rouge, manteau d'hermine, grand-croix de la Légion d'honneur. Sa science, son intégrité, son affabilité lui attiraient partout une respectueuse estime. On a dit avec raison qu'il aimait les cimes : celles de la nature et celles de la pensée.

Les obsèques ont eu lieu en l'église luthérienne de la Rédemption, dont son père fut jadis pasteur, où il avait été baptisé et où il remplissait avec sa ponctualité coutumière les fonctions de conseiller presbytéral.

Un représentent du Président de la République, le Ministre de la Justice, le Préfet et de nombreuses personnalités assistaient au service religieux avec une délégation de l'Institut ; un discours fut ensuite prononcé par M. F.

Strowski, président de l'Académie des Sciences morales (auquel P. Matter devait succéder l'an prochain) ; une autre allocution fut faite par le premier président de la Cour de Cassation, venu avec une délégation de conseillers dont les robes rouges contrastaient avec les robes noires des diaconesses présentes (une fille de P. Matter est diaconesse).

Notre Société a adressé à la famille en deuil l'expression de sa profonde sympathie.

Le doyen BRUNOT

Notre Société doit un hommage respectueux à la mémoire de Ferdinand Brunot (1860-1938), membre de l'Institut, grand-croix de la Légion d'honneur, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Paris, où il enseigna durant un demi-siècle. Dès 1898, ce *Bulletin* signalait (p. 160) les pages de l'*Histoire de la littérature française,* publiée sous la direction de Petit de Julleville, où une large part était faite par M. Brunot aux écrivains protestants (t. III, fasc. 18). Dans la monumentale *Histoire de la langue française* dont il voulait bien, depuis vingt-quatre ans, réserver personnellement les volumes à notre Bibliothèque (1), il a noté « la valeur propre de l'*Institution chrétienne*... Ecrite dans une langue si voisine de notre langue scientifique, elle semble avancer de cent ans sur la plupart des ouvrages contemporains... ; la nécessité de répondre à Calvin et aux autres protestants dans un idiome qui fût, comme le leur, compris de tous, contribua puissamment à faire accepter le français, même des théologiens catholiques » (2).

Dans les volumes suivants et au cours de diverses publications, il n'a pas manqué une occasion de rendre justice au rôle des protestants français dans la diffusion de la langue nationale, si chère à son cœur de patriote lorrain (3).

En 1927, lors du cinquantenaire de la Faculté de théologie de Paris, il prononça un discours qui fut très remarqué (4).

En 1930, lorsque fut inaugurée, à Noyon, la « Maison de Calvin, il fit à notre Société l'honneur de présider un repas

---

(1) *Bull.*, 1914, p. 471, 479-481.

(2) T. II, p. 14. Cf. *Foi et Vie,* 1909, p. 617.

(3) *Prestige de la civilisation française et pénétration des Français en Allemagne au XVIIe siècle,* Paris, Pochy. Cf. *Bull.*, 1916, p. 82 ; 1924, p. 7 ; 1926, p. 511-518 ; 1930, p. 361 et 492-496 ; 1935, p. 47-48, 463-464.

(4) *Compte rendu,* p. 43 à 46.

offert à quelques amis ; il leur déclara que, dans ses travaux, il avait voulu « mettre Calvin à sa place, qui est très haute », car en lui « furent réunis plusieurs traits caractéristiques de notre génie national ». Après quoi un Hollandais le proclama plaisamment « calviniste *honoris causa* ».

En 1932, il présida, à Montbéliard, les fêtes du centenaire de Cuvier, organisées par son ami notre président J. Viénot (1) et, dans un magistral discours, se réjouit que le grand savant ait eu vingt ans « juste au moment où la Révolution allait rendre aux protestants leurs droits intégraux ». En 1933, président de l'Institut de France, il assista, dans la chapelle du Luxembourg, aux obsèques de notre éminent confrère C. Jullian.

L'étude des Eglises du Refuge, dans ses derniers volumes, l'amena souvent dans notre Bibliothèque, et il cita plus d'une fois notre *Bulletin* dans cette *Histoire de la langue* qui a été dignement célébrée, le jour du service funèbre, dans la grande cour de la Sorbonne, par un disciple de F. Brunot, le professeur Vendryès : « On y trouve étudiée la vie de la nation dans sa création linguistique, c'est-à-dire dans son activité la plus noble et la plus féconde. C'est la gloire de notre pays de posséder pareil monument : nous devons cette gloire à F. Brunot. » Et comme il fut l'un des trop rares écrivains qui ont fait au protestantisme français la place qui lui revient réellement dans l'histoire de la nation française, il convenait aussi que fût faite, à cet illustre ami de notre Société, la place qui lui revient, dans ce *Bulletin historique*.

Aux obsèques, notre Société était représentée par le vice-président et le secrétaire.

Victor van BERCHEM

Le 17 janvier est décédé à Genève, à l'âge de soixante-treize ans, un historien que notre Comité avait l'honneur de compter parmi ses membres associés, et que nous avions plaisir à voir siéger quelquefois parmi nous. Victor van Berchem avait fait, il y a près d'un demi-siècle, une première publication ; la dernière, restée inachevée, fut (avec M. Em. Rivoire) celle des *Registres du Conseil de Genève*, ce recueil monumental qui paraît sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. V. van Ber-

(1) *Bull.*, 1932, p. 269-270.

chem l'avait présidée, et avait aussi été le président de la Société générale suisse d'histoire.

Nous nous associons aux regrets que cause dans le monde savant la disparition d'un confrère aussi aimable qu'érudit.

Distinctions

M. le professeur Lecerf a été nommé docteur en théologie après avoir soutenu devant la Faculté de Paris une thèse sur *Le fondement et la spécification de la connaissance religieuse.*

M. Gabriel Puaux (fils de notre regretté président Frank Puaux), ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire en Autriche, a été promu commandeur de la Légion d'honneur.

L'Académie française a décerné à Mlle A. Salomon un des prix Marcellin-Guérin pour son ouvrage sur *Saltzmann ; son rôle dans l'histoire de la pensée religieuse à Strasbourg.* Elle a été nommée officier d'académie.

LIVRES DONNÉS PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS

L. Royer : *Supplément à la bibliographie d'Antoine Blanc, imprimeur grenoblois* (1599-1604).

La Petite Revue des Bibliophiles Dauphinois complète ainsi la notice publiée en 1921 dans la *Bibliographie lyonnaise* sur ce protestant né en 1546, bourgeois de Genève en 1585, imprimeur à Grenoble en 1599, remarié à Montpellier en 1612. En 1600, il imprime des lettres d'A. Caille, pasteur à Grenoble, au P. Cotton.

F. de Witt-Guizot : *Hommage de l'Alsace au général Gouraud,* 23 p. Strasbourg, 1937.

J. G.-H. Hoffmann : *Des divisions de la chrétienté à la possibilité d'une « Affirmation de l'Unité ».* 37 p. L'Eglise réformée de Stockholm, 1937.

Paul-E. Martin : *Deux chroniqueurs genevois du XVIe et du XVIIe siècle.* 37 p. in-16 (*Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève), 1937.

H. COWELL : *The sixteenth—century english—speaking refugee Churches at Strasbourg, Basle, Zurich, Aarau, Wesel and Emden.* 44 p. in-16. Londres, Spottiswoode, 1937.

ANGELUS : *Guide illustré du touriste à Sancerre.* 144 p. in-16. Sancerre, Pigelet, 1937. 10 fr.

A. CAUSSE : *Du groupe ethnique à la communauté religieuse. Le problème sociologique de la religion d'Israël.* 343 p. in-16. Paris, Alcan, 1937.

Suzanne DE DIETRICH : *C'était l'heure de l'offrande.* 300 p. in-16. Editions du Semeur, Paris, 1937.

Toyohiko KAGAWA : *L'écharde dans la chair.* 63 p. in-16. « Je Sers », Paris, 1937. 6 fr.

Général CLÉMENT-GRANDCOURT : *Chez Jésus-Christ, Caïn et Judas.* 203 p. in-16. Paris, Denoël. 15 fr.

Ant. VILAPLANA : *Sous la foi du serment.* 266 p. Paris, Flory, 1937. 12 fr.

Ch. ORIOU : *Centenaire du temple de Melle* (1836-1936). 44 p. Melle, 1936. 3 fr. (Temple inauguré le 4 février 1838.)

C. CHANTE : *Fidèle jusqu'à la mort.* 32 p. in-8°. Le Vigan, Nougarède, 1938. 5 fr.

G.-F. GAUDIBERT : *Le passé, le présent et l'avenir du monde.* 148 p. in-16. Yverdon, Cornaz, 1935.

A. LEVIEIL : *Pages choisies.* 136 p., Chopin, Lezay, 1937.

H. ROSER : *Cahiers de la Réconciliation.* Paris, 1932-1938.

Guide biblique (1937-38) : *L'Evangile missionnaire.* 60 p. in-16. Société des Ecoles du dimanche, 1937.

J. DONAT : *Séditions et répressions en Haute-Guyenne sous Louis XIII.* 36 p. in-8° ; extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1937.

L. DE LACGER : *Histoire de Castres et de son abbaye, de Charlemagne à la guerre des Albigeois.* 172 p. in-16. Bibliothèque de la *Revue du Tarn,* 1937. 24 fr.

Ch. DARTIGUE-PEYROU : *Le Pays d'Albigeois et les origines de la Réforme.* 22 p. in-16. Bibliothèque de la *Revue du Tarn,* 1937.

Ch. SERFASS : *Un chapitre du folklore marocain* (*La Bible au Maroc*). 24 p. Menton, 1938.

Em. LÉONARD : *Le problème du culte public et de l'Eglise dans le Protestantisme français au XVIIIe siècle.* 26 p. in-16. « Foi et Vie », Paris, 1937.

Julien ALIZON : *Les bras qui s'ouvrent.* Lille, 1938. 4 fr.

Maurice VANDALLE : *Les frères Vaillant, artistes lillois du XVIIe siècle.* 26 p. Raoust, Lille, 1937.

H. Barlet et H. Eberhard : *Inauguration du temple de Livron.* 23 p. Imprimeries réunies, Valence, 1937. 3 fr.

D.-L. Savory : *The Huguenots.* 16 p. Belfast, 1938.

Cecil Rose : *Quand l'homme écoute.* 96 p. in-16. Attinger, Paris et Neuchâtel, 1938.

Groupe d'Oxford : *Marée montante.* 48 p. in-4°. Ringier, Zolingue, 1938. 7 fr.

Dr L. Perrier : *La race cévenole d'après son histoire anthropologique.* 7 p. Causse, Montpellier, 1938.

J.-H. Oldham : *Les Eglises en face de leur tâche actuelle.* Conférence d'Oxford 1937. 297 p. in-16. Paris, « Je Sers ». 1938. 24 fr.

J. Pannier : *Marnix et l'Edit de* 1781. Société d'Histoire du Protestantisme belge. Bruxelles, 1937.

J. Pannier : *Salomon de Brosse* ; *Jacques Lefèvre d'Etaples.* 19 et 6 p. « La Cause », 1937. 1 fr. chaque.

Anna Jézéquel : *Le jardin enchanté.* 227 p. in-16. 1937.

A. P. Fitt : *Moody raconté par un témoin de sa vie.* 213 p. in-16. Dieulefit, Nouvelle Société d'éditions de Toulouse, 1937. 16 fr. 50.

Th. Roux : *La conversion évangélique de Wesley.* 40 p. in-16. Publications méthodistes, 16, rue P.-Demours, Paris, 1938. 3 fr.

Intéressants renseignements historiques et réflexions psychologiques sur la « conversion » du célèbre pasteur dont les méthodistes vont célébrer le bi-centenaire le 24 mai.

W. Thonger : *L'Eglise méthodiste.* 30 p. Publications méthodistes, Bruxelles, 1937. 2 fr. 50.

Rob. Farelly, *Philémon Vincent.* 104 p., 4 portraits, Paris, Istra, 7, rue de Lille, 1938.

L'auteur n'a pas voulu écrire une biographie d'un des pasteurs baptistes les plus estimés (mort en 1929), mais une « méditation sur sa vie et son œuvre ». Elle n'est pas seulement intéressante, mais édifiante, et peut servir de modèle à ce genre de souvenirs qui trop souvent tombent soit dans les détails insignifiants, soit dans les développements édifiants. Il est curieux de voir ici (comme dans l'étude de M. Roux à propos de Wesley) des doctrines d'origine étrangère, transplantées en France, y produire des personnalités tout à fait conformes à notre génie national.

Alençon. — Imp. Corbière et Jugain. *Le Gérant* : J. Pannier

RECETTES

Fête de la Réformation 1937

Beauvais, 30 fr. ; Givors, 50 fr.

Eglises donatrices

Versailles, 50 fr. ; Rouen, 100 fr.

Donateurs

Anonyme, 1.000 fr. ; M. Arnavon, 50 fr. ; M. H. Bauer, 50 fr. ; M. Colin, 20 fr. ; Mme Em. Siegler, 120 fr. ; M. de Witt-Guizot, 50 fr.

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 500 francs.

Chèque postal de la Société : Paris, 407.83

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (70.000 volumes imprimés; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le pasteur PANNIER.

La Bibliothèque est ouverte *: lundi, mardi, mercredi, jeudi de 1 h. à 5 h.* (Métro et Autobus : Saint-Germain-des-Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre.

MUSEE DU DESERT, fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Anduze (Gard).
Conservateur : P. HUGUES. Délégué à la Conservation : M. le pasteur DUFOUR.

MUSEE CALVIN, ouvert en 1931, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise).
Conservateur : M. le pasteur PANNIER. *Le Musée est fermé le lundi.*

DONS ET LEGS

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, rue des Saints-Pères, la somme de francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.

Banquiers de la Société : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris. Chèques post. : 2071.

Alençon. - Imp. Corbière & Jugain.